

Diplôme de Conservateur des Bibliothèques

Mémoire d'étude / mars 2014

Numérisation et impression à la demande en bibliothèque : un panorama

Sophie Klopp

Sous la direction de Nicolas Cheney
Responsable du service informatique documentaire, Bibliothèque de
l'université de Reims Champagne-Ardenne

Remerciements

Je remercie Nicolas Cheney, mon directeur de mémoire, pour sa disponibilité et la rigueur apportée à ce travail.

Je remercie l'ENSSIB et la BU Sciences de Lyon I (notamment le Département des services au public où j'étais en stage de février à mai 2014) qui ont accepté d'aménager mon temps de travail pour me permettre de réaliser au mieux ce travail, dans des conditions particulières.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des interlocuteurs qui m'ont accordé de leur temps : Héloïse Faivre-Jupile, Jean-François Vincent, Yannick Nexon, Alix Lamé-Bergis, Yoann Gantch, Florence Vidal et particulièrement Yves Alix, qui m'a éclairée, au débotté, sur les questions juridiques ainsi que Pauline Rivière que j'ai beaucoup sollicitée ; ce sont nos échanges sur ce qui ne s'appelait pas encore Numalire au moment de mon stage découverte en 2013, qui m'ont donnés envie de traiter ce sujet de mémoire.

Je remercie tout particulièrement mes collègues et compagnons d'infortune Elise Breton, Solenne Coutagne et Antoine Barthélémy pour m'avoir fait profiter de leurs lumières, ainsi que Mathilde Caillet, et Antoine, encore, pour avoir été des relecteurs aussi bienveillants qu'efficaces.

Un dernier et affectueux merci à mes proches pour leur patience et leur flegme durant ces dernières semaines...

Résumé :

Les technologies de numérisation et d'impression numérique alliées au mouvement de recentrage des bibliothèques sur l'utilisateur permettent aujourd'hui de rendre un nouveau type de services dans le domaine de la reproduction des documents : la numérisation et l'impression de livres à la demande. L'utilisateur devient ainsi un acteur non négligeable de la vaste entreprise de numérisation du patrimoine. Avec l'impression à la demande (POD), c'est toute la chaîne du livre traditionnelle qui est bousculée ; la bibliothèque voit s'ouvrir à elle de nouvelles perspectives. Ces nouveaux services renvoient à un ensemble de questions profondes pour nos établissements : innovation technologique, cadre juridique, équilibre papier/numérique et positionnement dans la chaîne du livre. A travers l'analyse de six exemples de mise en œuvre de la numérisation et de l'impression à la demande en bibliothèque, ce mémoire offre une première approche globale, en langue française, de ces services.

Descripteurs :

Reproduction de documents

Documentation de bibliothèque - - Numérisation

Bibliothèques virtuelles

Impression numérique

Bibliothèques - - Edition

Bibliothèques - - Services au publics

Bibliothéconomie - - Innovations

Abstract :

The combination of digitisation and digital printing techniques together with the new importance of patrons in libraries has led to the introduction of new services for the reproduction of documents: digitisation and print on demand for books. Patrons then become central characters in the heavy process of heritage collections digitisation. With Print-on-demand (POD), the whole book production chain is in turmoil. As a

consequence, a new area of services becomes available for libraries. These services raise a number of profound questionings for our institutions: technological innovation, legal framework, balance between paper and digital collections and question the library status among the other players of the book industry. This dissertation analyses six examples of digitisation/print-on demand services in libraries and presents a first global approach of these new services in French language.

Keywords :

Copying

Digital preservation

Digital libraries

Digital printing

Libraries - - publishing

Public Services (libraries)

Library science - - Technological innovations



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES, ABREVIATIONS ET GLOSSAIRE	7
INTRODUCTION	9
1. (RE)PRODUIRE DES DOCUMENTS EN BIBLIOTHEQUE : UN CONCEPT ANCIEN REVISITE PAR LA TECHNOLOGIE, UN CONTEXTE CONTRAIT, DES USAGES INNOVANTS	15
1.1- Définition et mise en contexte de la numérisation et de l'impression à la demande	15
1.1.1- <i>Des procédés techniques connus et maîtrisés</i>	15
1.1.2- <i>Le contour flou des services « à la demande »</i>	17
1.1.3- <i>Le contexte bibliothéconomique : la bibliothèque user driven ...</i>	18
1.2- La numérisation et l'impression à la demande au cœur des questionnements profonds de la bibliothèque.....	20
1.2.1- <i>Innové en bibliothèque : pourquoi ? Comment ? Quid de la technologie ?.....</i>	21
1.2.2- <i>Du papier au numérique et du numérique au papier... Quid du rôle de la bibliothèque ?.....</i>	24
1.2.3- <i>Quid de la propriété intellectuelle?</i>	28
1.3- Tentative de typologie des services de reproduction à la demande	34
1.3.1- <i>Tableau typologique.....</i>	34
1.3.2- <i>Convergences et divergences.....</i>	39
2- NUMERISER A LA DEMANDE EN BIBLIOTHEQUE OU COMMENT (RE)PLACER L'USAGER AU CŒUR DU CHANTIER DE NUMERISATION DU PATRIMOINE ?	41
2.1. La numérisation à la demande, avenir du PEB	41
2.2- La numérisation à la demande : fonctionnalité associée ou outil de développement de la bibliothèque numérique ?	43
2.2.1- <i>La bibliothèque numérique : une co-construction</i>	43
2.2.2- <i>La numérisation à la demande au SID₂ de Grenoble : un outil de valorisation des collections ... et des équipes</i>	45
2.3- Mutualiser la numérisation à la demande pour le bénéfice des chercheurs : le réseau européen eBooks On Demand.....	49
2.3.1- <i>Le principe et les outils</i>	49
2.3.2- <i>Les objectifs et les promesses</i>	51
2.3.3- <i>Un projet éminemment européen</i>	52
2.3.4- <i>EOD aujourd'hui</i>	52
2.4- La numérisation à la demande, terrain d'expérimentation : Numalire ou la bibliophilie 2.0.....	55
2.4.1- <i>Le principe et les outils</i>	55

2.4.2- <i>Les objectifs et les promesses</i>	57
2.4.3- <i>Le patrimoine livresque, version start-up</i>	60
2.4.4- <i>Numalire aujourd’hui... et surtout demain</i>	61
3- L’IMPRESSION A LA DEMANDE : VERS UNE NOUVELLE ACTIVITE POUR LES BIBLIOTHEQUES ?	64
3.2- Les enjeux de l’impression à la demande (POD) en bibliothèque	64
3.1.1- <i>L’édition de livres à l’ère du « juste à temps »</i>	64
3.1.2- <i>POD et collections</i>	67
3.1.3- <i>POD et services</i>	69
3.2- La reproduction à la demande de livres anciens à la BnF : l’encouragement d’un usage « de loisir » du document patrimonial ?	72
3.2.1- <i>Le contexte : la BnF, bibliothèque et maison d’édition</i>	72
3.2.2- <i>« Le patrimoine à disposition de tous »</i>	74
3.2.3- <i>Un partenariat public-privé « apaisé »</i>	77
3.3- L’Espresso Book Machine (EBM) : gadget futuriste ou nouveau modèle pour la chaîne du livre ?	79
3.3.1- <i>L’EBM et son fonctionnement</i>	79
3.3.2- <i>Panorama de l’implantation des EBM dans le monde</i>	82
3.3.3- <i>Un modèle nouveau : effacement des barrières entre librairie et bibliothèque ?</i>	84
3.3.4- <i>Un catalogue pléthorique mais déficient</i>	84
3.3.5- <i>Vers une offre informationnelle académique exhaustive et peu coûteuse</i>	85
3.3.6- <i>Plateforme d’autoédition et support de nouveaux services co- construits</i>	86
EN GUISE DE CONCLUSION ...	89
SOURCES	93
BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE THEMATIQUE	99
TABLE DES ANNEXES	109
TABLE DES ILLUSTRATIONS	129
TABLE DES MATIERES	131

Sigles, abréviations et glossaire

BOD / EOD / ODB: 3 sigles à ne pas confondre

- **BOD : Books on demand**: société allemande proposant aux particuliers une plateforme en ligne d'autoédition et des services d'impression à demande aux éditeurs.
- **EOD : eBooks On Demand**: réseau européen de bibliothèques coordonné par la Bibliothèque universitaire et régionale du Tyrol et pratiquant la numérisation et/ou l'impression à la demande mutualisées de leurs bibliothèques numériques.
- **ODB : On Demand Books** : société américaine commercialisant l'*Espresso Book Machine* et gérant les services liés à celle-ci.

Terminologie informatique :

- **AcrobatPro** : logiciel propriétaire pour la création et la modification avancée des fichiers PDF
- **EPUB** : *Electronic Publication* (format de fichier ouvert standardisé pour les livres numériques proposé par l'*International Digital Publishing Forum*)
- **FileZ** : application web développée par l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse qui permet de déposer et gérer des fichiers destinés au partage
- **FTP (serveur)** : *File Transfer Protocol* (serveur de transfert de fichiers par Internet)
- **JPEG/ JPG** : *Joint Photographic Experts Group* (format de fichier image compressé ouvert)
- **PDF** : *Portable Document Format* (format de fichier universel de préservation de document propriétaire - *Adobe*)
- **TIFF/TIF**: *Tagged Image File Format* (format de fichier image encapsulé propriétaire - *Adobe*)
- **WinIBW** : logiciel de catalogage de l'enseignement supérieur

- **ABES** : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
- **ANRT** : Atelier national de reproduction des thèses
- **BBF** : Bulletin des bibliothèques de France
- **BIU**: Bibliothèque interuniversitaire
- **BU** : Bibliothèque universitaire
- **BMVR** : Bibliothèque municipale à vocation régionale
- **BnF** : Bibliothèque nationale de France
- **CADIST** : Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique
- **CINES** : Centre informatique national de l'enseignement supérieur

- **DRM** : *Digital Rights Management* (Gestion numérique des droits – GND - ou Mesures techniques de protection – MTP)
- **DSI** : Direction des systèmes d'information (service / département informatique)
- **EBM**: *Espresso Book machine*
- **IFLA**: *International Federation of Library Associations and Institutions*
- **ILL** : *Inter Library Loan* (prêt entre bibliothèques)
- **INRA** : Institut national de la recherche agronomique
- **NTIC** : nouvelles technologies de l'information et de la communication
- **OCR** : *Optical Character Recognition* (reconnaissance optique de caractères)
- **PEB** : prêt entre bibliothèques.
- **POD** : *Print-on-demand* (impression à la demande)
- **PRES** : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
- **SID₂** : Service inter-établissement de documentation (universités de Grenoble II et III)
- **SUDOC** : catalogue du Système universitaire de documentation

INTRODUCTION

« Il y a dans tous les arts une partie physique qui ne peut plus être regardée ni traitée comme naguère, qui ne peut plus être soustraite aux entreprises de la connaissance et de la puissance modernes »¹

Paul Valéry (1934)

« À la plus parfaite reproduction il manquera toujours une chose : le *hic* et *nunc* de l'œuvre d'art – l'unicité de son existence au lieu où elle se trouve. [...] Le *hic* et *nunc* de l'original constitue ce qu'on appelle son authenticité. [...] Tout ce qui relève de l'authenticité échappe à la reproduction – et bien entendu pas seulement à la reproduction technique »²

Walter Benjamin (1935)

La réflexion de Paul Valéry peut être étendue au domaine du savoir et de la connaissance. Un document écrit est un contenu intellectuel, reflet d'une pensée, mais aussi un objet physique, de communication, que les évolutions de la technique (des moines copistes à la numérisation) permettent de reproduire, de diffuser, de stocker, de découper et de ré-agencer, en un mot : d'utiliser. Walter Benjamin semble regretter ce mouvement, pourtant inexorable et bénéfique à l'émulation intellectuelle qui produit la connaissance, en ce qu'il dénaturerait l'expérience unique de consultation de l'œuvre originale.

Nous, bibliothécaires, ne pouvons en revanche que le plébisciter : reproduire un document, le copier, c'est lui conférer une fonction sociale. Ce peut être l'étude, la recherche, l'enseignement mais aussi le loisir, la collection ou une fonction plus affective ou psychologique. C'est aussi œuvrer pour sa diffusion la plus vaste possible et le reconnaître ainsi comme appartenant au bien commun qu'est la connaissance et le savoir ; c'est donc, en un sens, reconnaître sa valeur « d'utilité au monde ». Nous devons en revanche reconnaître, avec Walter Benjamin cette fois, que reproduire un document change sa nature et sa fonction : du statut d'icône, de trésor à conserver (loin des yeux), celui-ci devient outil, valeur d'échange et pourquoi pas, valeur commerciale. Une des conséquences de ce changement de nature du document induite par l'apparition de moyens de plus en plus efficaces de sa reproduction réside dans le changement de fonction de la bibliothèque, lieu privilégié par lequel transite le document.

Ce mémoire s'intéresse aux procédés les plus récents permettant la

¹ VALÉRY Paul, « La conquête de l'ubiquité », *Pièces sur l'art*, 1960, Paris : Gallimard, bibliothèque de la Pléiade, tome 2, p. 1284

² BENJAMIN Walter, *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*, 2003, Paris : Editions Allia, p. 13-14

reproduction de documents - la numérisation et l'impression numérique - associés à la façon la plus contemporaine de les mettre en œuvre - le service « à la demande » de l'utilisateur. La technologie sur laquelle se basent ces procédés, qui existe depuis une plus d'une vingtaine d'années, n'est pas révolutionnaire en elle-même. En revanche, les nouvelles conditions qu'elle implique pour l'usage du document le sont véritablement. Elles le sont, par voie de conséquence, pour la bibliothèque. De même, cette nouvelle façon de servir et de consommer « à la demande », qui touche l'ensemble de la sphère des services, bouleverse les modes traditionnels de constitution du savoir et de la connaissance en faisant de l'utilisateur final le personnage central de cette nouvelle histoire, là où, auparavant, érudits et techniciens en étaient les principaux protagonistes.

La question du périmètre : quels procédés de reproduction ? Quels documents ?

Il aurait été envisageable d'inclure à cette étude toutes les formes modernes de reproduction du document : la reprographie, la photocopie, l'impression en libre-service qui peuvent être considérées, d'un certain point de vue, comme les premières formes de reproduction à la demande puisque l'utilisateur en est bien souvent l'opérateur. Pourtant, un tour d'horizon de la littérature bibliothéconomique nous a rapidement démontré que la reprographie n'est plus un sujet de recherche pour les bibliothèques depuis la fin des années quatre-vingts, sauf peut-être dans le domaine juridique (à propos des évolutions du droit de copie). Cela n'occulte pas les problématiques de terrain, bien réelles, auxquelles sont confrontées les bibliothèques en matière de reprographie : gestion déléguée à des opérateurs privés, adaptation continue aux évolutions technologiques, mutualisation de cette fonction avec d'autres entités hors bibliothèque (en BU surtout) ou dérives de l'utilisation de la bibliothèque comme simple « boîte à copie ». Nous avons pourtant choisi de ne pas les inclure dans ce présent travail, ou seulement à sa périphérie lorsque des comparaisons étaient nécessaires, afin de nous concentrer sur les procédés impliquant de réels changements en profondeur pour la bibliothèque.

Il aurait également été envisageable d'étendre le périmètre de cette étude à l'ensemble des documents, couvrant ainsi la diversité des collections des bibliothèques: livres imprimés, manuscrits, estampes et autres documents graphiques, documents audiovisuels, etc. Cette option nous a semblé, en premier lieu, peu réaliste dans le temps imparti pour ce travail. En second lieu, ces types de documents constituent chacun un sujet à part entière tant les spécificités - techniques, juridiques, conceptuelles - liées à leur reproduction sont importantes : c'est le cas des documents audiovisuels, mais aussi des documents graphiques, dont les modalités de reproduction en bibliothèque ont par ailleurs fait l'objet d'études approfondies³. Ainsi, il sera ici essentiellement question de la reproduction du document imprimé et particulièrement du livre.

³ LE GUILLOU Yves, *La reproduction des documents graphiques : usages et enjeux*, Paris : L'Harmattan, 2008, 127 p.

La question des sources et la méthode

Il faut poser d'emblée ce constat : la littérature professionnelle ou spécialisée n'a pas, jusqu'à présent, traité ce sujet de façon globale et en tant que concept interrogeant la bibliothèque. La littérature technique existe sur la numérisation d'un côté et sur l'impression à la demande de l'autre. La littérature bibliothéconomique abonde d'articles et d'ouvrages consacrés aux bibliothèques numériques mais très peu de ceux-ci évoquent les services qui leur sont associés ; les études consacrées aux services centrés sur l'utilisateur et à l'innovation sont assez nombreux également. Enfin, les écrits professionnels liés au monde du livre et de l'édition traite, encore timidement, des évolutions liées à l'impression à la demande. Très peu de sources font la synthèse entre technique et service et encore moins portent la question sur le terrain de la bibliothèque. Celles qui le font sont uniquement anglo-saxonnes. Le sujet, tel que nous le posons dans ce travail, était donc un champ à défricher...

Ce contexte a induit une méthode de travail en deux temps. D'abord, **la formulation d'hypothèses** : il s'agissait de poser des idées *a priori* et de voir si elles pouvaient être étayées par des recherches ou des exemples d'application. Ces hypothèses étaient les suivantes :

- La numérisation et l'impression à la demande peuvent être rapprochées et traitées, au moins partiellement, d'un même point de vue : elles procèdent de technologies proches liées au numérique, présentent toutes deux un caractère fortement innovant et concernent au même titre la reproduction du document. Mais c'est surtout leur caractère « à la demande » qui les fait entrer dans le même champ d'analyse : celui des services. La question du « centrage » sur l'utilisateur risquait donc d'être un élément important de notre réflexion.
- Par analogie avec le monde des sciences et techniques, dans lequel une innovation technologique entraîne la plupart du temps un changement social, de mentalité ou plus modestement d'usage, ces deux services, quoiqu'*a priori* simplement techniques, ont un impact sur les fonctions et le rôle de la bibliothèque : lequel ?
- En conséquence, elles soulèvent des questions conceptuelles, et pas seulement techniques pour la bibliothèque : lesquelles ?

Il a fallu ensuite procéder à **une approche par cercles concentriques** empruntant à divers domaines « périphériques » à notre sujet pour tenter de dégager ce qui s'y rapportait précisément. Ainsi, par exemple, dans le domaine juridique, des recherches sur le droit d'auteur, le droit de copie mais aussi le droit des bases de données ont été nécessaires pour donner un aperçu complet du cadre réglementaire de la numérisation et de l'impression à la demande. Avec la même méthode, nous avons déduit que le sujet procédait des questions d'innovation, de la question des services *user driven* et entraînait dans le champ du débat papier *versus* numérique.

Le choix des exemples

La meilleure façon de valider la justesse des hypothèses posées consistait à se rendre compte, sur le terrain, des différentes mises en œuvre des services de

numérisation et d'impression à la demande. Il fallait à la fois choisir un nombre d'exemples assez restreint pour être présenté ici mais suffisamment divers pour représenter toutes les formes possibles que peut prendre la mise en place de ces services. Notre choix s'est donc porté sur six exemples de mises en œuvre :

- la numérisation du PEB à l'université de Lyon I,
- la numérisation à la demande des fonds anciens au SID₂ de Grenoble,
- le réseau européen de numérisation et d'impression à la demande de livres anciens *eBooks On Demand* et sa mise en œuvre à la BIU Santé,
- la plateforme mutualisée et participative pour les livres anciens Numalire et sa mise en œuvre à la bibliothèque Sainte-Geneviève,
- les accords d'impression à la demande de la BnF et notamment le projet Hachette-BnF,
- la solution autonome d'impression à la demande *Espresso Book Machine*⁴.

Ces exemples ont été choisis pour leur pertinence par rapport au sujet. Dans certains cas, plusieurs choix étaient possibles : par exemple l'université de Grenoble n'est pas la seule à proposer un service de numérisation à la demande lié à sa bibliothèque numérique. Dans ce cas, l'exemple en question a été choisi au regard de son caractère particulièrement abouti donnant ainsi de meilleures perspectives d'analyse. Enfin, tous ces exemples n'ont pas la même ampleur ni la même portée et ne sont donc pas traités de façons équivalentes (en termes de volume) dans ces pages. Pourtant, juxtaposés, ils donnent une vision d'ensemble relativement complète de la mise en œuvre des possibilités offertes par la numérisation et l'impression à la demande en bibliothèque.

La problématique

Les services de numérisation et d'impression à la demande en bibliothèque sont aujourd'hui des systèmes coexistant découlant des immenses possibilités ouvertes par la technologie numérique en général et le développement des bibliothèques numériques en particulier. Ils procèdent d'une modification des usages du document et des pratiques sociales qui lui sont associées. Le point commun de ces systèmes: rendre un service personnalisé et produire des documents selon des modalités nouvelles. Quel impact, quelles modifications pour la bibliothèque ? Pour le document en lui-même ? Pour l'utilisateur ? Comment appréhender cette innovation globalement ? Comment capitaliser, pour l'avenir, sur les différentes modalités observables ? Ce sont certaines des questions auxquelles nous tenterons d'apporter une réponse ici.

Ainsi, ce mémoire est envisagé comme un rapport d'étape, une première tentative de tirer des idées générales et une vision globale de ces services à partir des diverses mises en œuvre observables aujourd'hui. Il s'agit bien d'un panorama de cette nouvelle pratique en bibliothèque (et un peu au-delà aussi). Pour l'appréhender, nous poserons d'abord la définition, le contexte et les grandes questions liées à ces nouvelles modalités de reproduction (et de production) de documents en bibliothèque. Cette première approche permettra aussi de saisir la

⁴ Cette modalité n'étant pas expérimentée en France à ce jour, il n'a donc pas été possible d'en analyser directement sa mise en œuvre sur le terrain. Il a fallu se baser, pour cela, sur les quelques retours d'expérience américains et canadiens publiés.

différence des enjeux entre numérisation et impression à la demande. C'est ainsi qu'une seconde partie sera consacrée à l'étude des exemples de mise en œuvre de la numérisation à la demande à travers plusieurs dispositifs existants ; ils seront analysés sous l'angle de la place centrale qui est dévolue à l'utilisateur dans le vaste chantier de numérisation du patrimoine écrit. Une troisième partie sera consacrée à l'impression à la demande et commencera par une digression hors du monde des bibliothèques afin d'entrevoir les bouleversements éditoriaux induits par cette nouvelle pratique. Des exemples essentiellement étrangers nous permettront enfin de voir qu'il s'agit d'un tout nouveau type de fonctions pour les bibliothèques qui s'emparent de ce service.

Quelques précautions langagières...

Une grande partie de nos sources est issue de la littérature bibliothéconomique ou de la presse technique américaine. Ainsi, les semaines qui ont occupé la rédaction de ce mémoire ont baigné dans une atmosphère toute anglo-saxonne... Le vocabulaire utilisé dans les pages qui suivent s'en ressent sans doute. Bien qu'un travail important de traduction ait indéniablement accompagné ce mémoire, nous avons volontairement gardé les formulations en anglais liées aux concepts développés. Il nous a semblé qu'elles avaient toute leur place dans ce contexte très anglo-saxon et qu'il était aussi plus sage de ne pas risquer de dénaturer les concepts par une traduction hasardeuse. En outre, ces concepts sont de plus en plus repris sous leur formulation anglaise, y compris dans la littérature professionnelle française. Il en est ainsi pour une notion centrale de ce mémoire : l'impression à la demande ou *print-on-demand*. L'acronyme anglais *POD* est volontiers employé dans les références en langue française. Pour la numérisation à la demande, en revanche, plusieurs formulations cohabitent en anglais : *digitisation on demand*, *on-demand service*, *digitisation at customer's request*, etc. Il semble donc que les choses ne soient pas aussi formalisées. Parallèlement, il n'existe pas d'acronyme d'usage courant en français, du type NAD (numérisation à la demande) ou IAD (impression à la demande), comme c'est *a contrario* le cas pour la vidéo à la demande pour laquelle on voit de plus en plus apparaître l'acronyme VAD en lieu et place de l'anglicisme *VOD*. Ainsi, le sigle *POD* et l'expression « impression à la demande » seront indifféremment utilisés dans les pages qui suivent ; nous nous contenterons, en revanche, de la locution française « numérisation à la demande ».

1. (RE)PRODUIRE DES DOCUMENTS EN BIBLIOTHEQUE : UN CONCEPT ANCIEN REVISITE PAR LA TECHNOLOGIE, UN CONTEXTE CONTRAINT, DES USAGES INNOVANTS

Pour débiter ce travail, nous avons opté pour un regard global sur la numérisation et l'impression à la demande. Cette première partie va donc tenter de tracer les contours techniques, conceptuels, juridiques et bibliothéconomiques de ces services relevant d'une nouvelle façon de reproduire le document. Il était intéressant, pour débiter, de ne pas distinguer ces deux activités qui présentent *a priori* des enjeux communs, introduisant ainsi une nouvelle manière d'appréhender ce secteur. Nous verrons pourtant que, dans certains domaines, une différence entre numérisation et impression à la demande se dessine déjà.

1.1- DEFINITION ET MISE EN CONTEXTE DE LA NUMERISATION ET DE L'IMPRESSION A LA DEMANDE

La numérisation et l'impression recouvrent des notions technologiques précises que ce travail ne saurait aborder en détail. Il convient cependant de rappeler brièvement ce que désignent exactement ces termes et de préciser les éléments qui seront effectivement abordés ici et, par voie de conséquence, ceux qui ne le seront pas. En revanche, faire suivre les termes « numérisation » et « impression » de l'expression « à la demande » les fait immédiatement entrer dans une autre sphère d'analyse : celle des services, évidemment replacés dans le contexte de leur développement en bibliothèque.

1.1.1- Des procédés techniques connus et maîtrisés

La numérisation désigne la conversion des informations contenues sur un support physique (texte, image, audio, vidéo, etc.) en données numériques. Celles-ci sont constituées d'un ensemble de caractères et de nombres (*digits*, en anglais) reconnaissables, décodables et utilisables par des outils informatiques. En ce qui concerne le document, ce procédé technique permet la transformation d'un support physique papier en un support informatique dématérialisé contenant les mêmes informations. Transposé sur ce nouveau support, le contenu du document devient plus facilement consultable, stockable dans un espace réduit (des serveurs plutôt que des rayonnages) mais aussi transférable et utilisable. Il s'agit également d'un moyen parallèle d'assurer sa conservation.

Les opérations de numérisation s'opèrent par procédé photographique grâce à un scanner. L'appareil effectue un balayage lumineux du document et transforme les informations lumineuses captées en signal électrique. Il existe différents types de scanners selon les types de documents et leurs usages. Les scanners de bureau sont de

petits dispositifs à plat ou à défilement. Les outils professionnels vont du scanner à tambour au ban de numérisation en passant par le scanner automatique à livres et constituent un type de matériel souvent volumineux et coûteux. Le scanner à livres intéresse tout particulièrement les bibliothèques : il possède un système optique particulier qui permet de garder les capteurs à distance du support (et non collés à une vitre comme dans le cas des scanners à plat) et permet ainsi la reproduction de livres en réduisant les manipulations délicates qui pourraient les endommager⁵. Le support numérique obtenu se caractérise par sa définition (calculée en dpi – *dots per inch* en anglais pour « points par pouce ») qui désigne la qualité de l'image obtenue. Les scanners à livres permettent d'obtenir des images du document physique (fichiers PDF), mais aussi des fichiers vidéo-codés, à partir desquels, un texte sera reconnu par le dispositif informatique. Il s'agit du procédé de reconnaissance optique des caractères (OCR pour *Optical Character Recognition* en anglais) permettant d'effectuer des recherches de termes dans un texte numérisé (dite recherche plein texte).

Il n'appartient pas à ce travail de définir ce qu'est l'impression tant ces développements sont par ailleurs étudiés depuis l'apparition de la première presse à imprimer mise au point par Gutenberg en 1454. La notion qui sera traitée dans ce travail ne recouvre pas non plus le domaine des industries graphiques qui s'attache à analyser l'imprimerie en tant qu'activité économique et technique à part entière. La photocopie, qui entre davantage dans le domaine technique de la reprographie, ne sera également que brièvement abordée. Il sera donc essentiellement question ici d'impression numérique.

Contrairement aux procédés traditionnels modernes d'imprimerie qui nécessitent une « forme imprimante » (plaque, film, etc.) servant d'intermédiaire pour transformer le fichier informatique en feuille imprimée, l'impression numérique permet un passage sans intermédiaire du fichier informatique au papier par le biais d'une imprimante ou d'un ban d'impression directement relié à un ordinateur. Ce procédé présente l'avantage d'être plus souple en gardant le fichier d'origine modifiable jusqu'au moment de son impression (et non figé dans une forme définitive sur une plaque ou un film). Il permet également de réduire le coût de l'impression. Cette technologie s'est largement développée durant les vingt dernières années et représente aujourd'hui la grande majorité des travaux d'impression professionnels.

A l'instar des différents types de scanners, les imprimantes numériques vont du petit équipement de bureau proche d'une centaine d'euros au ban intégré présent uniquement chez les imprimeurs numériques professionnels et représentant un investissement pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Que ce soit pour la fourniture de scanners ou d'imprimantes numériques, le marché est dominé par les grands groupes de matériel de reprographie : *Xerox*, *Canon*, *Hewlett-Packard*, *Epson*, etc. Aujourd'hui, la plupart de ces fabricants proposent aux institutions non spécialisées en imprimerie (comme les bibliothèques) des solutions intégrées combinant les fonctions de scanner, photocopieuse et imprimante en une seule machine.

⁵ Contributeurs à Wikipedia, 'Scanner (informatique)', *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, 27 décembre 2013, 14:50 UTC, <[http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Scanner_\(informatique\)&oldid=99615472](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Scanner_(informatique)&oldid=99615472)> (consulté le 21 janvier 2014)

1.1.2- Le contour flou des services « à la demande »

Le vocable « services à la demande » n'est pas clairement défini, ni conceptuellement, ni juridiquement. Il faut explorer différents domaines d'activité pour tenter d'en cerner le contenu.

Chronologiquement, ce terme est d'abord apparu dans le domaine commercial où il désigne l'utilisation à distance et en ligne de différents services, notamment bancaires. Ainsi les services à la demande commerciaux semblent en réalité désigner un amalgame entre services à distance, services personnalisés ou « à la carte », le terme ne désignant alors finalement qu'un outil marketing créé pour exprimer la faculté d'adaptation au client du service concerné (à toute heure, depuis tout terminal, avec une souscription modifiable, etc.).

Dans le domaine public, les transports se sont particulièrement emparés de ce concept (service Bibus à Brest, SAD du Conseil général de la Nièvre, Lila en Loire-Atlantique...) et lui ont apporté un contour plus formel: « Les TAD (transports à la demande) se distinguent des autres services de transports collectifs par le fait que les véhicules n'empruntent pas d'itinéraire fixe et ne respectent pas un horaire précis, sauf pour satisfaire parfois un besoin particulier »⁶. Dans ce contexte, « à la demande » signifie « déclenché par l'utilisateur » puisque le service n'est pas opérationnel tant qu'un utilisateur ne l'a pas « commandé ».

La formalisation la plus poussée des services à la demande est offerte par le domaine audiovisuel. La Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (Loi Léotard) définit ainsi les services de médias audiovisuels à la demande (SMAD): « Est considéré comme service de médias audiovisuels à la demande tout service de communication au public par voie électronique permettant le visionnage de programmes au moment choisi par l'utilisateur et sur sa demande, à partir d'un catalogue de programmes dont la sélection et l'organisation sont contrôlées par l'éditeur de ce service »⁷. Comme pour les transports publics, on retrouve la notion de déclenchement de l'offre de service par l'utilisateur. Y sont ajoutés la notion de moyen (« la voie électronique ») et la finalité du service (« communication au public »).

Par juxtaposition de ces différents éléments, une définition du service à la demande pourrait être formalisée de la manière suivante: **un service potentiellement disponible auprès d'un fournisseur mais dont la mise en œuvre n'est déclenchée que sur commande expresse d'un usager, le plus souvent à distance et par le biais d'un accès en ligne. Il remplit un besoin spécifique et unique appartenant à un individu donné à un moment donné. Il est caractérisé par son aspect individuel et sa mise en œuvre rapide.**

⁶ Contributeurs à Wikipedia, 'Transport à la demande', *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, 15 janvier 2014, 15:00 UTC, <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Transport_%C3%A0_la_demande&oldid=100279178> (consulté le 21 janvier 2014)

⁷ Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (Loi Léotard), article 2, alinéa 6, *Legifrance* [en ligne] <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068930&dateTexte=20110921>> (consulté le 21 janvier 2014)

Ainsi, la numérisation à la demande consiste à réaliser ou faire réaliser la numérisation d'un document dans le cadre d'une demande de communication par un usager. Cela signifie que le document n'entre pas dans le cadre cohérent de la constitution d'une bibliothèque numérique, ni dans une campagne de numérisation de masse (du type *Numelyo* pour la Bibliothèque municipale de Lyon), ni dans le cadre de partenariats de numérisation sur des corpus spécifiques (à l'instar des partenariats noués avec la BnF par exemple). L'impression à la demande pourrait être définie suivant le même modèle : la fourniture d'un document papier, grâce aux dispositifs d'impression numériques existants (imprimante ou photocopieur) en réponse à la demande d'un usager et en respect des normes légales en vigueur régies par le droit de copie. Ce service, bien que constituant une activité traditionnelle des bibliothèques, ne correspond pourtant pas entièrement à la définition proposée (objet non préexistant à la demande, accès à distance) et entre plutôt dans le champ des problématiques de copie et de reprographie. Par impression à la demande (*POD*), sera davantage traité dans ce travail, le nouveau mode d'impression numérique pratiqué par des fournisseurs spécifiques, infléchissant le circuit traditionnel du livre, et destiné à offrir, dans les plus brefs délais, de 1 à 500 exemplaires du même document sous forme d'un livre imprimé de facture traditionnelle⁸.

1.1.3- Le contexte bibliothéconomique : la bibliothèque user driven

Offrir des fonctionnalités de numérisation ou d'impression à la demande en bibliothèque s'inscrit dans l'évolution globale de l'offre de services. Il faut replacer l'apparition de ces services dans le contexte du passage d'une politique de l'offre à un recentrage sur les publics puis sur l'utilisateur pris individuellement. S'impose alors l'idée que l'institution est là avant tout pour répondre à une demande : celle d'un territoire, d'une population, d'une communauté et d'individus. Il s'agit du mouvement décrit par certains professionnels dont Lionel Dujol⁹, comme le passage de la bibliothèque *user centric* (l'institution conçoit des propositions de services centrées sur les besoins des usagers) à la bibliothèque *user driven* (les usagers déterminent et conduisent les activités de l'institution qui devient cadre de leur action)¹⁰. Depuis les années 1980, les bibliothèques opèrent ce recentrage sur l'utilisateur, mais en 2003, certains professionnels constataient que « la transition de l'ère des collections à l'ère du service n' [était] pas encore achevée »¹¹. Ce sont d'abord les « services personnalisés en ligne » qui ont commencé à se développer il y a environ dix ans. On compte parmi ceux-ci les services de référence virtuels, les portails personnalisables, les applications pour l'enseignement à distance, les modalités du type *Ask a Librarian*. Bien que centrés sur les besoins des

⁸ WILSON-HIGGINS Suzanne, « Print on demand », *Serials: The Journal for the Serials Community*, 2003, vol. 16 n°1, UKSG, [en ligne] <<http://uksg.metapress.com/content/0825h2te8dpwrfqv/>> (consulté le 24 janvier 2014)

⁹ Lionel Dujol est Directeur du réseau des médiathèques du Pays de Romans (Isère).

¹⁰ BRETON Elise, sous la direction de Bertrand CALENGE, « De la participation à la co-construction », *Co-construire les collections avec les usagers*, 2014, mémoire d'étude DCB, p.27-28

¹¹ GORMAN Michael cité dans CAVALERI Piero, « les bibliothèques et les services personnalisés en ligne : de nouveaux produits dans un marché concurrentiel », *BBF*, 2003, n°4, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-04-0024-004>> (consulté le 12 février 2014)

usagers, ces services restent une offre de la bibliothèque basée sur une analyse par celle-ci du changement de nature (et de pratiques) des usagers, des progrès de la technologie et notamment de l'omniprésence d'internet dans la vie quotidienne comme dans l'univers de l'acquisition des connaissances et du savoir. Les *patron driven acquisitions* (*PDA*s) ou « acquisitions conduites par les usagers » constituent la forme la plus poussée et la plus récemment apparue de la centralité de l'utilisateur en bibliothèque et font réellement entrer la bibliothèque dans l'ère du *user driven*. Il s'agit d'une nouvelle façon de conduire les acquisitions basée non pas sur une anticipation *a priori* des besoins de l'utilisateur, mais sur une demande clairement exprimée par ceux-ci ou par la mesure d'un intérêt potentiel (nombre de pages lues ou le temps passé sur une page) qui déclenche l'acte même d'achat d'un ouvrage (c'est le principe de l'*Ebrary* de la société *Proquest*). A la fois plébiscitées et largement questionnées, notamment par rapport au rôle du bibliothécaire et de la notion même de collection¹², les *PDA*s procèdent pourtant du même principe que les services de numérisation à la demande et de *POD* en bibliothèque : celle-ci devient le cadre d'activités conduites, opérées et déclenchées par l'utilisateur.

Lors de sa présentation du projet de mise en œuvre d'un dispositif complet de numérisation et d'impression à la demande à la bibliothèque de l'université de Cambridge, Edmund Chamberlain, bibliothécaire responsable du développement des systèmes d'information, a présenté deux schémas éclairants quant au glissement de la place de l'utilisateur dans le circuit de fourniture de documents avec l'apparition de ces nouveaux services. Dans le système « tel qu'il fonctionne » (*as it stands*, figure 1), l'utilisateur et le programme de numérisation (de masse, en partenariat, etc.) occupent tous deux la place centrale du schéma. La fourniture de document n'est pas un service rendu directement à l'utilisateur mais passe nécessairement par le projet de numérisation occasionnant des circuits à plusieurs niveaux.

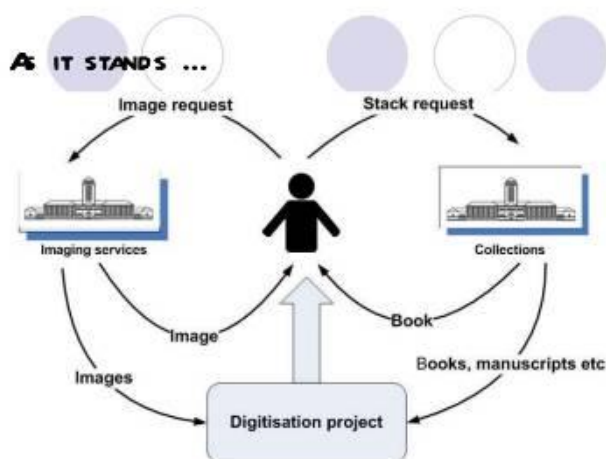


Figure 1: schéma de fonctionnement classique de la fourniture de documents (livres et images) à la bibliothèque de l'université de Cambridge, UK¹³.

¹² MERCIER Silvère, « Des bouquets aux acquisitions faites par les usagers, un nouvel équilibre à trouver 5/7 », *blog Bibliobsession*, 3 mars 2011, [en ligne] < <http://www.bibliobsession.net/2011/03/03/du-bouquet-aux-acquisitions-faites-par-les-usagers-un-equilibre-a-trouver/> > (consulté le 31 janvier 2014)

¹³ CHAMBERLAIN Edmund, « Digitisation and print on demand », support de présentation pour le séminaire Arcadia, décembre 2010, Cambridge University Library, [en ligne] < http://fr.slideshare.net/EdmundChamberlain/digitisation-on-demand-arcadia-seminar-ss?from_search=4#btnPrevious > (consulté le 28 janvier 2014)

Le second schéma, « numérisation complète sur demande du lecteur » (figure 2), fait totalement disparaître le projet de numérisation (long, coûteux, soumis aux aléas de la gouvernance de l'université, etc.) pour placer l'utilisateur seul au centre du dispositif et par là même simplifier le circuit de fourniture du document.

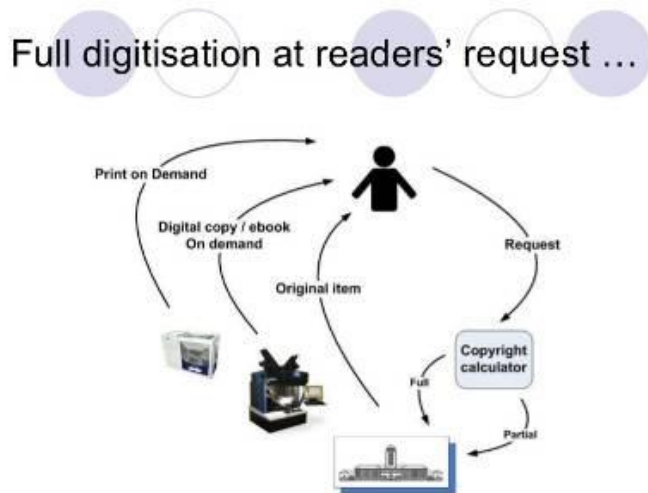


Figure 2: schéma de fonctionnement prévisionnel de la fourniture de documents (livres et images) à la bibliothèque de l'université de Cambridge, après mise en place des services à la demande.

Ainsi, impression et numérisation à la demande doivent être considérées comme de nouveaux services non seulement centrés sur l'utilisateur, mais rendus opérationnels par l'initiative de celui-ci, participant d'une évolution profonde et réellement novatrice de la bibliothèque en tant que service public.

1.2- LA NUMERISATION ET L'IMPRESSION A LA DEMANDE AU CŒUR DES QUESTIONNEMENTS PROFONDS DE LA BIBLIOTHEQUE

La numérisation et l'impression à la demande renvoient immédiatement à plusieurs questionnements. Utilisant des procédés technologiques récents, ces nouveaux services participent pleinement des questions d'innovation en bibliothèque. Représentant un va-et-vient continu entre la matérialisation (*POD*) et la dématérialisation (numérisation à la demande) du document, ils alimentent le débat toujours vif autour d'une supposée opposition entre le document papier et le document numérique et amènent à s'interroger sur le glissement de la place de la bibliothèque dans le flux de documents. Enfin, procédant de la production et de la reproduction de documents, ces

services ne peuvent être présentés sans analyse du cadre réglementaire dans lequel ils sont opérés.

1.2.1- Innover en bibliothèque : pourquoi ? Comment ? Quid de la technologie ?

Pour le grand public, rapprocher « innovation » et « bibliothèque » peut sembler contre-nature tant l'institution conserve aujourd'hui encore une image classique. Pourtant, force est de constater qu'un grand nombre d'innovations marquantes, dans des domaines très variés, est à mettre au crédit des bibliothèques : numérisation, concepts architecturaux, web sémantique, *crowdsourcing*, *human libraries*, services de références en ligne, *open data*, licences nationales, troisièmes lieux, etc.

En effet, reprenant à leur compte la célèbre formule d'Héraclite affirmant que « le changement est la seule constante qui soit », un grand nombre de professionnels sont depuis assez longtemps convaincus que l'innovation en bibliothèque est une « absolue nécessité », même si elle est « difficile à inscrire au quotidien »¹⁴. Représentant une quasi-obsession dans la société actuelle, l'innovation interroge inévitablement les bibliothèques ; elle est une forme de réponse d'une institution en pleine remise en question de sa forme et à son rôle dans la cité.

La foisonnante littérature autour de l'innovation dans le monde de l'entreprise, étudiée par le journaliste Franck Barnu pour son « *Vade-mecum* de l'innovation »¹⁵, montre que dans tous les environnements, les facteurs structurels qui poussent inexorablement les organismes à l'innovation sont aujourd'hui l'intensification de la concurrence, l'accélération du rythme des avancées technologiques et la généralisation du numérique. Trois aspects qui décrivent parfaitement l'environnement actuel des bibliothèques.

Innover en bibliothèque revient ainsi à « réfléchir sur les moyens nécessaires au maintien des missions de service public dans un environnement évolutif »¹⁶ et, pourrions-nous ajouter, incertain. En effet, le contexte de coupes budgétaires est une donnée partagée par l'ensemble du monde des bibliothèques dans la plupart des pays. Antje Mays, chef du Département acquisitions et monographies à l'université de Winthrop en Caroline du Sud, décrit ainsi le feu croisé au milieu duquel les établissements sont pris aujourd'hui : l'adaptation aux vagues technologiques qui traversent régulièrement l'accès à la connaissance génère des coûts supplémentaires qui représentent aujourd'hui une catégorie budgétaire propre pour les bibliothèques (il n'est qu'à considérer la part tentaculaire que représentent les abonnements aux ressources périodiques en ligne pour les BU). Cela étant concomitant à la baisse des budgets alloués aux bibliothèques - par les universités comme par les villes - nous sommes aujourd'hui dans une situation où la part consacrée aux technologies entame les budgets alloués aux autres catégories budgétaires de la bibliothèque (acquisitions, animation culturelle, etc.), mais ne peut être

¹⁴ DOULAIN Vincent, « L'innovation, une réalité difficile à inscrire au quotidien ? », *BBF* n°3, 2005 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-03-0071-001>>, (consulté le 14 février 2014)

¹⁵ BARNU Franck, « Vade-mecum de l'innovation » dans JACQUINET Marie-Christine (sous la direction de), *Créer des services innovants. Stratégies et répertoire d'actions pour les bibliothèques*, Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, collection « boîte à outils » n° 23, 2011, 172 p., p. 20-30.

¹⁶ JACQUINET Marie-Christine (sous la direction de), *Créer des services innovants. Stratégies et répertoire d'actions pour les bibliothèques*, op. cit., p. 12.

réduite du fait de la demande des usagers. Ce dilemme « cornélien » est parfaitement résumé par le titre de l'article co-rédigé par Antje Mays en 2011 pour la conférence des bibliothèques de Charleston : « Malmenées par les budgets, poussées par les usagers, soumises à la demande, les bibliothèques et les technologies : entre tentation et tourments »¹⁷. La bibliothécaire américaine continue pourtant d'enjoindre les bibliothèques à l'innovation technologique car celle-ci peut aussi être la solution même à ce dilemme dans la mesure où elle est source d'efficacité et, de ce fait, de possibilité de rendre mieux et pour un moindre coût certains services.

Innover recouvre un certain nombre de réalités précises qu'il convient de bien repérer. Une innovation apporte des améliorations de trois ordres : une meilleure performance d'un produit ou d'un service, une nouveauté d'usage qui a pour conséquence de faciliter encore un peu plus la vie de l'utilisateur et quelque chose de différent qui confère à l'utilisateur un statut social valorisant. Pour illustrer les mécanismes de l'innovation, on utilise fréquemment l'exemple de l'*iPhone* d'*Apple* qui caractérise le mieux la synthèse de ces trois éléments. Dans l'innovation, réside aussi une notion de réussite. Un service ou un produit innovant est celui qui répond à un besoin (réel, créé ou imaginé) et trouve donc un public. Ce qui se traduit la plupart du temps par un succès commercial. Là encore l'exemple de l'*iPhone* est parlant.

Par ailleurs, le point commun à toutes les innovations marquantes est leur caractère décalé. En effet, il faut oser sortir du cadre habituel de son métier, de son environnement, de son domaine d'activité pour engendrer une innovation réelle. En cela, l'innovation est avant tout un phénomène qui bouleverse les habitudes. Ainsi, le monde des bibliothèques est un terrain où s'observe largement un corolaire inhérent au processus d'innovation : « l'effet diligence », ainsi nommé par Jacques Perriault, professeur en sciences de l'information et de la communication à l'université de Paris X qui s'est penché, dans le cadre de ses activités de recherches, sur l'usage et l'appropriation des NTIC. Dans un article de 2000, il le définit ainsi : « Une invention technique met un certain temps à s'acclimater pour devenir une innovation, au sens de Bertrand Gille, c'est-à-dire à être socialement acceptée. Pendant cette période d'acclimatation, des protocoles anciens sont appliqués aux techniques nouvelles. Les premiers wagons [de chemins de fer] avaient la forme des diligences »¹⁸. Face à l'innovation et aux technologies numériques en particulier, les institutions culturelles sont régulièrement le théâtre d'effets diligences clairement identifiables : visites virtuelles sur les sites internet des musées, manuels scolaires scannés et mis en ligne sur les sites d'*e-Learning*, etc. En bibliothèque, n'a-t-on pas également assisté, dans les premiers temps, à des tentatives de catalogage des sites Internet ? La seule façon d'éviter « les pièges de l'effet diligence »¹⁹ qui tendent à annihiler les bénéfices de l'innovation est d'accompagner celle-ci d'une réelle transformation des usages. Nous savons que les bibliothèques œuvrent énormément dans ce domaine.

¹⁷ TAFURI Narda, MAY Antje, « Bullied by Budgets, Pushed by Patrons, Driven by Demand: Libraries and Tantalizing Technologies », actes de la *Charleston Library Conference 2011*, Purdue University library e-pubs, [en ligne], <<http://docs.lib.purdue.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1191&context=charleston>> (Consulté le 20 janvier 2014)

¹⁸ PERRIAULT Jacques, « Effet diligence, effet serendip et autres défis pour les sciences de l'information », *limsi.fr*, laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (CNRS), [en ligne] <<http://perso.limsi.fr/turner/DCP/Paris2000/Perriault.pdf>> (consulté le 15 février 2014)

¹⁹ PERRIAULT Jacques, « Effet diligence, effet serendip et autres défis pour les sciences de l'information », op. cit.

Il ne faudrait enfin pas omettre que l'innovation revêt également un caractère menaçant. Le concept de « destruction créative » emprunté au secteur de l'économie et diffusé par l'ouvrage *Capitalisme, Socialisme et Démocratie* publié aux États-Unis en 1942 par l'économiste Joseph Schumpeter peut largement être appliqué au domaine des savoirs et de la connaissance. Pour Schumpeter, l'innovation est le moteur de la croissance (économique) et représente une sorte « d'ouragan perpétuel ». Comme tout ouragan, celui-ci ne peut passer sans provoquer un certain nombre de destructions. La destruction, dans le secteur économique comme dans celui de la connaissance, se traduit par l'obsolescence des techniques, des produits ou des usages existant préalablement dans le champ d'action de l'innovation en question. En revanche, « l'ouragan » rend incontournables, voire indispensables, les nouveaux produits ou services ayant détrônés les anciens, ces derniers finissant par disparaître. Dans le domaine qui nous occupe, l'apparition et le développement de Wikipédia et ses conséquences sur le secteur de l'édition des encyclopédies traditionnelles est un bon exemple de « destruction créative » en cours. Pour les bibliothèques, nous le verrons à plusieurs reprises plus loin dans ce travail, c'est souvent le rôle de l'institution ainsi que l'existence même du bibliothécaire qui sont considérés comme menacés par certaines innovations, notamment technologiques.

En effet, bien qu'il soit abusif d'affirmer qu'« innovation = avancée technologique », il n'en reste pas moins que l'innovation technique reste la plus visible et la plus évidente de toutes les sortes d'innovations qui peuvent par ailleurs porter sur les méthodes de travail, la transposition de pratiques d'un autre champ d'activité, etc. L'innovation est une dimension inhérente à la technologie et particulièrement aux NTIC. Les deux notions sont étroitement liées. Toutefois, l'innovation est un domaine où, plus que la technique et sa maîtrise, « l'idée règne en maître »²⁰. Ainsi, une grande partie des exemples dont nous traiterons plus tard dans ce travail sont en réalité soit l'alliance de technologies existantes donnant naissance à une technique nouvelle, soit l'application d'une idée novatrice à une technologie existante. L'*Espresso Book Machine* est née de l'intégration au sein d'une même machine d'un copieur, d'une imprimante et d'un massicoteur-plier, trois outils existant de longue date²¹. Numalire n'est « que » l'application de la méthode de financement participatif (*crowdfunding*) à la numérisation des ouvrages patrimoniaux²², à la façon dont *MyMajorCompany* a proposé aux internautes de financer la création musicale dès 2007. Ainsi, avec la numérisation et l'impression à la demande, nous sommes à mi-chemin entre l'innovation incrémentale et l'innovation radicale selon la typologie proposée par Rebecca Henderson et Kim Clark en 1990²³. La première consiste en une continuelle amélioration d'une technique existante sans en changer fondamentalement la dynamique interne. Elle ne requiert pas non plus de changement de comportement de l'utilisateur final. L'innovation radicale, quant à elle, modifie en profondeur un objet ou un usage et s'accompagne d'un bouleversement technologique. L'invention de l'imprimerie est souvent citée comme l'archétype de l'innovation radicale. S'il est vrai que numérisation et impression à la

²⁰ BARNU Franck, « Vade-mecum de l'innovation » dans JACQUINET Marie-Christine (sous la direction de), *Créer des services innovants. Stratégies et répertoire d'actions pour les bibliothèques*, op. cit.

²¹ Voir 3.3.1- L'*EBM* et son fonctionnement, p.81

²² Voir 2.4.1- (Numalire) Le principe et les outils, p.55

²³ HENDERSON Rebecca, CLARK Kim, « Architectural innovation: the reconfiguration of existing product technologies and the failure of established firms », *Administrative Science Quarterly*, 1990, n°35, p. 9-30.

demande sont basées sur des techniques qui leur préexistent (numérisation par scanner et impression numérique), elles impliquent en revanche un changement d'usage du document et un changement de comportement de l'utilisateur qui constituent leur spécificité, nous le verrons à de nombreuses reprises dans ce travail.

Cette tentative de description des tenants et des aboutissants de l'innovation nous enseigne qu'il s'agit d'un phénomène en marche dans le monde des bibliothèques sans pour autant que ce soit encore une condition *sine qua non* de son activité comme il l'est aujourd'hui dans le domaine économique. Ainsi, innover en bibliothèque aujourd'hui revient, comme l'explique Marie-Christine Jacquinet, à « replacer les usagers au cœur de la stratégie de services » et à « développer l'offre de services et repenser leur servuction »²⁴ c'est-à-dire la façon de rendre ce service. Définition qui correspond en tous points au contexte dans lequel se sont développés les services de numérisation et d'impression à la demande.

1.2.2- Du papier au numérique et du numérique au papier... Quid du rôle de la bibliothèque ?

Tout comme la presse écrite a ses « marronniers », le débat papier *versus* numérique est devenu celui du monde du livre aujourd'hui. Ses termes semblent posés de façon indépassable : c'est le livre papier *contre* le livre numérique, la lecture traditionnelle *contre* la lecture sur écrans, la bibliothèque numérique *contre* les collections du lieu bibliothèque, etc. Pour François Bon, nous sommes déjà dans l'ère de « l'après livre » tant les avantages et bénéfices du numérique sont importants. « Le livre papier et le livre numérique coexistent [aujourd'hui]. Mais, pas pour longtemps, peut-être dix ou quinze ans seulement. Parce que les précédentes mutations de l'écrit ont toujours été totales et irréversibles. [...] De plus, la littérature a toujours été liée aux usages privés et utiles de l'écrit. Or, ces usages sont désormais numériques »²⁵. Il est vrai qu'aujourd'hui 36% des éditeurs américains font plus de 10% de leur chiffre d'affaire avec la vente de livres numériques²⁶. C'est la première fois depuis 2009, que les ventes d'*eBooks* représentent une contribution aussi importante dans les revenus des éditeurs, constituant de ce fait un tournant pour le monde de l'édition. La barre des 10% avait en effet été définie par les analystes comme le niveau minimal à partir duquel les livres numériques pouvaient être considérés comme le marché d'avenir pour les éditeurs. Avec plus d'un tiers des éditeurs ayant passé ce cap, les choses sont à présent actées aux Etats-Unis. L'éditeur Edilivre, un des acteurs majeurs de l'autoédition et de l'impression à la demande en France, a également très récemment annoncé avoir passé ce cap en 2013²⁷

²⁴ JACQUINET Marie-Christine (sous la direction de), *Créer des services innovants. Stratégies et répertoire d'actions pour les bibliothèques*, op. cit., p.33-38

²⁵ CHAUDEY Marie, interview de François BON, « François Bon : Après le livre, pas d'apocalypse », *La Vie*, 30 septembre 2011, [en ligne] < http://www.lavie.fr/culture/livres/francois-bon-apres-le-livre-pas-d-apocalypse-30-09-2011-20428_30.php > (consulté le 15 février 2014)

²⁶ « Revealing the business of eBooks 2009-2012 » 4^{ème} sondage annuel réalisé en avril 2012 par le cabinet Aptara pour le compte de *Publishers Weekly*, [en ligne] <<http://ww3.aptaracorp.com/lp/landingpages/4theBooksurveyregister.html>> (consulté le 15 février 2014)

²⁷ SUTTON Elisabeth, « Pour Edilivre la part du livre numérique est de 10 pour cent », *IDBOOX*, 11 février 2014, [en ligne] <<http://www.idboox.com/economie-du-livre/pour-edilivre-la-part-du-livre-numerique-est-de-10-pour-cent/>> (consulté le 23 février 2014)

A l'opposé, Umberto Eco affirme que le livre papier est l'objet parfait. Robert Darnton, Directeur de la bibliothèque de l'université de Harvard, devant le danger supposé que représentent les écrans (et *Google*) pour le savoir et la culture, a estimé nécessaire, en 2011, de faire « l'apologie du livre »²⁸, à l'évidence entendu comme livre papier. En effet, les auteurs déclamant leur amour passionné pour « l'objet livre » sont légion dans la presse ou les apparitions publiques ; leurs arguments lient souvent le déclin de la lecture de livres papier avec le déclin de la culture et du savoir en général. Les faits nous invitent aussi nuancer les prophéties de disparition du livre papier au profit du document numérique. Celle-ci avait déjà été annoncée dans les années 1990 et devaient être entérinées au tournant du XXI^{ème} siècle²⁹. Nous constatons qu'il n'en est toujours rien.

L'objet de ce travail n'est pas de creuser plus avant ce débat, fréquemment repris dans la presse grand public et professionnelle et qui mériterait de longs développements. Cependant les procédés mêmes de numérisation et d'impression à la demande nous invitent à tenter de dépasser l'opposition constatée. En effet, le sujet d'étude de ce travail concerne à la fois le papier et le numérique : la numérisation à la demande permet de transformer un livre papier (souvent ancien) en fichier numérique consultable sur écran alors que l'impression à la demande permet d'imprimer sous la forme d'un livre « traditionnel » le contenu (même ancien) d'un fichier informatique contenu dans une bibliothèque numérique. L'existence même de systèmes de diffusion (*Gallica*, *eBooks On Demand*, *Numalire* étudiés plus loin dans ce travail) mettant en œuvre à la fois la dématérialisation et la re-matérialisation d'un document selon les besoins de l'utilisateur nous indique que ce débat est largement dépassable. La matérialité du document, si elle lui confère des caractéristiques et des usages propres indéniables, peut cependant être vécue autrement que dans le conflit. Il conviendrait ainsi peut-être de poser le débat dans d'autres termes : celui de l'acceptation que le document est aujourd'hui un flux et non une juxtaposition (ou une opposition) de formes matérielles. Un regard porté sur les usages nous permet aussi d'opérer ce rapprochement. Alors que nous commençons à avoir quelques années de recul sur l'apparition du livre numérique, de nombreuses études démontrent que les usages des supports papier et numériques se complètent plus qu'ils ne s'annulent et que les usagers sont, eux, souvent les mêmes. Il se dessine également une différenciation de la forme du document selon son usage. Par exemple, la dématérialisation se généralise pour les publications de recherche et le monde académique³⁰ alors que l'*eBook* ne représente encore finalement qu'un faible, quoique croissant, pourcentage du marché de l'édition grand public (malgré les 10% américains évoqués plus haut). L'usager étant multiple, il se situe au cœur de ce flux. La même personne a aujourd'hui recours, par exemple, à une ressource électronique proposée dans le cadre d'un abonnement de sa bibliothèque pour ses travaux de recherche et se rend régulièrement chez son libraire pour acheter des romans en livres de poche. Dans le cadre des services évoqués dans ce travail, un même usager peut aller jusqu'à utiliser le

²⁸ DARNTON Robert, traduit de l'anglais par Jean-François Sené, *Apologie du livre. Demain, aujourd'hui, hier*, 2011, Paris: Gallimard, coll. « NRF essais », 240 p.

²⁹ KURZWEIL Raymond, « The Future of Libraries, Part II: the End of Books », *The Library Journal*, 15 février 1992, p. 140.

³⁰ Un constat fait par de nombreuses enquêtes en bibliothèques universitaires, par exemple : SIMON Carol, « Just the Facts : an Examination of E-Book Usage by business Students and Faculty », *The Reference Librarian*, 2011, volume 52, issue 3, p.263-273

fichier numérique d'un document ancien pour un travail de recherche et en demander l'impression papier en *POD* pour le conserver dans sa bibliothèque personnelle pour des raisons plus « affectives ». Une récente étude invite effectivement à relativiser l'opposition papier/numérique en termes d'usages : « opérer des comparaisons nécessite une grande prudence : le recul d'une pratique donnée [la lecture de livres papier] corrélée à la progression d'une autre [la lecture de livres numériques] résulte-t-il nécessairement d'un jeu de vases communicants ? Une telle logique supposerait la manifestation d'attentes similaires entre lesdites pratiques, ce qui n'est évidemment pas le cas entre la navigation sur Internet et la lecture d'un roman par exemple. Or, même les ouvrages lus sur écrans et sur papier ne sont, de toute évidence, pas identiques si l'on en croit le palmarès des ventes de livres numériques, et pas uniquement en raison d'un différentiel de prix »³¹. Parmi les « prophètes » du livre, certains affirment cette complémentarité appelée à se développer comme Christian Vanderdope : « A terme, le lecteur tendra à exiger que chaque œuvre apparaisse sur le support le plus adéquat et le plus fonctionnel, compte tenu des usages de lecture prévus »³². Les enquêtes de terrain vont également dans le sens de la complémentarité : lors d'une étude menée en 2009 par l'association *Ithaka* qui accompagne les universités américaines dans le domaine des NTIC, et qui traite donc des questions de numérisation et d'impression à la demande, seuls 4% des répondants s'affirmaient d'accord avec la phrase suivante : « Dans les cinq prochaines années, l'usage des *eBooks* sera tellement généralisé parmi les enseignants-chercheurs et les étudiants qu'il ne sera plus nécessaire de maintenir les collections papier dans les bibliothèques universitaires »³³. Ainsi, l'adage emprunté au bibliothécaire indien Ranganathan « à chaque livre son lecteur et à chaque lecteur son livre »³⁴ peut être aujourd'hui étendu à la question des supports de lecture.

Pour Robert Darnton, la bibliothèque serait paradoxalement « du fait de sa position au cœur du monde du savoir, l'intermédiaire idéal entre les modes de communication imprimés et numériques »³⁵. En effet, pour des questions d'espace, d'accès et d'usage les bibliothèques sont naturellement portées vers le numérique (les *digital natives*, ne sont-ils pas le public essentiel des bibliothèques universitaires ?). D'un autre côté, leurs missions de conservation et la réelle vocation sociale que recouvre la mise à disposition de tous les publics des moyens d'accès au savoir et à la connaissance impliquent le maintien, et même le développement, de vastes collections physiques. Il semble donc tout à fait approprié qu'elles soient le réceptacle privilégié des nouveaux services que nous étudions ici qui procèdent à la fois du développement de l'accès dématérialisé et de l'affirmation de la légitimité du livre papier, même dans un monde de la connaissance de plus en plus numérique. Les recommandations du Ministère de l'enseignement supérieur vont dans ce sens dans le cadre des directives posées pour la création des futurs *Learning centres* : « le virtuel recrée aussi un besoin d'accès physique aux documents. Ainsi, les services de reprographie, dont l'activité a

³¹ BARTHELEMY Antoine, sous la direction de Benoît EPRON, « une vision apocalyptique à relativiser », *Lecture sur écrans et « natifs numériques » : quel positionnement pour les bibliothèques publiques ?*, janvier 2014, mémoire DCB, p.48

³² VANDERDOPE, Christian, *Du papyrus à l'hypertexte. Essai sur les mutations du texte et de la lecture*, Paris, La Découverte, 1999, pp. 248-24. Cité dans BARTHELEMY Antoine, *Lecture sur écrans et « natifs numériques » : quel positionnement pour les bibliothèques publiques ?*, op. cit., p 60.

³³ Cité dans LITTLE Geoffrey, « The book is dead, long live the book! », *The Journal of Academic Librarianship*, 2011, volume 37, n°6, p. 536-538

³⁴ Cité dans LITTLE Geoffrey, « The book is dead, long live the book! », op. cit.

³⁵ DARNTON Robert, *Apologie du livre. Demain, aujourd'hui, hier*, op. cit..

constamment reculé au cours de la décennie écoulée, reprennent de l'importance avec la croissance des bibliothèques numériques qui génèrent, particulièrement en sciences humaines, des besoins d'impression à la demande, ce qui va conduire les bibliothèques à renouveler leur offre, en dialogue avec les partenaires spécialistes (services reprographie, prestataires, directions des systèmes d'information) »³⁶.

Si elle les accueille et les utilise légitimement, la bibliothèque se trouve également modifiée dans son rôle par l'apparition de ces nouveaux services. L'apparition de la bibliothèque « productrice et éditrice de contenus » est une notion aujourd'hui ancrée dans le milieu professionnel³⁷ et a conduit la bibliothèque à se positionner comme pivot dans le traitement d'une matière, l'information, elle-même considérée comme un flux. Bertrand Calenge affirmait déjà en 2008, dans un entretien réalisé par Marie Germain pour son mémoire d'étude DCB : « Auparavant, il fallait réguler le stock alors qu'aujourd'hui les bibliothécaires travaillent sur des flux et sont dans une relation à l'information »³⁸. La bibliothèque est ainsi reconnue aujourd'hui pour son activité de « pourvoyeuse » d'information (par ses collections et les services qui y permettent l'accès), comme pour son rôle de créatrice de contenus informationnels dont les formes se multiplient (bibliographies, dossiers documentaires, blogs, catalogues d'exposition, etc.). Elle est ainsi passée « d'une logique de support à une logique de contenu en prenant en compte les publics »³⁹.

Avec l'apparition des campagnes de numérisation des fonds patrimoniaux, la bibliothèque s'est mise à produire non plus seulement du contenu, mais littéralement de nouveaux documents (des fichiers numériques), ce qui a déjà contribué à lui poser un certain nombre de problématiques et à transformer son activité traditionnelle qui consistait à sélectionner, gérer et valoriser les documents, et non pas à en être à l'origine. La numérisation à la demande participe de ce nouveau rôle. Avec l'apparition de l'impression à la demande, on peut affirmer qu'une barrière supplémentaire (ultime ?) est levée car, finalement, la bibliothèque se met à produire des livres. Au regard des questionnements toujours en vigueur posés par la production de fichiers numériques, on peut aisément supposer que faire entrer la production de livres, documents par excellence pour les tenants d'un certain classicisme, dans l'activité des bibliothèques ne manquera pas d'occasionner des changements profonds dans le rôle et le positionnement de l'institution et des professionnels qui la font vivre. L'édition de supports d'enseignement par les bibliothèques universitaires ou de participation à l'activité d'autoédition des bibliothèques de lecture publique aux États-Unis, exemples sur lesquels nous nous pencherons plus loin dans ce travail, en sont les prémices.

³⁶ CHAINTREAU Anne-Marie (sous la direction de), *Bibliothèques universitaires, Learning centres : Guide pour un projet de construction*, juin 2012, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, collection « les Référentiels », p. 11

³⁷ Le BBF consacrait un dossier à ce sujet en janvier 2011 ainsi qu'une journée d'étude : Valorisation et production des savoirs en bibliothèque, *BBF*, 2011 n°1, [en ligne], <<http://bbf.enssib.fr/sommaire/2011/1>> (consulté le 19 février 2014)

³⁸ GERMAIN Marie, sous la direction d'Elisabeth NOËL, « Une transformation des missions et du métier de bibliothécaire », *La bibliothèque productrice: de l'accès au savoir à la production de connaissances, vers un changement de paradigme ?*, 2008, mémoire DCB, [en ligne] <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1759-la-bibliotheque-productrice-de-l-acces-au-savoir-a-la-production-de-connaissances-vers-un-changement-de-paradigme.pdf#page=3&zoom=page-fit,0,0>> (consulté le 24 janvier 2014), p. 71

³⁹ GERMAIN MARIE, *La bibliothèque productrice: de l'accès au savoir à la production de connaissances, vers un changement de paradigme ?*, op. cit., p.73

1.2.3- Quid de la propriété intellectuelle?

Il faut immédiatement poser comme préalable qu'il n'existe aucun cadre juridique spécifique qui délimite ces nouveaux services de numérisation et d'impression à la demande. Ceux-ci entrent précisément dans le champ des spécificités liées au nouveau rôle de la bibliothèque en tant que productrice et éditrice de contenus. Comme le recommande Anne-Laure Sterin, juriste en droit des affaires et chargée de cours en recherche documentaire à Paris I, il convient dans ce domaine d'explorer trois champs réglementaires : le droit d'auteur, les droits voisins (et notamment, en ce qui concerne la numérisation et l'impression à la demande, le droit de reproduction) et le droit des bases de données⁴⁰. C'est ce que nous allons tenter de faire à présent en étudiant de façon séparée la numérisation et l'impression à la demande.

1.2.3.1- La numérisation à la demande

Elle procède du cadre réglementaire des bibliothèques numériques et de la numérisation en général qui représente « un défi » en soi, selon Lionel Maurel⁴¹, et ne saurait être entièrement balayé ici. Il convient cependant d'évoquer les aspects spécifiques de la numérisation à la demande, liés justement à son caractère « à la demande », qui interrogent les principes généraux régissant les bibliothèques numériques.

- Le régime de protection des bases de données mis en place par la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 transposant la directive européenne du 14 mars 1996⁴² :

Comme le précise le Ministère de la culture⁴³, les bibliothèques numériques bénéficient, au titre de cette loi, de deux régimes de protection : la protection juridique de la structure de la bibliothèque numérique (en tant que base de données) qui est considérée comme une construction nouvelle en soi, et un droit nouveau courant sur quinze ans « destiné à protéger le producteur de la base contre l'appropriation par un tiers des résultats obtenus de l'investissement déployé pour collecter et rassembler le contenu de la base et à éviter un usage abusif par un concurrent ou un utilisateur. Il s'agit d'un droit permettant au producteur d'interdire l'extraction ou la réutilisation même partielle du contenu de la base »⁴⁴. La question de « l'alimentation » des bases de données que sont les bibliothèques numériques n'est pas posée ici. Mais la protection juridique dont il est question ne s'entend que parce la bibliothèque numérique représente un ensemble cohérent et construit, initié par la bibliothèque, correspondant à un projet

⁴⁰ Intervention d'Anne-Laure Sterin dans le cadre de l'option « droit et bibliothèques » de la formation DCB, ENSSIB, 29 octobre 2013.

⁴¹ D'après le titre de son ouvrage : MAUREL Lionel, *Bibliothèques numériques : le défi du droit d'auteur*, Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2008, 356 p.

⁴² « Loi n° 98-536 du 1er juillet 1998 portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil, du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données », *JORF* n°151 du 2 juillet 1998, page 10075, [en ligne] <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000573438&dateTexte=&categorieLien=i d>> (consulté le 11 février 2014)

⁴³ « Questions juridiques liées à l'exploitation des documents numériques », *Fiches juridiques*, Ministère de la culture et de la communication, [en ligne] <<http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/dll/juridi.html>> (consulté le 11 février 2014)

⁴⁴ « Questions juridiques liées à l'exploitation des documents numériques », Ministère de la culture et de la communication, op. cit.

de valorisation de ses fonds par un outil spécifiquement créé à cet effet. C'est à ce titre que la bibliothèque numérique est une construction inédite protégée. Comment intégrer la numérisation à la demande dans ce cadre ? En effet, dans la plupart des cas que nous verrons plus loin (SID₂ de Grenoble, BIU Santé) tous les documents numérisés à partir de demandes individuelles via les dispositifs de numérisation à la demande viennent aussi alimenter les bibliothèques numériques. Il n'y a pas de projet à proprement parler, pas de construction cohérente dans ce cas : la constitution de la bibliothèque numérique se fait au gré des demandes des lecteurs. En réalité, dans les bibliothèques qui pratiquent la numérisation à la demande, les bibliothèques numériques sont aujourd'hui hybrides ; elles sont alimentées essentiellement par les campagnes de numérisation « de masse » (projets initiés par la bibliothèque, sur des corpus particuliers et souvent dans le cadre de partenariats avec la BnF) et complétées par les demandes individuelles. Il serait difficile de traiter réglementairement de façons différentes les supports numérisés selon leur provenance (demande de numérisation à la demande ou partie d'un ensemble cohérent numérisé par la bibliothèque) et prendre en compte la cohérence ou le projet qui a présidé à la mise en ligne des ressources. La cohérence réside finalement seulement dans le fait que les ressources numérisées font partie des collections de la même bibliothèque. Argument qui ne tient plus si l'on se place dans la perspective de plateformes mutualisées telles que Numalire⁴⁵. C'est en ce sens qu'Yves Alix affirme qu'« il serait intéressant pour les bibliothèques de mettre en cohérence les demandes individuelles de leurs usagers et la politique de diffusion de leur bibliothèque numérique »⁴⁶.

- Le droit d'auteur :

Il s'agit d'un point commun à tous les dispositifs de numérisation à la demande existants (hors PEB) : tous portent sur des documents libres de droit selon la définition du Code de la propriété intellectuelle (article L123) modifié par la loi n° 97-283 du 27 mars 1997⁴⁷. Ils concernent ainsi uniquement les fonds patrimoniaux des bibliothèques offrant ce service et généralement des ressources antérieures à 1900 ou 1920 selon les cas, respectant ainsi les consignes données par le Ministère de la culture⁴⁸. Dans les faits, les bibliothèques interrogées effectuent malgré tout des recherches concernant les droits d'auteurs sur les documents demandés en numérisation à la demande (c'est le cas à la BIU Santé, à la bibliothèque Sainte Geneviève et au SID₂ de Grenoble), ne serait-ce que pour s'assurer de son caractère libre de droit sans se fier uniquement à sa date de publication. Les gestionnaires de ces services montrent ainsi une grande sensibilité à la question du droit d'auteur, particulièrement dans le cadre de la numérisation à la demande, car ils souhaitent faire œuvre de pédagogie auprès des usagers en leur rappelant l'importance de la garantie et du respect de ce droit dans notre culture.

L'idée centrale concernant la numérisation au regard du droit d'auteur réside dans le fait que la transposition à l'identique d'une œuvre sur un support dématérialisé ne fait pas naître de droits nouveaux sur celle-ci. En respectant ce statut, les bibliothèques

⁴⁵ Voir 2.4- La numérisation à la demande, terrain d'expérimentation : Numalire ou la bibliophilie 2.0, p.55

⁴⁶ Entretien avec Yves Alix, voir sources p.93

⁴⁷ « Loi n° 97-283 du 27 mars 1997 portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle des directives du Conseil des Communautés européennes n° s 93/83 du 27 septembre 1993 et 93/98 du 29 octobre 1993 », *LegiFrance*, [en ligne] <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E01B54E6F9B85CE36E22CA522F2B47BA.tpdjo16v_1?cidTexte=JORFTEXT000000381069&dateTexte=20140211> (consulté le 11 février 2014)

⁴⁸ « Questions juridiques liées à l'exploitation des documents numériques », Ministère de la culture et de la communication, op. cit.

s'interdisent toute tentation de *copyfraud* ; ce mécanisme consiste à apposer abusivement des mentions de droits (copyrights) usurpées sur des ressources patrimoniales libres de droits réutilisées sous une autre forme ou rééditées⁴⁹. Pourtant ce point fait débat, notamment sur la question de l'appartenance au domaine public des fichiers obtenus suite à la numérisation d'une ressource elle-même appartenant au domaine public : « Cette numérisation fait apparaître un nouvel objet, numérique et incorporel, qui est la reproduction du livre matériel. Ce nouvel objet devra-t-il être considéré comme aussi rare, ancien ou précieux que l'original ? Une grande incertitude demeure sur ce point. Il semblerait excessif de lui voir appliquer le régime de la domanialité alors que ce nouveau bien n'est, lui, ni rare, ni précieux, ni ancien »⁵⁰.

Les établissements pratiquant la numérisation à la demande étudiés dans le cadre de ce travail n'ont montré aucune velléité de s'arroger des droits sur des documents numérisés à la demande de leurs usagers, pas plus que les usagers eux-mêmes. Seule la BIU Santé, dans le cadre du réseau européen de numérisation à la demande *eBooks On Demand* (qui sera détaillé plus loin) pratique la règle suivante : le demandeur d'une numérisation bénéficie d'un délai de deux mois durant lequel il détient seul le fichier numérique commandé. Passé ce délai, le fichier est versé dans Medic@, la bibliothèque numérique de la BIU Santé. Cette pratique, si elle était juridiquement fondée, reviendrait presque à donner à l'utilisateur demandeur un statut « d'auteur de second ordre » en lui octroyant cette possession exclusive temporaire du fichier. Cette « curieuse pratique », selon les termes d'Yves Alix, reste toutefois sans fondement juridique et ressemble plus à ce qui se pratique habituellement dans le cadre de relations commerciales autour de la notion d'exclusivité. Elle a été mise en place au regard de la forte population de chercheurs parmi les usagers d'*eBooks On Demand* à la BIU Santé. Elle exprime le respect « moral » de la paternité d'un travail de recherche basé sur un document numérisé qui n'existait pas sous format numérique avant la demande du chercheur. Cependant, les demandes de numérisation à la demande s'entendent normalement dans le cadre d'une utilisation privée. Si le document numérisé est destiné à être exploité et réutilisé publiquement, il conviendrait alors de signer un contrat de cession de droits avec le demandeur. Reste que les gestionnaires de bibliothèques numériques et les utilisateurs des services de numérisation à la demande s'expriment généralement en faveur d'un accès le plus libre possible aux documents numériques patrimoniaux. Jean-François Vincent, responsable de la bibliothèque numérique de la BIU Santé, rapporte le cas d'un chercheur ayant expressément refusé le bénéfice du délai de deux mois évoqué plus haut, avançant l'argument de l'appartenance au patrimoine culturel commun du document ancien sur lequel il travaillait. Ce chercheur a demandé que la mise en ligne du document sur Medic@ soit immédiate et concomitante avec sa commande de numérisation à la demande. Pour lui, il s'agissait là d'une des raisons d'être d'*eBooks On Demand* : que les demandes individuelles permettent à tous d'accéder à de plus en plus de documents patrimoniaux sous forme numérique.

Dans le cas hypothétique de demandes de numérisation de documents sous droits, la règle serait la demande d'autorisation aux ayants-droits. Cependant, une partie du corpus sous droit entre depuis 2012 dans le cadre de la loi sur les indisponibles du

⁴⁹ MAZZONE, Jason, « Copyfraud ». *New York University Law Review*, 2006, Brooklyn Law School, Legal Studies Paper No. 40, Vol. 81, p. 1026, [en ligne] < <http://ssrn.com/abstract=787244> > (consulté le 11 février 2014)

⁵⁰ SORBARA Jean-Gabriel, « De quelques conséquences du Code général de la propriété des personnes publiques sur la gestion des collections. » *BBF* n° 1, 2009 [en ligne], <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0038-005>> (consulté le 11 février 2014).

XX^{ème} siècle⁵¹. Cette loi instaure un dispositif particulier pour ces ouvrages, et notamment l'intermédiaire d'un organisme de gestion collective des droits, la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (SOFIA). Ce sujet, qui mériterait une étude à part entière, ne saurait être développé ici. On peut simplement noter, en rapport avec notre sujet, que « la diffusion en ligne mais également le téléchargement de l'œuvre sur un support entrent bien dans le champ de la loi. En revanche, l'impression de livres à la demande n'est pas prévue dans le cadre de la gestion collective dans la mesure où la loi ne vise pas la reproduction sur un support papier »⁵². Ce qui pourrait s'avérer problématique pour l'avenir éditorial de ce corpus.

Il faut enfin garder à l'esprit qu'un acte de numérisation à la demande peut toujours être réalisé par l'utilisateur lui-même au titre de la copie privée. « Du point de vue du droit d'auteur, une copie constitue un acte de reproduction (fixation sur un support). La reproduction fait partie [...] des droits dits patrimoniaux dont bénéficient les titulaires de droits [...] sur une œuvre protégée. Le droit de reproduction constitue un monopole exclusif de ces titulaires de droits, ce qui signifie qu'en principe une autorisation de leur part est requise préalablement à toute copie de leur création »⁵³. La copie privée est juridiquement définie au paragraphe 2 de l'article L 122-5⁵⁴ et à l'article L 211-3⁵⁵ du Code de la propriété intellectuelle. Le Code autorise donc à réaliser des numérisations de documents, à partir de sources licites (les collections des bibliothèques par exemple) et si elles sont destinées à un usage dans le cercle familial. « Un arrêt de la Cour d'appel de Paris (dit Ranougraphie, et rendu à propos d'une officine de photocopies) a notamment indiqué en 1974 que la copie ne pouvait être considérée comme privée que dans la mesure où le copiste ne réalisait une reproduction qu'avec un matériel dont il était propriétaire »⁵⁶. La pratique de la copie privée a clairement pris un caractère militant en faveur de l'accès libre aux savoirs et à l'information dans le cadre des *copy parties* qui commencent à être organisées en bibliothèques. Il s'agit de rendez-vous lancés à l'initiative de bibliothèques (mais surtout de bibliothécaires) invitant le public à venir « copier » librement les fonds de l'établissement. L'objectif est de rappeler leurs droits aux usagers, notamment suite à la réforme législative de 2001 qui entendait « clore les débats sur la licéité du téléchargement sur les sites de *torrent* »⁵⁷. « Les moyens privés » de reproductions se sont eux aussi développés, portés par la culture actuelle du *Do it Yourself* qui touche notamment les jeunes générations; il est

⁵¹ « Loi n° 2012-287 du 1er mars 2012 relative à l'exploitation numérique des livres indisponibles du XXe siècle », *JORF* n°0053 du 2 mars 2012 page 3986, texte n° 1, [en ligne] <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025422700&categorieLien=id>> (consulté le 14 février 2014)

⁵² CLAERR Thierry, WESTEEL Isabelle (sous la direction de), *Manuel de constitution de bibliothèques numériques*, 2013, Paris : Editions du cercle de la librairie, collection « Bibliothèques », 407 p., p. 98.

⁵³ MAUREL Lionel, « Le cadre juridique de la Copy Party en dix questions », *Blog S.I.Lex*, 4 mars 2012, [en ligne], <<http://scinfolex.com/2012/03/04/le-cadre-juridique-de-la-copy-party-en-dix-questions/>> (consulté le 11 février 2014)

⁵⁴ Code de la propriété intellectuelle, article L 122-5, [en ligne] <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006278917&cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20090212&fastPos=2&fastReqId=1595833926&oldAction=rechCodeArticle>> (consulté le 14 février 2014)

⁵⁵ Code de la propriété intellectuelle, article L 211-3, [en ligne] <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?jsessionid=E5E1E7E8319F3B9C0D013889AFE43281.tpdjo15v.2?idArticle=LEGIARTI000025003523&cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20120304>> (consulté le 14 février 2014)

⁵⁶ MAUREL Lionel, « Le cadre juridique de la Copy Party en dix questions », op.cit.

⁵⁷ BLANC S., « Copier en bibliothèque en toute légalité, c'est possible », *La Gazette des communes*, 25 octobre 2013 (mis à jour le 28 octobre 2013), [en ligne] <http://www.lagazettedescommunes.com/204172/copier-en-bibliotheque-en-toute-legalite-cest-possible/?utm_source=quotidien&utm_medium=Email&utm_campaign=26-10-2013-quotidien> (consulté le 11 février 2013)

aujourd'hui possible, pour certains férus de nouvelles technologies, de fabriquer leurs propres scanners à livres⁵⁸.

Cette exception au droit d'auteur implique, en revanche, que la pratique de mise à disposition dans les bibliothèques de scanners à plat avec lesquels les usagers peuvent numériser, en plus de leurs documents personnels, tout type d'ouvrages ou des articles de presse (dont ceux sous droits) est en réalité prohibée. En effet, dans ce cas, le matériel de reproduction n'est pas privé. La « production » issue des scanners en libre accès n'est par ailleurs pas non plus couverte par la redevance obligatoirement versée par la bibliothèque à l'organisme de gestion collective du droit de copie, depuis la loi du 3 janvier 1995⁵⁹. En effet, le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) gère la reproduction par reprographie qui concerne uniquement « des photocopies classiques, des photocopies réalisées à l'aide d'appareils numérisant au préalable le document à reproduire dans le but d'obtenir une copie papier identique à l'original, des télécopies et dans certains cas, des copies papier obtenues à l'aide d'une imprimante »⁶⁰.

1.2.3.2- L'impression à la demande (POD)

Selon Yves Alix, la question de la propriété intellectuelle est la seule qu'il convient de se poser dans le cadre d'impressions réalisées à la demande par une bibliothèque. Si le document est libre de droits, tant la reprographie que la reproduction sous forme de fac-similé ne sont soumises à aucune restriction légale mais sont régies par la politique de l'établissement. C'est ainsi que les bibliothèques patrimoniales autorisent fréquemment les photographies de leurs ouvrages du domaine public lorsqu'ils sont consultés sur place. Avant l'apparition des bibliothèques numériques et les possibilités de numérisation à la demande « en bonne et due forme », ce mode a longtemps constitué le moyen privilégié de reproduction des documents patrimoniaux pour les usagers. En revanche, si le document est sous droit, son exploitation entrera dans le champ du droit de copie géré par le CFC. Toutefois, dans la plupart des exemples que nous évoquerons dans ce travail, les bibliothèques pratiquant l'impression la demande ont recours à des prestataires extérieurs. Dans ce cas, les conditions juridiques de la reproduction doivent être prévues dans le contrat signé entre l'établissement (ou la tutelle) et le prestataire. Il conviendra notamment de fixer les règles de la demande d'autorisation de reproduire dans le cas de documents sous droits et de savoir qui de la bibliothèque ou du prestataire doit gérer cette demande. Yves Alix précise que « la bibliothèque a tout intérêt à passer par une analyse juridique spécialisée pour la rédaction de tels contrats car cela touche à un domaine quelque peu compliqué... »⁶¹.

Comme nous le verrons plus loin, l'impression à la demande est une pratique beaucoup plus institutionnalisée dans les pays anglo-saxons. Il était donc intéressant

⁵⁸ Voir l'étonnant site <<http://www.diybookscanner.org/>>

⁵⁹ « Loi n° 95-4 du 3 janvier 1995 complétant le code de la propriété intellectuelle et relative à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie », [en ligne] <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005617408>> (consulté le 14 février 2014)

⁶⁰ Site du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) < <http://www.cfcopies.com/juridique/gestion-collective-du-droit-de-reproduction>> reprenant l'article L122-10 du Code de la propriété intellectuelle : « la reprographie s'entend de la reproduction sous forme de copie sur papier ou support assimilé par une technique photographique ou d'effet équivalent permettant une lecture directe. » [en ligne], <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006278933&cidTexte=LEGITEXT000006069414>> (consulté le 14 février 2014)

⁶¹ Entretien avec Yves Alix, voir sources p.93

d'observer comment ceux-ci encadrent réglementairement cette activité. L'exemple du Royaume-Uni semble le plus complet. En effet, la pratique de l'impression à la demande en bibliothèque académique s'appuie sur un système collectif de gestion des droits de reproduction. Au Royaume-Uni, la *POD* peut donc aujourd'hui porter sur des documents autres que ceux du patrimoine. Ainsi, un nombre croissant d'universités britanniques conçoivent et éditent des *coursepacks*⁶², que l'on peut définir comme des sommes disciplinaires entièrement personnalisées et propres à chaque cursus. Au sein de ces corpus, sont compilés des textes de référence du domaine public, des programmes de cours créés pour l'occasion par les enseignants, mais aussi des extraits pertinents d'ouvrages récents, donc encore sous droit, ainsi que des articles de périodiques. Ces éléments sont numérisés, compilés, édités puis imprimés à la demande par les bibliothèques universitaires pour servir de support aux enseignements. Pour permettre cette pratique, un système national de gestion des droits s'est développé à l'initiative d'une instance nommée *Joint Information Systems Committee*, émanation du *Higher Education Funding Councils* (Comité associé des systèmes d'information des Conseils pour le financement de l'enseignement supérieur) et de la *Publishers Association* (équivalent de notre Syndicat national de l'édition). Par un long travail de négociation et de lobbying auprès des éditeurs et des instances nationales de gestion du droit d'auteur, elles ont obtenu « l'établissement par la plupart des éditeurs d'une politique formalisée de rétro-numérisation et la diminution significative des délais d'obtention des autorisations [de reproduire] »⁶³. Des mécanismes harmonisés d'autorisation et un modèle général de licence sont opérationnels aujourd'hui. Deux niveaux de paiement de droits sont pratiqués : le modèle *Textbook substitution* (lorsque l'on considère que l'utilisation d'extraits d'un manuel sous droits dans un *coursepack* aura vraisemblablement un impact négatif sur les ventes de ce manuel) et le modèle *Library substitution* (lorsque l'on estime que ce n'est pas le cas, et que la bibliothèque joue simplement son rôle de pourvoyeur d'information). Le paiement des redevances aux ayant droits est opérée *via* le programme national *HERON* (*Higher Education Resources ON Demand*) qui chapeaute la *POD* dans une trentaine d'universités avec la collaboration de la *Copyright Licensing Agency* (l'organisme collecteur des droits d'auteur pour l'édition traditionnelle). Les bibliothèques adhèrent au programme *HERON* par une cotisation annuelle variable selon le nombre d'étudiants de leur université de rattachement.

On voit avec l'exemple britannique qu'ouvrir l'impression à la demande à des textes sous droits nécessite la mise en place d'une structure juridique et des mécanismes de gestion complexes. Dans l'état actuel de la législation française, il semble difficile d'envisager un développement aussi poussé des activités d'édition des BU simplement dans le cadre de l'exception pédagogique au droit d'auteur définie au paragraphe 3 de l'article L122-5 du Code de la propriété intellectuelle⁶⁴ et modifiée par la loi DADVSI⁶⁵.

⁶² Voir 3.1.3- *POD* et services, p.71

⁶³«The formulation of policy on retro-digitisation by many major publishers, and significant reduction in the timescale required to obtain clearance.» Dans: ROWLINSON Carolyn, « Supporting learning through on-demand and electronic services », *Collection Building*, 2000, volume 19, n° 2, MCB University Press, p 57.

⁶⁴ « La représentation ou la reproduction d'extraits d'œuvres, sous réserve des œuvres conçues à des fins pédagogiques, des partitions de musique et des œuvres réalisées pour une édition numérique de l'écrit, à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, à l'exclusion de toute activité ludique ou récréative, dès lors que le public auquel cette représentation ou cette reproduction est destinée est composé majoritairement d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, que l'utilisation de cette représentation ou cette reproduction ne donne lieu à aucune exploitation commerciale et qu'elle est compensée par une rémunération négociée sur une base forfaitaire sans préjudice de la cession du droit de reproduction par reprographie. » 3°, article L 122-5, Code de la propriété intellectuelle, [en ligne] <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006278917&cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20090212&fastPos=2&fastReqId=1595833926&oldAction=rechCodeArticle>> (consulté le 14 février 2014)

Pour conclure partiellement sur le cadre juridique de la numérisation et de l'impression à la demande, nous avons vu qu'il s'agit d'un « montage » complexe car touchant à plusieurs domaines de la propriété intellectuelle. En conséquence, la partie juridique constitue souvent la part la plus délicate à organiser des projets que nous allons détailler ensuite.

1.3- TENTATIVE DE TYPOLOGIE DES SERVICES DE REPRODUCTION A LA DEMANDE

Afin de terminer de replacer dans leur contexte les services de numérisation et d'impression à la demande, et notamment les mises en œuvre qui nous occuperons dans la suite de ce travail, il nous faut à présent évoquer les autres formes de reproduction du document existantes en bibliothèque. Elles ne le seront plus par la suite, comme nous l'avons expliqué en introduction, par souci de restreindre le périmètre de ce panorama. Le format de la typologie nous a semblé le plus à même de donner une vision d'ensemble sur notre sujet. Elle permet également de commencer à appréhender les caractéristiques propres des services de numérisation et d'impression à la demande et de voir leurs avantages ou défauts comparatifs. Les systèmes y sont présentés dans un ordre de complexité croissante des dispositifs qu'ils impliquent. Le micro-filmage a volontairement été écarté car il semble très marginal aujourd'hui et implique un autre type de support que le papier ou le fichier numérique. Le choix des entrées de ce tableau typologique a été délicat car celles-ci devaient à la fois porter sur des éléments comparables et intéressants d'un point de vue professionnel. Or les systèmes étudiés sont extrêmement divers : quel point commun entre un parc de photocopieuses en BU et des accords d'édition passés entre Hachette et la BnF ? Il semblait tout de même intéressant d'effectuer ce travail, sur des critères pertinents, afin de placer les services de numérisation et d'impression à la demande dans le cadre général des outils de reproduction du document.

1.3.1- Tableau typologique

(Voir page suivante)

⁶⁵ Loi n° 2006-961 du 1 août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, [en ligne] <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CA9089E01B53A63660CF7F22128C83FC.tpdjo13v_3?cidTexte=JORFTEXT000000266350&dateTexte=20090212> (consulté le 14 février 2014)

Type de dispositif	Matériel mis en œuvre	Num. à la demande	POD	Sur place (en bibliothèque)	À distance	Qui opère ?	Quels documents ?	Quel public ?	Coût pour l'utilisateur	Coût pour la bibliothèque	Quelle organisation pour la bibliothèque ?
Prise de vue	Appareils photo numérique personnels.	x		x		Usager avec accompagnement éventuel par le bibliothécaire.	Documents de la bibliothèque. Surtout pour les documents graphiques des fonds Anciens.	- Chercheurs et Etudiants en BU et bibliothèques spécialisées, - Amateurs « éclairés » en bibliothèques publiques.	Gratuit	nul	- Aucune organisation particulière, - Simple vérification du caractère libre de droits du document.
Photocopie	Photocopieuse professionnelle. Ce sont aujourd'hui essentiellement des équipements multifonctions : photocopie/scanner/imprimante.		x	x		Usager	- Documents personnels extérieurs à la bibliothèque. - Documents de la bibliothèque (dans la limite imposée par la gestion du droit de copie par le CFC).	Tous : - BU, - Bibliothèques publiques.	Payant	- Investissement et entretien parc matériel, - Investissement dans un logiciel de gestion en réseau (type <i>Watchdoc</i>) dans le cas de machines multifonctions, - Achat des consommables.	Dans la plupart des cas : une gestion déléguée à un prestataire, type Sedeco.
Impression	Imprimantes «de bureau » et/ou équipement multifonctions : photocopie/scanner/imprimante.		x			Usager	- Documents personnels hors bibliothèque (exemple : supports ou notes de cours en BU), - Documents de la bibliothèque issus des ressources numériques.	Tous : - BU, - Bibliothèques publiques.	Gratuit ou payant selon les politiques d'établissement.	- Investissement et entretien parc matériel, - Investissement dans un logiciel de gestion en réseau (type <i>Watchdoc</i>), - Achat des consommables.	Gestion en interne par les services informatiques.

Type de dispositif	matériel	Num. à la demande	POD	Sur place (en bibliothèque)	À distance	Qui opère ?	Quels documents ?	Quel public ?	Coût pour l'utilisateur	Coût pour la bibliothèque	Quelle organisation pour la bibliothèque ?
Numérisation/scan	Scanners à plat « de bureau » et/ou équipement multifonctions : photocopie/scanner/imprimante.		x	x		Usager	-Documents personnels, -Documents papier de la bibliothèque.	Tous : -BU, -Bibliothèques publiques.	Gratuit ou payant selon les politiques d'établissement.	-Investissement matériel et entretien.	Pratique non réglementaire pour les documents issus des fonds de la bibliothèque car hors de la gestion par le CFC Pratique autorisée pour les documents personnels de l'utilisateur.
Espresso Book Machine	<i>Espresso Book Machine</i>		x	x	x	Usager avec l'aide du bibliothécaire, souvent.	-Documents du catalogue <i>EspressNet</i> , -Documents numériques de la bibliothèque, -Documents autoédités sur une plateforme d'autoédition, -Documents personnels.	-Grand public, -Public académique, -Public hors-bibliothèques (voir III. 3).	Payant	-Investissement dans la machine (68 000€), -Contrat d'entretien, -Achat des consommables.	-Nécessité d'organiser un circuit et des procédures de fourniture du document et de relations avec l'utilisateur demandeur. Cela implique une formation des personnels. - Nécessaire changement des mentalités (voir III. 3).
Bibliothèque numérique offrant une fonctionnalité de numérisation à la demande	Scanner à livres	x	possible avec un prestataire privé extérieur mais peu fréquent	x	x surtout	Bibliothécaire + opérateur privé le cas échéant	-Documents de la bibliothèque anciens/ livres de droits seulement et non encore numérisés par la bibliothèque ou d'autres BDD (Gallica, Internet archive, etc.)	-Étudiants, -chercheurs. BU et bibliothèques spécialisées essentiellement.	La plupart du temps payant selon les politiques d'établissement (gratuit pour le SID ₂ de Grenoble)	-investissement matériel dans un scanner à livres performant (entre 40 et 60 000€), -marché/ contrat avec un prestataire en cas	-Nécessité d'un personnel dédié (numérisation et traitement des commandes). Cela implique une formation des personnels.

Type de dispositif	matériel	Num. à la demande	POD	Sur place (en bibliothèque)	À distance	Qui opère ?	Quels documents ?	Quel public ?	Coût pour l'utilisateur	Coût pour la bibliothèque	Quelle organisation pour la bibliothèque ?
										de <i>POD</i> .	-Nécessité d'organiser un circuit et des procédures de fourniture du document et de relations avec l'utilisateur demandeur.
eBooks on Demand	Scanner à livres (pour la bibliothèque partenaire)	x	x		x	Bibliothécaire partenaire + Bibliothèque Universitaire et Régionale du Tyrol+ Amazon pour la <i>POD</i>	-Documents des bibliothèques partenaires d'avant 1900 et non encore numérisés par la bibliothèque ou d'autres BDD (Gallica, Internet archive, etc.)	-chercheurs - BU	Payant : -coût de la numérisation (au nombre de pages) + coût forfaitaire de 6€ de frais de gestion -en cas de <i>POD</i> : coût de l'impression (au nombre de pages) + frais d'envoi.	-Investissement matériel dans un scanner performant (entre 40 et 60 000€), -Inscription au réseau (1000€/an).	-Nécessité d'affecter un personnel à la gestion et au traitement des demandes reçues via <i>EOD</i> . Cela implique une formation des personnels au scanner et à la plateforme de gestion (minime).
Plateforme collaborative (Numalire)	Bancs de numérisation et d'impression professionnels des prestataires	x	x		x	-8 Bibliothèques -Partenaires -porteur de projet (YABÉ) -Prestataire de numérisation (Arkhênum) -Prestataire de <i>POD</i> : SoBook	Documents des fonds anciens (domaine public) des bibliothèques partenaires selon les règles définies par chacune	?	Payant sur la base d'un financement participatif	Nul pour l'instant car dans le cadre d'un projet expérimental	-Convention avec un porteur de projet, créateur de la plateforme collaborative, -Nécessité d'organiser un circuit et des procédures de fourniture du document.

Partenariat public-privé d'impression à la demande (Hachette-BnF)	Bancs de d'impression professionnels (Lihghtning Source Yvelines pour Hachette)		x		x	Beaucoup d'acteurs : -Filiale BnF- partenariats, -Editeur, -Libraires (dans le cas d'Hachette), -Prestataire <i>POD</i> (<i>Lightning Source</i> Yvelines pour Hachette)	-Corpus sélectionné (diffère dans chaque accord) -Documents de Gallica	Amateurs éclairés en majorité	Payant : coût de l'impression (au nombre de pages) + frais d'envoi.	Source de revenus pour la bibliothèque	Contractualisation dans le cadre d'un partenariat-public-privé
--	---	--	---	--	---	---	---	-------------------------------	---	--	--

1.3.2- Convergences et divergences

Les dispositifs de reproduction de documents, qu'ils soient classiques (photocopie, impression) ou à la demande, sont pour la plupart des services payants en bibliothèque, à l'exception de la prise de vue. Seule la Bibliothèque Sainte-Geneviève propose ce moyen de reproduction de façon professionnelle puisqu'elle prend en charge le service et fait réaliser les clichés des documents par un photographe professionnel. Ce service devient alors payant pour l'utilisateur. Ce sont le plus souvent des institutions (musées, commissaires d'exposition) ou des entreprises (éditeurs), et plus rarement des bibliophiles, qui ont recours à ce service très spécifique qui continue de perdurer malgré les dispositifs de numérisation et d'impression à la demande présents parallèlement à la bibliothèque aujourd'hui. Cet aspect économique ne semble pas sujet à polémique car un consensus existe sur la mission première de la bibliothèque qui est celle de l'accès à l'information ; la reproduction des supports sur lesquels est fixée cette information est un service secondaire.

L'investissement matériel nécessaire et le principe de sous-traitance à des sociétés extérieures n'est pas spécifique aux services à la demande. Cet aspect peut s'avérer également important (et coûteux) dans le cas de services très classiques comme la photocopie. Autre point de convergence, tous ces dispositifs requièrent une implication forte des services informatique et/ou informatique documentaire ainsi que le développement d'une infrastructure lourde. Pour les services classiques : mise en réseau des machines, logiciels de gestion, systèmes de cartes à recharger, interface de déclenchement à distance (pour l'impression), etc. Pour les services à la demande : interfaçage des scanners à livres, des plateformes de bibliothèques numériques et des catalogues, interfaçage avec la plateforme du prestataire dans le cas de service délégué pour ne citer que ces deux aspects généraux. Des compétences techniques spécifiques au sein du personnel sont donc nécessaires dans tous les cas.

Le recours aux services classiques de reprographie est en baisse, en volume, d'après la plupart de nos interlocuteurs, à la fois en BU et en bibliothèque de lecture publique. En outre, le recours à l'impression de documents est en hausse au détriment de la photocopie. De plus, la gestion des incidents matériels liés à ces services représente une dépense en temps importante et considérée comme illégitime par les bibliothécaires.

Il ne faudrait cependant pas conclure hâtivement à une causalité entre l'apparition des services de reproduction à la demande et la baisse des volumes de reprographie constatée dans les bibliothèques. Bien d'autres facteurs expliquent ce phénomène et sans doute de façon plus pertinente (dématérialisation des supports et possibilité de transmission elle aussi dématérialisée, lecture sur écran, etc.). En effet, la photocopie perd de son importance relative car le document papier perd son caractère central et qu'il existe d'autres moyens d'obtenir une version papier du contenu souhaité. Par exemple, un lecteur ayant repéré un article intéressant dans un quotidien papier va aller chercher sa version en ligne et l'imprimer plutôt que de manipuler le quotidien papier sur une photocopieuse. Mais si, dans le même temps, le volume des impressions augmente malgré le nombre croissant de ressources disponibles en ligne, c'est que le besoin du lecteur d'un support papier se maintient.

Une des caractéristiques propres aux services à la demande par rapport aux services de reproduction classiques est de pouvoir être opérée à distance, hors de la bibliothèque. Ils correspondent en cela à l'évolution générale des pratiques d'accès au

savoir et à la connaissance du public. Un autre point intéressant réside dans la nature différente de l'opérateur pour ces deux types de services. Dans le cas de la reprographie classique, c'est l'utilisateur qui réalise (seul la plupart du temps) les opérations nécessaires à la reproduction du document qu'il souhaite obtenir. Dans les cas des services à la demande, ce n'est plus le cas : la bibliothèque ou le prestataire effectue ces opérations matérielles (sauf dans le cas de l'*Espresso Book Machine*). Ainsi, si les services à la demande sont individualisés et replacent l'utilisateur au centre du service, ils réintroduisent toutefois une certaine intermédiation puisque le service ne peut être rendu qu'en passant par un professionnel. À l'évidence, le « livrable » est beaucoup plus élaboré dans le cas des services à la demande que dans le cas des services classiques, mais ce constat interpelle car il va quelque peu à l'encontre du mouvement de désintermédiation à l'œuvre aujourd'hui en bibliothèque.

Si l'objectif de la première partie de ce travail était d'effectuer un rapprochement entre les deux formes de services de production de documents à la demande pour en saisir le contexte, il nous est très vite apparu que, pour détailler les enjeux et les mises en œuvre de ces services, il fallait se résoudre à distinguer les deux. L'impression à la demande, nous le verrons dans la troisième partie de ce travail, modifie en profondeur la chaîne du livre et appelle donc à être étudiée dans ce cadre. En revanche la numérisation à la demande ne modifie pas l'activité sur laquelle elle se base (la numérisation de document) mais transforme l'utilisateur en un acteur important du vaste chantier de numérisation du patrimoine, domaine jusqu'à réservé à la bibliothèque et à ses plus éminents techniciens.

2- NUMERISER A LA DEMANDE EN BIBLIOTHEQUE OU COMMENT (RE)PLACER L'USAGER AU CŒUR DU CHANTIER DE NUMERISATION DU PATRIMOINE ?

Cette deuxième partie met en lumière plusieurs exemples de mise en œuvre de la numérisation à la demande en bibliothèque⁶⁶. Chacune reste une expérience unique dont la forme correspond au type d'établissement, à son contexte et à l'intensité de sa volonté de s'inscrire dans la fourniture de services innovants. Elles présentent pourtant deux points communs essentiels : elles concernent la numérisation de documents patrimoniaux et sont entièrement basées sur l'initiative de l'utilisateur. Nous commencerons cependant par nous pencher sur une application de la numérisation à la demande qui fait exception à la règle en ce qu'elle permet aussi la numérisation de contenus récents et sous droits et se situe en-dehors du champ des bibliothèques numériques.

2.1. LA NUMERISATION A LA DEMANDE, AVENIR DU PEB

Le prêt entre bibliothèques, largement pratiqué dans les bibliothèques universitaires françaises sur la base du réseau SUDOC, est un système qui permet aux établissements participants d'effectuer ou de recevoir des demandes de fourniture de documents qu'ils ne possèdent pas mais qui sont présents dans les fonds des autres établissements participants. La communication du document se fait soit par le prêt de l'original, soit par la fourniture d'une reproduction de l'ouvrage ou de l'article demandé par l'utilisateur. La fourniture de document se fait de bibliothèque à bibliothèque. Charge à l'établissement où l'utilisateur demandeur est inscrit de lui communiquer le document obtenu par le PEB. Ce service fait l'objet de facturation entre les bibliothèques demandeuses et pourvoyeuses.

Jusqu'à très récemment, et cela perdure dans de nombreuses universités, la fourniture de reproductions d'articles ou d'extraits d'ouvrages dans le cadre du PEB était honorée par l'envoi de photocopies papier par l'établissement pourvoyeur à l'établissement demandeur. Cette modalité cumule de nombreux inconvénients : possible détérioration du document livré à l'utilisateur (dû au transport postal), délais d'exécution et d'acheminement étendus (photocopie puis mise sous pli, envoi, acheminement, réception par circuit courrier, etc.), mobilisation de personnels pour des tâches suscitant peu d'entrain, grande consommation de papier et d'encre, coûts d'affranchissement en hausse constante. Parallèlement, les machines multifonctions (scanner/imprimante/photocopieuse) se sont généralisées dans les établissements à la faveur du remplacement des parcs-machines. De même, la numérisation est devenue une technique beaucoup plus familière pour les

⁶⁶ Le premier exemple (SID₂ de Grenoble) ne porte que sur un service de numérisation à la demande. En revanche, *eBooks On Demand* et Numalire proposent à la fois numérisation et impression à la demande. Toutefois, sur ces deux plateformes, la *POD* n'est qu'un service associé. Le projet de base, l'infrastructure et l'organisation générale avec les bibliothèques portent essentiellement sur la question de la numérisation à la demande qui constitue le cœur de ces dispositifs.

personnels de bibliothèque. Ainsi, s'opère depuis très peu de temps un glissement vers la numérisation pour la fourniture des reproductions demandées dans le cadre du PEB. Michael Colford, à la tête de la DSI de la *Boston Regional Library* et qui a fait passer son établissement de la copie à la numérisation à la demande en 2008, se réjouissait alors que « le prêt interbibliothèques (*ILL*) qui, depuis des années, était une procédure longue et pesante aussi bien pour les usagers que les personnels [redevint] novateur et enthousiasmant »⁶⁷. En France, cette pratique est depuis peu en vigueur dans les universités de Clermont-Ferrand, Besançon, Grenoble, Strasbourg, Savoie, Toulouse et Reims⁶⁸ ; elle a été mise en place très récemment (février 2014) à la BU Sciences de l'université Claude Bernard-Lyon I.

Le nouveau fonctionnement est simple : sur la même machine que pour les photocopies, l'agent en charge de la réalisation des reproductions PEB opère une numérisation à la place d'une copie. Une nouvelle série de tâches s'ensuit : travail de correction du fichier PDF obtenu sous le logiciel *AcrobatPro*, puis mise à disposition du fichier sur la plateforme *FileZ*. La bibliothèque demandeuse dispose alors de 14 jours pour récupérer le fichier en question, délai après lequel celui-ci est retiré de la plateforme. La communication avec la bibliothèque demandeuse reste inchangée et se fait *via* le réseau SUPEB et l'outil de catalogage partagé déployé par le SUDOC : WinIBW.

Le gain de temps et la réduction des frais de fonctionnement sont évidentes : après numérisation et vérification du fichier, celui-ci est immédiatement disponible pour la bibliothèque demandeuse sur *FileZ*. Le fichier est en bonne et due forme, sans détérioration possible quant à sa lisibilité (pour peu que les corrections post-numérisation - cadrage, alignement, etc. - aient été réalisées correctement). Les frais d'acheminement et les dépenses de consommables n'existent tout simplement plus, ce qui représente une baisse significative des coûts du PEB pour la bibliothèque pourvoyeuse du document. Parallèlement, le travail lié au procédé de numérisation à la demande permet de proposer aux personnels des tâches plus valorisantes où leur technicité devra être mise en œuvre (correction de fichiers sur *AcrobatPro*) et donc reconnue. Florence Vidal, responsable du PEB pour l'université de Lyon I et initiatrice de ce changement de fonctionnement au sein du SCD, a proposé à l'ensemble des agents opérant traditionnellement dans le cadre du PEB de rejoindre le nouveau système sur la base du volontariat. Le nombre de « candidatures » qu'elle a reçues et parmi lesquelles elle a finalement dû opérer un choix tend à prouver le caractère valorisant de ces nouvelles tâches.

Les conséquences de cette nette amélioration des services du PEB pourront *a priori* être constatées à assez court-terme tant elles semblent évidentes. Un service optimisé, proposant rapidement des documents facilement téléchargeables ou copiables sur les terminaux des étudiants, donc facilement manipulables, ne pourra qu'apporter une meilleure image au PEB et susciter ainsi une utilisation accrue par les étudiants et la communauté universitaire. De plus, on peut anticiper que la baisse du coût du service pour la bibliothèque viendra, au final, se

⁶⁷ COLFORD Michael R., «Rethinking Resource Sharing: Boston Public Library Provides Scan-on-Demand for Interlibrary Loan», *Association of Specialized and Cooperative Library Agencies / ALA*, printemps 2008, vol. 30, n°1, [en ligne], <<http://www.ala.org/ascla/archives/contentlistingby/volume30/rrsboston>> (consulté le 20 février 2014)

⁶⁸ Liste non exhaustive.

répercuter sur le prix demandé à l'utilisateur car il est bien entendu que le PEB n'a pas pour finalité de devenir un service commercial générateur de revenus pour les BU. Sur ce dernier point toutefois, le manque d'harmonisation entre les tarifications des établissements peut constituer un frein au déploiement entier des avantages du recours à la numérisation à la demande dans le cadre du PEB. De même, si l'application du principe de réciprocité⁶⁹ était généralisée (et puisque les coûts sont diminués par l'usage de l'impression à la demande), on pourrait se prendre à imaginer la possibilité d'un service totalement gratuit pour l'utilisateur... D'autre part, fournir des fichiers numériques dans le cadre du PEB pose également la question du partage des ressources électroniques disponibles grâce aux abonnements souscrits par les bibliothèques. Cette fois, le frein réside dans les contrats avec les éditeurs de bouquets qui autorisent ou non le PEB pour leurs ressources, à des conditions spécifiques et différentes selon les éditeurs. Là aussi, l'efficacité du PEB ne sera sans doute effective qu'au prix d'une négociation portant sur l'harmonisation des conditions de communication de la documentation électronique. Quoi qu'il en soit, comme l'affirme encore Michael Colford, « Nous sommes à l'aube d'un jour nouveau pour le partage des ressources, et la numérisation à la demande pour le prêt interbibliothèques est juste une étape de plus dans le développement des services en bibliothèques qui s'efforcent de toujours être en accord avec leur temps »⁷⁰. Il s'agit en tout état de cause d'un cas typique dans lequel une avancée technologique (le procédé de numérisation à la demande) vient créer une réelle innovation en permettant l'amélioration notable de la façon de rendre un service existant (« la servuction »), selon la définition de Marie-Christine Jacquinet évoquée dans la première partie de ce travail⁷¹.

2.2- LA NUMERISATION A LA DEMANDE : FONCTIONNALITE ASSOCIEE OU OUTIL DE DEVELOPPEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE ?

2.2.1- La bibliothèque numérique : une co-construction

Dans le champ des collections patrimoniales, la numérisation à la demande en bibliothèque constitue le moyen pour l'utilisateur et pour l'établissement d'obtenir la numérisation d'un document du domaine public encore absent des bibliothèques numériques existantes, qu'elles soient locales, nationales (Gallica) ou globalisées (*Internet Archive*, *Google Books*). Cela signifie que les documents en question ont « échappé » aux campagnes de numérisation de masse que certaines bibliothèques (et *Google*) opèrent depuis une dizaine d'années aussi bien qu'aux accords de numérisation régulièrement passés entre les bibliothèques disposant de fonds d'intérêt général et la BnF. Nous savons que les campagnes de numérisation du

⁶⁹ Selon ce principe, deux bibliothèques peuvent se mettre d'accord pour ne pas se facturer mutuellement les demandes de PEB émises par leurs étudiants de la bibliothèque A et concernant des documents de la bibliothèque B, et inversement. Ces accords sont ponctuels et ne concernent que quelques établissements.

⁷⁰ COLFORD Michael R., «Rethinking Resource Sharing: Boston Public Library Provides Scan-on-Demand for Interlibrary Loan», op. cit.

⁷¹ Voir 1.2.1- Innover en bibliothèque : pourquoi ? Comment ? Quid de la technologie ? p.24

patrimoine n'ont pas permis (et ne permettront sans doute pas) de numériser l'ensemble des fonds dignes d'intérêt de nos bibliothèques. A titre d'exemple, Gallica ne contient « que » trois millions de documents numérisés sur les trente-cinq millions de documents détenus par la BnF. De plus, les bibliothèques doivent, dans la plupart des cas, effectuer des choix difficiles sur des corpus cohérents et en fonction des crédits contraints qui leur sont alloués pour les campagnes de numérisation. En effet, la numérisation de documents patrimoniaux reste un service onéreux. Ainsi, en demandant la numérisation d'un document papier détenu par une bibliothèque, l'utilisateur satisfait son propre besoin mais participe aussi à l'alimentation, au bénéfice de tous, de la bibliothèque numérique de l'établissement ou d'une bibliothèque numérique partagée. En ce sens, la numérisation à la demande complète le travail de numérisation en nombre effectué par la bibliothèque et permet à des documents isolés ou très spécifiques de trouver une voie de diffusion et de devenir facilement consultables (car en ligne) par tous. Lorsqu'Isabelle Westeel explique, dans un article du BBF datant de 2009, comment « s'occuper sérieusement du numérique » en ce qui concerne les collections patrimoniales, elle place le fait de « faire participer le public » au rang des prérequis nécessaires⁷², préfigurant ainsi l'intérêt pour la numérisation à la demande, forme particulièrement aboutie de participation du public.

Lorsque l'université McGill publie un communiqué, en mai 2009, pour annoncer qu'elle va être la première au Canada à proposer de la « numérisation sur demande » à ses étudiants, Janine Schmidt, directrice de la bibliothèque universitaire, mentionne que « c'est un moment passionnant pour la bibliothèque, nous entamons une nouvelle ère de services. Avec cette technologie novatrice, nous pouvons valoriser nos collections avec un service de numérisation et distribution centré sur l'utilisateur »⁷³. Commentant cette information, le blog Bibliofusion, « blogue d'échange et de partage avec la "communauté bibliothèque" du Québec et de la francophonie »⁷⁴, affirme qu'en plaçant les demandes des usagers au cœur de ce service, c'est le développement même de la collection que la bibliothèque confie à ceux-ci.

Par ailleurs, dans son étude sur la co-construction en bibliothèque, Elise Breton démontre que les services *user driven* (comme les *PDA*s) ne sont pas à proprement parler des actions de co-construction car l'utilisateur « est seul maître à bord »⁷⁵. Pourtant, dans le cas de la numérisation à la demande, il s'agit bien d'un service déclenché par l'utilisateur (et payé par lui, la plupart du temps) mais qui participe à une réelle co-construction de la bibliothèque numérique, aux côtés des campagnes initiées par l'établissement. Bien entendu, la part la plus importante des fichiers présents dans les bibliothèques numériques, en termes de volumes, est issue d'initiatives de la bibliothèque, mais il est tout de même juste d'affirmer que, dans les établissements proposant la numérisation à la demande, les bibliothèques numériques sont des co-constructions.

⁷² WESTEEL Isabelle, « Le patrimoine passe au numérique », *BBF*, 2009, n° 1, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0028-003>> (consulté le 20 février 2014).

⁷³ CHICOINE Pierre, « Numérisation sur demande à la Bibliothèque de l'Université McGill », Blog Bibliofusion, 31 mai 2009, [en ligne], <<http://bibliofusion.wordpress.com/2009/05/31/numerisation-sur-demande-mcgill/>> (consulté le 20 février 2014)

⁷⁴ CHICOINE Pierre, « Numérisation sur demande à la Bibliothèque de l'Université McGill », op. cit.

⁷⁵ BRETON Elise, sous la direction de Bertrand CALENGE, *Co-construire les collections avec les usagers*, janvier 2014, mémoire d'étude DCB, op. cit.

Dès lors, le service de numérisation à la demande peut être considéré de deux façons, qui influenceront les modalités de sa mise en œuvre. D'un côté, elle peut être une simple fonctionnalité ajoutée à une bibliothèque numérique existante qui permettra à l'utilisateur de participer à son enrichissement, mais qui représentera surtout une forme de « retour sur investissement »⁷⁶ pour la bibliothèque numérique. D'un autre côté, la numérisation à la demande peut être pensée par la bibliothèque comme un réel choix de diffusion des fonds patrimoniaux au bénéfice et avec la participation du public. C'est dans ce dernier cas que se situent nos exemples.

2.2.2- La numérisation à la demande au SID₂ de Grenoble⁷⁷ : un outil de valorisation des collections ... et des équipes

2.2.2.1- Petite histoire...

Le service de numérisation à la demande proposé par le SID₂ n'est pas, historiquement, un service découlant de la mise en place d'un projet de bibliothèque numérique, mais plutôt l'inverse. En effet, en 2008, un des laboratoires de recherche de l'université fait appel à la bibliothèque universitaire pour héberger son scanner à livre. A partir de cette opportunité matérielle, le SID₂ a construit, par étapes successives, un ensemble de services numériques aujourd'hui bien installés, connus et appréciés du public : entre 50 et 100 demandes de numérisation provenant des usagers sont traitées par an⁷⁸.

A partir de l'entrée dans ses murs du scanner à livres, le SID₂ commence donc à répondre ponctuellement aux demandes de chercheurs et d'étudiants souhaitant obtenir une version numérisée de documents auxquels ils ne pouvaient accéder à la bibliothèque pour des raisons de conservation. La bibliothèque fournit alors au lecteur une numérisation noir et blanc en mode image uniquement. Les fichiers ainsi obtenus sont tout de même signalés dans le catalogue. L'objectif est clairement restreint à la diffusion, à des fins de recherche, de supports qui ne peuvent quitter la bibliothèque en raison de leur état matériel, la plupart du temps. Les bibliothécaires vérifient alors simplement le caractère libre de droits de l'œuvre demandée avant d'effectuer la numérisation. Cette situation perdure jusqu'en 2011 où la bibliothèque numérique en tant que telle est lancée. Celle-ci bénéficie d'une bonne communication tant auprès du milieu universitaire que de la presse locale. Il a semblé absolument naturel de lui adjoindre un service de numérisation à la demande puisque celui-ci existait déjà, de fait. Ce service est aujourd'hui systématiquement présenté lors des formations aux

⁷⁶ ANDRO Matthieu, « solutions logicielles pour bibliothèques numériques », *Bibliopédia*, 22 septembre 2009, modifié le 23 août 2013, [en ligne], <http://www.bibliopedia.fr/index.php/Solutions_logicielles_pour_biblioth%C3%A8ques_num%C3%A9riques#Les_retours_sur_investissements_.C3.A0_envisager> (page consultée le 11 janvier 2014)

⁷⁷ Service inter-établissement de la documentation des universités Pierre Mendès-France et Stendhal de Grenoble.

⁷⁸ Ce chiffre, et tous ceux qui suivront concernant le SID₂ de Grenoble, sont issus de documents internes à l'établissement fournis par la Mission indicateurs du Département des collections pour l'année 2012. Notre interlocuteur au service des collections numériques n'a malheureusement pas souhaité que ces données apparaissent en intégralité dans les annexes de ce mémoire.

doctorants, dans le guide du lecteur et est connu dans les circuits du PEB. Le cadre de la bibliothèque numérique a ainsi permis au service à la demande d'acquérir de la notoriété, de s'étoffer, de s'organiser et de prendre une réelle ampleur.

2.2.2.2- *Fonctionnement du service*

Les conditions du service actuel ont évolué : les ouvrages peuvent être numérisés dans leur intégralité. Il a été décidé que l'ensemble des ressources antérieures à 1901 pouvaient être éligibles à la numérisation à la demande ainsi que les périodiques publiés il y a plus de soixante-dix ans. Dans les faits, chaque demande fait l'objet d'une recherche par un bibliothécaire sur les éventuels droits existants, quelle que soit la date de publication. C'est ainsi que des demandes hors de ce cadre peuvent être honorées ou que des demandes entrant pourtant dans les limites temporelles fixées seront finalement rejetées. En outre, les fichiers livrés aujourd'hui ont atteint un bon niveau de qualité : ils sont fournis aux formats TIFF ou JPEG compressés, en couleur, et PDF contenant une *OCR* permettant une recherche en plein texte. Le format EPUB est disponible également depuis 2013. Les fichiers numérisés sont d'abord mis en ligne sur la plateforme de la bibliothèque numérique, puis le commanditaire est averti de leur disponibilité. Notons aussi qu'il est possible pour l'internaute de visualiser l'ensemble des documents numérisés à la demande puisqu'un accès direct à cet ensemble de documents est possible dès la page d'accueil de la bibliothèque numérique, alors que les autres accès sont plutôt thématiques : ainsi, une rubrique « documents numérisés à la demande » se retrouve aux côtés des rubriques « droit dauphinois », « études italiennes », etc. Il peut s'agir là d'un moyen efficace de promouvoir le service en lui donnant une bonne visibilité ; cela lui confère également une certaine légitimité car cette présentation implique qu'il est à la source de la constitution d'un corpus, en quelque sorte.

Exception notable dans le panorama des services que nous avons étudiés, le service du SID₂ de Grenoble est entièrement gratuit pour l'utilisateur. En 2009, un nouveau scanner à livres a été acquis. Le partenariat avec le laboratoire de recherche initial perdure à tel point que ce sont les crédits obtenus par celui-ci, suite à des appels à projets, qui ont permis de financer les 40 000€ de la nouvelle machine.

Les demandes déposées *via* le formulaire de la bibliothèque numérique sont traitées dans les deux ou trois jours. Le motif de la majorité des refus de numériser est l'existence d'un fichier numérique sur d'autres plateformes. Les fichiers sont ensuite fournis sous 4 à 8 semaines. Ces délais paraissent longs au regard des possibilités techniques et des habitudes des usagers pour qui « numérique » rime forcément avec « rapidité ». D'après Héloïse Faivre-Jupile⁷⁹, du service des collections numériques du SID₂, ce temps s'est effectivement largement allongé depuis que la bibliothèque, forte de son expérience en numérisation et du fait de la bonne organisation de ce service au sein d'une équipe motivée pour la développer, s'est lancée dans des projets de numérisation par corpus afin d'alimenter sa bibliothèque numérique et de valoriser d'autres collections. C'est le cas du projet de bibliothèque numérique patrimoniale portant sur le fonds ancien italien détenu par le SID₂, en partenariat avec le CADIST d'Italien de l'université Stendhal-Grenoble III, plusieurs laboratoires de recherche de l'université et la BnF. Cependant, le SID₂ souhaite que son service interne de numérisation continue de donner la priorité aux demandes individuelles et soit donc considéré comme un service de numérisation à la demande à part entière. Il se peut donc que les opérations physiques de numérisation des documents de ce projet soient

⁷⁹ Entretien avec Héloïse Faivre-Jupile, voir sources p.93

confiées à un prestataire externe. Toutefois, les indicateurs fournis par le service des collections numériques indiquent un temps moyen de 39 jours de traitement global des demandes de numérisation à la demande en 2012 pour les monographies, de la réception de la demande au catalogage. Les détails des statistiques montrent que 12 jours sont consacrés aux opérations de numérisation à proprement parler, ce qui semble raisonnable pour une monographie dans l'organisation actuelle du service de numérisation, mais qu'il se passe 17 jours entre la fin de la numérisation et la mise en ligne du fichier. Une bonne marge de progression existe sans doute sur ce maillon de la chaîne afin d'améliorer les délais globaux de livraison du fichier à l'utilisateur.

A la faveur d'une réorganisation des équipes, la fonction de numérisation à la demande a été entièrement intégrée aux missions des personnels et a agi comme levier d'acquisition de compétences nouvelles et de revalorisation de certaines fonctions au sein de l'équipe. C'est aujourd'hui une équipe de sept magasiniers (dont un personnel référent) qui assure la numérisation des documents. Le service des collections numériques assure, quant à lui, l'interface avec l'utilisateur demandeur et avec la bibliothèque numérique. Le scanner à livres est utilisé environ 36 heures par semaine. Cela comprend le temps passé à numériser à la fois les ouvrages demandés *via* le service de numérisation à la demande et les œuvres numérisées sur décision de l'établissement pour alimenter la bibliothèque numérique. Les équipes suivent régulièrement de nouvelles formations pour fournir de nouveaux services (ce fut le cas par exemple avec la mise en place de la fourniture de PDF « océrisés »). Cet aspect est une caractéristique forte du service de numérisation à la demande du SID₂. Héloïse Faivre-Jupile indique qu'il a même présidé aux choix de l'internalisation de ce service au niveau de la direction de l'établissement. Un service destiné au public a ainsi été largement transformé en un outil de valorisation des personnels et donc de management. Cela rejoint ce qui a pu être constaté, à une moindre échelle, avec le passage à l'usage de la numérisation dans le cadre du PEB à la BU sciences de Lyon I⁸⁰.

2.2.2.3- *Quels « clients » ? Quels ouvrages ?*

Le service des collections numériques opère un suivi particulièrement fin des demandes de numérisation à la demande et balaye un grand nombre de leurs caractéristiques. Il est ainsi capable de connaître de façon assez précise le public de ce service, mais aussi quelles collections sont concernées. C'est un outil précieux pour permettre de toujours adapter ce service à la réalité de la demande des usagers et orienter les projets futurs. Cette analyse fait souvent défaut dans les autres dispositifs de numérisation à la demande étudiés ici. Voici quelques enseignements tirés de ce suivi ; en règle générale, les monographies sont plébiscitées (près de 88% des demandes en 2012). Les thématiques quant à elles varient d'une année sur l'autre : en 2012, la littérature représentait plus de la moitié des demandes (51%). En 2013, le droit semble avoir l'avantage. Par voie de conséquence, les juristes sont ainsi les principaux usagers du service en 2013. Toutefois, un indicateur fort intéressant croise le domaine de l'ouvrage demandé et le domaine de recherche ou d'étude du demandeur. On apprend ainsi que sur les 26 demandes effectuées en 2012 concernant des documents de littérature, seules 4 provenaient de chercheurs ou étudiants en littérature. La grande

⁸⁰ Voir 2.1. La numérisation à la demande : avenir du PEB, p.42

majorité (75%) provenait donc d'usagers issus d'autres disciplines. Un autre indicateur semble aller dans le même sens : contrairement aux idées reçues qui attribuent aux seuls chercheurs les demandes de communication de documents issus des fonds anciens, ce sont les étudiants qui formulent la majorité des demandes de numérisation au SID₂. Quant à l'origine géographique des demandeurs, elle est essentiellement iséroise (à plus de 55%). Cela peut nous amener à penser que le SID₂ pourrait encore pousser plus avant ses efforts de communication sur son service de numérisation à la demande afin de dépasser les limites du département.

2.2.2.4- Pourquoi le choix d'un service en interne ?

Plusieurs des éléments évoqués permettent de justifier le choix du SID₂ en faveur d'un service de numérisation à la demande propre, plutôt que par exemple l'adhésion au réseau *eBooks On Demand (EOD)* que nous évoquerons plus loin. Héloïse Faivre-Jupile reconnaît que la question s'est posée en 2008 au moment de l'installation du scanner à livres, mais les éléments suivants ont été décisifs :

- la bibliothèque tenait à ce que le service reste gratuit pour l'utilisateur (la numérisation *via EOD* a un coût pour le lecteur),
- les tâches de gestion (réception de la commande, facturation, envoi des fichiers, etc.) n'intéressaient que peu le SID₂ qui préférait capitaliser sur les compétences techniques à développer pour fournir un service de numérisation à la demande propre,
- comme une réelle compétence technique s'était développée préalablement au sein de l'équipe de numérisation, cela aurait constitué une perte (également en termes de motivation) pour le personnel (en effet, dans le cadre d'*EOD*, l'ouvrage est numérisé par la bibliothèque, mais le traitement des fichiers est assuré par le service central en Autriche).

Héloïse Faivre-Jupile concède pourtant qu'un service tel qu'*EOD* jouit d'une bien meilleure visibilité dans le monde universitaire que celle d'une bibliothèque numérique isolée. Par ailleurs, le service de numérisation à la demande offert par le SID₂ ne portant que sur des ouvrages intégraux, les demandes de numérisation d'extraits sont traités de la façon suivante : en premier lieu en autorisant les prises de vue (à l'aide d'un appareil photo numérique personnel) des documents anciens qui ne peuvent sortir de la bibliothèque, ou alors en numérisant exceptionnellement des extraits de documents demandés par des lecteurs sur place à l'aide du scanner à livres qui sert à la numérisation à la demande. Il n'existe enfin pas de scanners à plat dans les salles de lecture par souci de respect de la législation⁸¹.

Pour résumer, la réponse à une demande vérifiée des usagers, une volonté de valorisation innovante des collections et un objectif de revalorisation du personnel sont les trois raisons qui ont poussé le SID₂ de Grenoble à mettre en place un tel service de numérisation à la demande.

⁸¹ Voir 1.2.3- Quid de la propriété intellectuelle ? p. 31-32

2.3- MUTUALISER LA NUMERISATION A LA DEMANDE POUR LE BENEFICE DES CHERCHEURS : LE RESEAU EUROPEEN *EBOOKS ON DEMAND*

2.3.1- Le principe et les outils

eBooks On Demand (EOD) est un réseau européen offrant, *via* sa plateforme en ligne *books2ebooks.eu*, la possibilité à tout usager d'obtenir la numérisation d'ouvrages publiés entre 1500 et 1900 présents dans les fonds des bibliothèques partenaires et non disponibles dans une autre bibliothèque numérique. Cette période de publication est une règle générale pour s'assurer que les ouvrages numérisés sont libres de droits et donc utilisables sans restriction, mais les établissements peuvent individuellement y déroger selon les droits nationaux et notamment les exceptions prévues au droit d'auteur. « Chaque bibliothèque est donc libre et responsable de sa politique de numérisation, dans le cadre du respect de la législation en vigueur » précise le site d'*EOD*⁸².

EOD propose des ouvrages en numérisation intégrale seulement. L'utilisateur accède au service directement depuis les catalogues des bibliothèques partenaires où les ouvrages éligibles à ce service sont signalés par un bouton dynamique renvoyant vers la plateforme *books2ebooks.eu*. Jean-François Vincent, responsable de la bibliothèque numérique *Medic@* à la BIU Santé et à l'initiative de l'adhésion de la bibliothèque à *EOD*, précise que cet interfaçage fut « très facile à mettre en œuvre et sans coût »⁸³.

The screenshot shows the BIU Santé online catalog interface. The main content area displays a book record for 'Ouverture du cadavre de la fille Duval, âgée de trente-deux ans, morte avant l'accouchement, par Antoine Planchon, ancien membre du Collège de chirurgie de Paris, An sept de la République française, une et indivisible.' The record includes fields for 'Auteur(s)', 'Adr. biblio.', 'Description', and 'Identifiant de la notice'. A red circle highlights the 'eod commander un eBook' button, which is a small icon with the text 'eod commander un eBook'. Below the record, there is a table with columns for 'Bibliothèque', 'Emplacement', 'Cote', 'Consultation', 'Disponibilité', and '(inventaire)'. The table shows the book is available in the 'Bib. Médecine et Odontologie' collection, located in 'Magasin', with a call number 'W958 t. 151 n. 10'. The consultation method is 'magasin, à demander par bulletin', and the availability is 'En rayon'.

Figure 3: notice d'un ouvrage éligible à la numérisation à la demande *via EOD* dans le catalogue en ligne de la BIU Santé (capture d'écran du 21 février 2014)

⁸² « Les questions de copyright à respecter », site *books2ebooks*, [en ligne] <<http://books2ebooks.eu/fr/faq>> (consulté le 22 février 2014)

⁸³ Entretien avec Jean-François Vincent, voir sources p. 93

L'utilisateur bascule ensuite sur la plateforme *books2ebooks.eu* pour la commande et le paiement en ligne. Les tarifications au nombre de pages sont extrêmement variables d'une bibliothèque à l'autre (du simple au triple)⁸⁴. Seul un coût forfaitaire fixe de 6€ par commande est demandé par *EOD* pour assurer les frais de gestion. Pour l'année 2008, le prix moyen d'une commande s'élevait à environ 50€ (avec certaines opérations pouvant aller jusqu'à plus de 200€), la majorité des clients payant en revanche entre 20 et 49€ pour un livre numérisé. Pour 30% des clients cela reste un service au coût élevé, voire très élevé, mais 95% jugent pourtant le rapport prix-performance très satisfaisant⁸⁵.

L'utilisateur peut aussi effectuer une recherche directement sur *books2ebooks.eu* qui joue pleinement son rôle de plateforme mutualisée car elle contient un véritable catalogue propre regroupant les notices des ouvrages éligibles à la numérisation à la demande de toutes les bibliothèques partenaires.



Figure 4: le même ouvrage, dans le catalogue mutualisé d'EOD sur la plateforme books2ebooks (capture d'écran du 21 février 2014)

Son alimentation est toujours en cours par l'ensemble des établissements mais il contient déjà 3,5 millions de notices « sans déboulonnage et avec les fonds de bibliothèques qui ne sont pas les plus petites ni les moins intéressantes du monde ! » précise Jean-François Vincent. Il indique également que « le gros avantage de la chose, c'est que *Google* moissonne ces notices. L'étape suivante sera la présence dans *WordCat...* ». Le référencement des ouvrages et la visibilité du service *EOD* sont par ailleurs des aspects sur lesquels toutes les bibliothèques travaillent de concert ; parlant de la BIU Santé, Jean-François Vincent affirme que sa « véritable contribution au réseau, et celle du SCD de Strasbourg, est le signalement des ouvrages numérisables à la demande par *EOD* dans le SUDOC ».

⁸⁴ Voir annexe 2 : tarification de la numérisation à la demande dans les bibliothèques participantes du réseau *EOD* p. 112

⁸⁵ Enquête de satisfaction auprès des clients *EOD* réalisée en 2008. Cité dans GSTREIN Silvia, MÜHLBERGER Günter, « eBooks on Demand (EOD). A European Digitisation Service », *IFLA Journal*, 2009, Vol. 35, No. 1, p.35-43 [en ligne] <http://archive.ifla.org/IV/ifla74/papers/074-Gstrein_Muhlberger-trans-en.pdf> (consulté le 21 février 2014)

L'ouvrage est ensuite numérisé par la bibliothèque détenant l'original. Ainsi, l'adhésion au réseau implique pour l'établissement candidat de s'équiper ou d'être préalablement équipé d'un scanner à livres. Le fichier est ensuite envoyé au service central du réseau, en Autriche, qui le traite et dépose le livrable (un fichier en mode image et un PDF « ocrisé »⁸⁶) sur un serveur FTP où l'utilisateur demandeur viendra le télécharger. Depuis 2009, *EOD* propose également l'impression à la demande (*POD*). La demande de *POD* peut être effectuée en même temps que la demande de numérisation. Les fichiers déjà numérisés par *EOD* sont tous disponibles en impression à la demande sur *Amazon*.

2.3.2- Les objectifs et les promesses

Lorsque Silvia Gstrein, directrice du Département des services numériques de la bibliothèque universitaire et régionale du Tyrol et grande ordonnatrice du projet *EOD*, présente celui-ci à l'*IFLA* en 2008, elle désigne d'emblée la communauté des chercheurs comme le public-cible d'*EOD*⁸⁷. Plus aucune source ne doit leur être inaccessible : l'objectif est de rendre les chercheurs moins tributaires des choix des programmes de numérisation des bibliothèques dans chaque pays et de leurs inévitables zones d'ombre, mais également de l'indisponibilité des ouvrages pour cause de conservation. Il semble que ces prévisions étaient fondées puisqu'une enquête de satisfaction menée en 2008 a montré qu'effectivement 60% des clients d'*EOD* étaient des chercheurs (pour 16% de bibliophiles), et que 90% d'entre eux étaient satisfaits de l'existence de ce nouveau service⁸⁸. L'objectif secondaire était de ramener cette population (qui se porte plus naturellement vers les bouquinistes et *GoogleBooks* pour ses recherches) vers la bibliothèque pour la consultation des livres anciens, tout en facilitant le traitement, au niveau de chaque établissement, de la communication de ces documents. Un système mutualisé leur offrirait l'avantage d'un niveau constant de fourniture et d'un système de commande fiable.

EOD était enfin pensé comme une alternative à la contrainte temporelle des programmes de numérisation de masse. Pour les six millions de livres publiés entre 1500 et 1900, « il faudrait vingt ans pour tout numériser à raison de plusieurs milliers d'ouvrages par jour » indique encore Silvia Gstrein en préambule de son intervention⁸⁹.

Les bibliothèques ont, d'une façon générale, senti une communauté d'intérêts dans le projet *EOD*. Pour la BIU Santé, établissement de longue tradition de fourniture de documents à la demande et de PEB qui possédait, par ailleurs, une bibliothèque numérique depuis 2000-2001, ce point a été décisif : « Nous nous sommes rendus compte que l'état d'esprit et les objectifs [d'*EOD*] étaient les mêmes que les nôtres : il ne s'agissait pas de construire un service rentable mais de

⁸⁶ *EOD* précise toutefois qu'il ne garantit pas la qualité du mode texte pour les ouvrages antérieurs à 1800.

⁸⁷ GSTREIN Silvia, MÜHLBERGER Günter, « eBooks on Demand (EOD). A European Digitisation Service », op. cit., p.2

⁸⁸ GSTREIN Silvia, MÜHLBERGER Günter, « eBooks on Demand (EOD). A European Digitisation Service », op. cit., p. 4

⁸⁹ GSTREIN Silvia, MÜHLBERGER Günter, « eBooks on Demand (EOD). A European Digitisation Service », op. cit., p. 1

demander aux usagers de participer à l'effort de numérisation qui est un service dépensier » explique Jean-François Vincent.

2.3.3- Un projet éminemment européen

eBooks On Demand a été lancé en 2006 par la bibliothèque universitaire et régionale du Tyrol, avec treize bibliothèques dans huit pays, dans le cadre du projet européen *eTEN* (2005-2008) dont l'objectif était la transition vers la société de l'information et la mise en réseau (au sens informatique comme au sens politique) des régions d'Europe. *EOD* entrait dans le volet *eLearning* de ce programme. « S'inscrivant dans le cadre de la politique des réseaux transeuropéens de l'Union européenne, le programme *eTEN* [...] soutient la mise en place et le déploiement transeuropéen de services et d'applications électroniques. Fortement centré sur les services publics, *eTEN* stimule l'utilisation novatrice de services en lignes, tout en contribuant à établir un modèle économiquement viable pour ce type de services »⁹⁰. Nouvel usage des possibilités du web pour le partage de la connaissance, mutualisation européenne et équilibre financier : *EOD* correspondait en tous points aux objectifs du programme européen. Ainsi, la Commission européenne pouvait financer à jusqu'à 50% de la finalisation des projets *eTEN* puis jusqu'à 30% des coûts de lancement pour l'année 2006.

A partir de 2009, *EOD* s'inscrit dans un nouveau cadre européen : le Programme culture de la communauté européenne (2009-2013). Le réseau s'y inscrit avec vingt bibliothèques associées (parmi les membres du réseau). Une des grandes nouveautés est que les établissements partenaires peuvent être directement financés par l'Union européenne pour des projets en lien avec les services de numérisation. Le but de ce programme pour *EOD* est d'élargir le réseau et d'en faire un « modèle de coopération européenne, fondé sur de bonnes pratiques, ouvert aux bibliothèques, musées et autres acteurs culturels, et utilisant les meilleures technologies de l'information [et de] développer le dialogue interculturel entre lecteurs et amateurs de livres anciens *via* les technologies du web 2.0 »⁹¹. On entrevoit dans ces nouveaux objectifs les possibilités de développements d'*EOD*. Aujourd'hui pourtant, le réseau n'est toujours constitué que de bibliothèques, mais le modèle et son efficacité se sont bel et bien développés.

2.3.4- *EOD* aujourd'hui

Démarrée en 2006, l'histoire d'*EOD* est celle d'une montée en puissance progressive et raisonnée. Passé de 13 à 20 puis à 30 bibliothèques partenaires, le

⁹⁰ « Programme *eTen*: soutien aux réseaux transeuropéens de télécommunications », *Europa, synthèse de la législation de l'Union européenne*, [en ligne] <http://europa.eu/legislation_summaries/information_society/strategies/l24226e_fr.htm> (consulté le 21 février 2014)

⁹¹ « A propos d'*EOD* », *site books2ebooks*, [en ligne] <<http://books2ebooks.eu/fr/content/les-livres-de-l%E2%80%99europe-disponibles-sous-forme-%C3%A9lectronique-%C3%A0-la-demande-et-%C3%A0-un-prix>> (consulté le 22 février 2014)

2- Numériser à la demande en bibliothèque ou comment (re)placer l'utilisateur au cœur du chantier de numérisation du patrimoine ?

réseau en compte aujourd'hui 36 dans 12 pays⁹². L'Europe du nord et de l'est est majoritairement concernée. En France, seulement deux établissements en sont membres (la BIU Santé et le SCD de Strasbourg) alors que de plus petits pays comme la Suisse ou la République Tchèque comptent trois ou quatre établissements membres et proposent ainsi un maillage performant de numérisation à la demande dans l'ensemble de leur réseau national de bibliothèques.

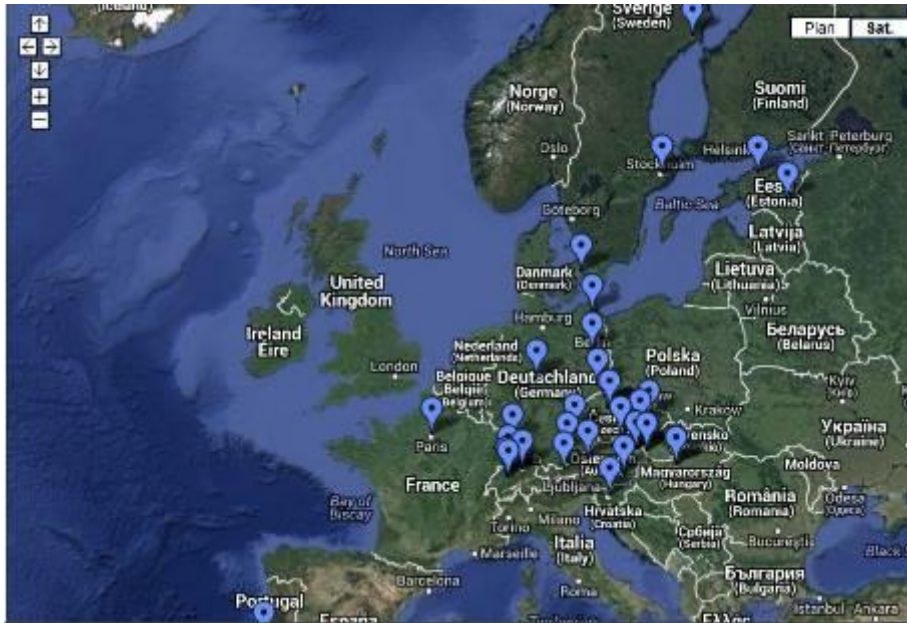


Figure 5: implantation géographique des bibliothèques membres du réseau EOD

Source : page Facebook du réseau EOD, [en ligne]

<https://www.facebook.com/eod.ebooks/app_402463363098062> (consultée le 21 février 2014)

Les considérations géographiques amènent à un autre constat : *EOD* a permis aux bibliothèques membres d'élargir considérablement leur « zone de chalandise ». Jean-François Vincent indique que les demandes de numérisation adressées à la BIU Santé en 2012 provenaient pour moitié de l'étranger⁹³. Il est évident que la proportion de chercheurs étrangers demandant communication de documents à la BIU Santé était bien moins importante lorsque l'établissement fonctionnait sans *EOD*. Ce phénomène s'est également ouvert peu à peu car en 2008, les demandes soumises aux bibliothèques étaient encore largement nationales⁹⁴.

Par ailleurs, sur ces 36 établissements, 17 pratiquent aujourd'hui l'impression à la demande en plus de la numérisation (les deux établissements français ne le font pas encore)⁹⁵. La plupart des membres d'*EOD* sont des

⁹² Voir annexe 1 : les 36 bibliothèques membres du réseau EOD au 21 février 2014. Liste et services proposés, p. 110

⁹³ Voir annexe 3 : l'évolution d'*EOD* : quelques chiffres (2^{ème} document) , p. 114

⁹⁴ GSTREIN Silvia, MÜHLBERGER Günter, « eBooks on Demand (EOD). A European Digitisation Service », op. cit., p. 5

⁹⁵ Voir annexe 1 : les 36 bibliothèques membres du réseau EOD au 21 février 2014. Liste et services proposés, p. 110

bibliothèques universitaires, ce qui semble respecter la logique de l'objectif initial de s'adresser en priorité à la communauté des chercheurs.

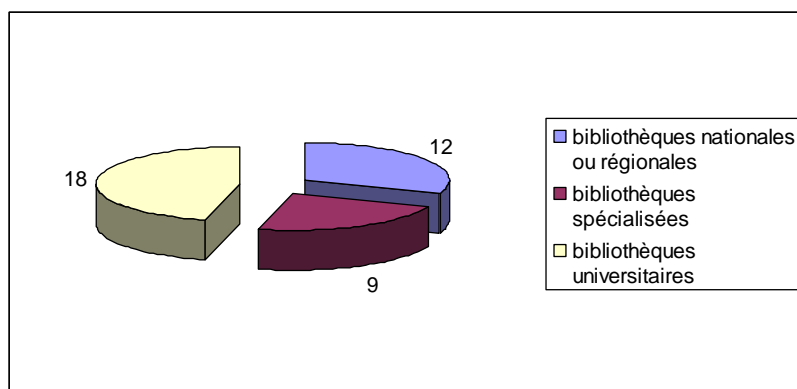


Figure 6: répartition des membres du réseau EOD par type de bibliothèque⁹⁶

Enfin, le nombre de volumes numérisés suit la même progression, étape par étape : placée à 700 en 2008, la barre des 2000 ouvrages a été franchie entre 2011 et 2012 et celle des 3000, atteinte en 2013⁹⁷. Le service a aujourd'hui réellement atteint une masse critique qui lui permet de dégager des revenus propres et de s'imposer comme une réelle bibliothèque numérique virtuelle de recherche européenne. Pourtant, Jean-François Vincent analyse que « le but [avec *EOD*] n'est pas de faire un *GoogleBooks* bis. Nous sommes sur de petites quantités et personnellement ça ne me gêne pas. Au contraire, on ne saurait pas gérer quelque chose d'énorme. C'est pour ça qu'*EOD* marche : c'est un système pragmatique et calibré ». Il est à cet égard intéressant de constater que les initiatives similaires à *EOD*, ailleurs dans le monde, ont effectivement choisi une échelle raisonnable de mutualisation pour les services de numérisation à la demande ; c'est le cas de la *Maine Shared Collections Strategy*, lancée en 2010, qui entend « créer une stratégie de conservation à long-terme et de management des collections patrimoniales imprimées »⁹⁸ et qui fédère des bibliothèques publiques et universitaires de l'état du Maine (Etats-Unis) en fonctionnant sur le modèle d'*EOD*.

⁹⁶ Le chiffre total de ce graphique dépasse le nombre de bibliothèques appartenant au réseau. En effet, certains établissements ont à la fois le statut de bibliothèque universitaire et régionale (la *Zentralbibliothek* de Zürich par exemple) ou sont à la fois spécialisées et universitaires (comme la bibliothèque universitaire de l'Académie des Beaux-arts de Vienne). Celles-ci ont été comptabilisées une fois dans chacun des types de bibliothèque afin de respecter la proportionnalité du diagramme final.

⁹⁷ «Thank you for demanding digitisation of nearly 3000 books in 2013 and giving old books new life ! Merry Christmas ! Your EOD team», message de vœux posté le 20 décembre 2013 sur la page *Facebook* d'*eBooks On Demand*, <<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=649372191771988&set=a.394837823892094.86892.328443897198154&type=1&theater>> (consulté le 21 février 2014)

⁹⁸ REVITT Matthew, « Together we are Stronger; a Cooperative Approach to Managing Print Collections », 8 mai 2013, *communication au congrès IFLA 2013*, [en ligne] <<http://library.ifla.org/77/1/106-revitt-en.pdf>> (consulté le 21 février 2014)

2.4- LA NUMERISATION A LA DEMANDE, TERRAIN D'EXPERIMENTATION : NUMALIRE OU LA BIBLIOPHILIE 2.0

« D'une façon générale et en particulier pour les métiers de la documentation, on obtient de meilleurs résultats en matière de collaboration en ligne en ciblant une communauté d'intérêt proche (généalogistes, historiens amateurs...) et en permettant à celle-ci de s'exprimer, qu'en essayant de cibler un public très large mais peu impliqué sur un sujet. »

Isabelle Westeel⁹⁹

2.4.1- Le principe et les outils

Plateforme mutualisée lancée le 7 octobre 2013, Numalire permet à tout internaute d'initier un projet de numérisation d'un ouvrage ancien conservé dans l'une des bibliothèques partenaires et de lancer une souscription afin de partager les frais de cette numérisation avec d'autres internautes. Les usagers s'organisent ensuite pour constituer un groupe d'intérêt, *via* les réseaux sociaux par exemple, vers lesquels la plateforme fait le lien, et grâce à un forum d'échanges ouvert pour chaque nouvel ouvrage demandé. Ils disposent d'un mois pour financer les opérations de numérisation en participant à hauteur de 10€ minimum chacun. Si la souscription permet de réunir la somme finale nécessaire (selon le devis fourni par Numalire), chaque souscripteur peut alors disposer d'une version numérique du document (PDF) disponible sur le site sous licence *Public Domain Mark 1.0*¹⁰⁰ et, s'il le souhaite (moyennant un coût supplémentaire), d'un exemplaire papier imprimé à la demande.

Huit bibliothèques participent actuellement à Numalire : la bibliothèque historique de la ville de Paris, la bibliothèque Forney, la bibliothèque Marguerite Durand, la bibliothèque de l'Hôtel de ville (toutes quatre appartenant au réseau des bibliothèques de la ville de Paris), la bibliothèque du musée des Arts décoratifs, la bibliothèque Sainte-Geneviève, la bibliothèque de l'Académie nationale de médecine et la bibliothèque de l'INRA. A elles huit, elles proposent 550 000 notices d'ouvrages originaux susceptibles d'être numérisés par la souscription des internautes. La bibliothèque Sainte-Geneviève a, par exemple, fait le choix d'ouvrir à Numalire ses monographies antérieures à 1913 représentant une valeur d'assurance inférieure à 10 000€¹⁰¹, ce qui exclut de fait les manuscrits et les livres rares et précieux. Les périodiques sont également exclus, dans cette phase du projet, pour des raisons techniques et à la demande du prestataire, cette fois. Le lien entre Numalire et les collections des bibliothèques partenaires se fait par

⁹⁹ WESTEEL Isabelle, « Le patrimoine passe au numérique », *BBF*, 2009, n°1, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0028-003>> (consulté le 20 février 2014).

¹⁰⁰ Outil juridique proposé par *Creative Commons* « permettant de signaler l'appartenance d'une œuvre numérisée au domaine public, sans rajouter aucune couche de droit, en permettant librement la réutilisation. L'intérêt de ce marquage est également d'avoir été adapté afin d'avoir une réelle portée internationale, en prenant en compte par exemple la question du droit moral, qui persiste dans plusieurs pays, et notamment en France, même lorsqu'une œuvre est entrée dans le domaine public. » MAUREL Lionel, « L'adoption de la Public Domain Mark progresse (même en France !) », *blog S.I.Lex*, 2 décembre 2011, [en ligne] <scinfolex.com/2011/12/02/ladoption-de-la-public-domain-mark-progresse-meme-en-france/> (consulté le 23 février 2014)

¹⁰¹ Les conditions d'assurance des ouvrages de la bibliothèque Sainte Geneviève prévoient qu'au-delà de cette somme les ouvrages doivent être numérisés sur place. Or, dans le cadre de Numalire, les ouvrages sont envoyés chez un prestataire de numérisation extérieur spécialisé en livres patrimoniaux, la société Arkhênum (Bordeaux).

extraction de leur catalogue. Les notices fournies sont ensuite retravaillées par Numalire pour pouvoir être référencées sur Internet et notamment moissonnées par Google.

Sous trois ou quatre jours, l'internaute ayant demandé la numérisation d'un ouvrage connaît le prix qui sera nécessaire à cette opération ou est informé du caractère non numérisable de l'ouvrage (pour des questions de conservation la plupart du temps). Pour ce faire, Numalire envoie une fiche d'examen détaillée à la bibliothèque détentrice de l'ouvrage. Cette dernière doit confirmer que l'ouvrage est libre de droits, qu'il n'existe aucune numérisation antérieure, que le livre est bien présent dans ses fonds, décrire son état, le nombre de pages, s'il y a des spécificités (cartes, gravures, etc.)¹⁰². A la bibliothèque Sainte-Geneviève, cet examen exhaustif de l'ouvrage fait l'objet d'une procédure de travail interne formalisée et extrêmement détaillée en matière de tâches à accomplir pour la sortie d'un document mais aussi en alimentation des circuits d'information des différents acteurs du projet¹⁰³. A partir du moment où la bibliothèque a permis la sortie de l'ouvrage original de ses magasins, l'ensemble du processus est géré par Numalire (A la bibliothèque Sainte-Geneviève, les conditions de manipulation des ouvrages sont détaillées dans la convention signée entre YABé et l'établissement¹⁰⁴). Une fois les éléments matériels et juridiques connus, Numalire fait deviser le travail de numérisation par son prestataire (la société bordelaise Arkhênum) et soumet le montant aux internautes. La souscription est ensuite ouverte pour 30 jours.

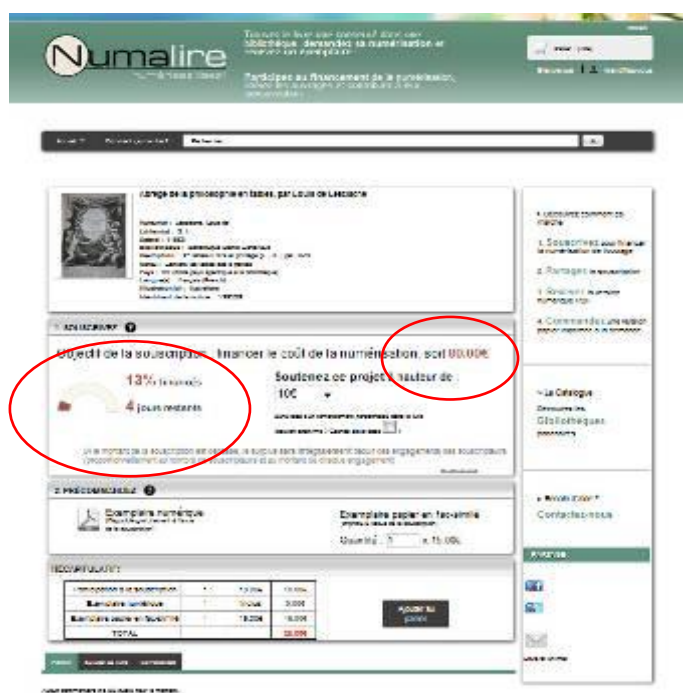


Figure 7: exemple d'une souscription en cours sur Numalire (capture d'écran du 23 février 2014)

¹⁰² Voir annexe 5 : procédure de travail interne de la bibliothèque Sainte-Geneviève pour la réponse à une demande de numérisation *via* Numalire (premier document), p.116

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ « Convention de partenariat pour la mise en valeur et la numérisation du patrimoine écrit » signée entre YABé et la bibliothèque Sainte-Geneviève. Nous avons pu consulter ce document interne, mais la bibliothèque ne souhaite pas le voir reproduit intégralement dans ce travail.

2- Numériser à la demande en bibliothèque ou comment (re)placer l'utilisateur au cœur du chantier de numérisation du patrimoine ?

Passé ce délai, si la somme nécessaire à la numérisation de l'ouvrage n'est pas atteinte, aucun débit n'est effectué sur la carte bancaire des souscripteurs. Si le montant est atteint le paiement est déclenché. Si le montant est dépassé, le surplus est réparti entre tous les souscripteurs en fonction du montant de leurs souscriptions. Leur prélèvement sera diminué d'autant.

Le livre est numérisé dans un délai moyen de deux semaines. Un fichier image (PDF) est alors mis en ligne sur Numalire et remis à la bibliothèque qui choisit de le rendre accessible sur son site Internet ou sur les plateformes de diffusion auxquelles elle participe (*Internet Archive* pour Sainte-Geneviève).

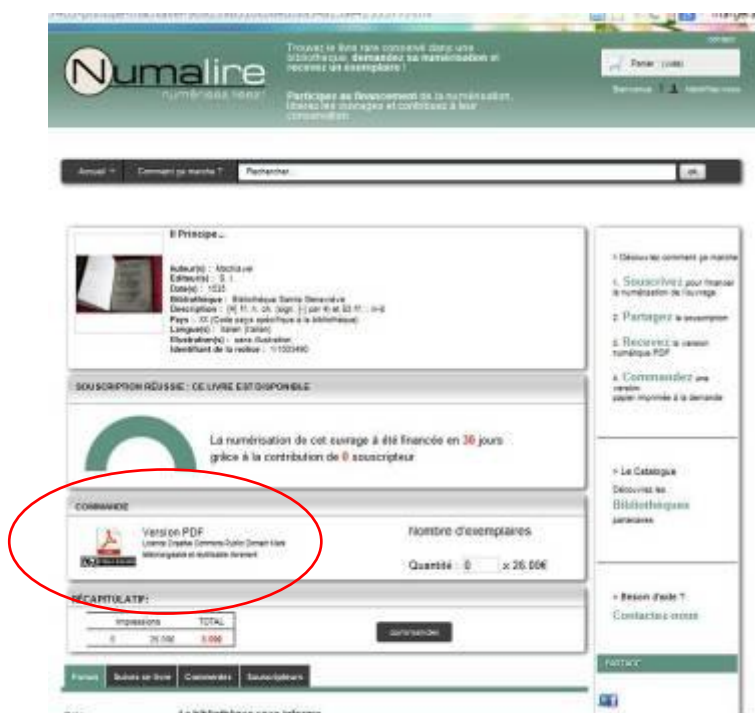


Figure 8: exemple d'une souscription "réussie" sur Numalire, qui a donné lieu à la numérisation de l'ouvrage (capture d'écran du 23 février 2014)

Un encart est réservé aux remerciements nominatifs adressés aux souscripteurs qui ont permis la numérisation de l'ouvrage, sauf pour ceux qui ont expressément demandé l'anonymisation de leur souscription. Il faut compter une semaine supplémentaire (et des délais d'acheminement) pour obtenir l'impression à la demande du document. Cette prestation est confiée à la société *SoBook* basée à Roubaix. Les remerciements aux souscripteurs apparaissent également dans la version papier.

2.4.2- Les objectifs et les promesses

Le site de Numalire indique que « le système de souscription va [...] permettre de réunir et de mettre en relation autour d'un projet de réédition des

personnes éloignées, mais partageant une égale passion pour une même œuvre »¹⁰⁵. Il s'agit donc bien de mettre à profit les innovations du Web 2.0¹⁰⁶, et notamment le principe de la communauté (virtuelle) à la numérisation d'ouvrages patrimoniaux. Sur ce dernier point, Numalire se réclame de la même analyse que celle d'Isabelle Westeel mentionnée en ouverture de ce chapitre (p.55). Cette constitution de communauté est considérée comme la reconnaissance du principe de « longue traîne » qui selon Chris Anderson caractérise le marché des biens culturels au sein duquel il existe une multitude de biens (ici des ouvrages anciens) intéressant chacun une très petite quantité de personnes mais qui, agrégées, finissent par constituer un marché économique à part entière¹⁰⁷.

La caractéristique et l'originalité principales de Numalire résident toutefois dans le recours au système du financement participatif (*crowdfunding*) qui a fait les beaux jours de l'édition musicale dont se réclame d'ailleurs le projet. Pour appliquer celui-ci à la numérisation d'ouvrages patrimoniaux, les instigateurs du projet Numalire préfèrent parler de souscription et asseoir ainsi leur légitimité sur un fonctionnement historique de l'édition, courant au XVIII^{ème} siècle.

Le projet Numalire illustre par ailleurs en tous points la complémentarité papier-numérique évoquée précédemment et au cœur de laquelle se trouve la bibliothèque¹⁰⁸ : « aucun projet aujourd'hui ne peut faire l'impasse sur le numérique. Mais cela va plus loin, nous pensons qu'il peut être mis au service des maisons d'édition traditionnelles et des libraires [...]. La jeune société YABé [porteuse du projet Numalire] est exactement sur cette même ligne: elle réussit le grand écart entre le numérique et le vieux, le très vieux papier, puisque ses fondateurs [...] ont créé un système qui permet aux internautes de faire numériser et rééditer à la demande des ouvrages patrimoniaux conservés dans les bibliothèques »¹⁰⁹.

Pour les bibliothèques partenaires, l'intérêt de Numalire peut être multiple. Il s'agit en premier lieu d'un moyen d'accroître progressivement leurs fonds numérisés et de combler les lacunes de leurs programmes de numérisation en nombre. En effet, le contrat signé entre YABé et les bibliothèques prévoit la cession complète à la bibliothèque des fichiers numérisés. Numalire peut ensuite servir de financement additionnel pour les opérations de numérisation. C'est avant tout le financement participatif des internautes qui procure cette source additionnelle, mais pas uniquement : le contrat avec la bibliothèque Sainte-Geneviève prévoit, par exemple, que des opérations de numérisation seront offertes à la bibliothèque par YABé à hauteur de 15% du volume de pages numérisées via Numalire portant sur des ouvrages appartenant aux fonds de la bibliothèque. Un

¹⁰⁵ FAQ du site Numalire, « Numalire, c'est quoi ? », [en ligne] http://www.numalire.com/index.php?id_cms=6&controller=cms#cestquoi (consulté le 23 février 2014)

¹⁰⁶ Le web 2.0 désigne la deuxième phase d'évolution de l'Internet (après sa phase originale) qui fait évoluer l'outil vers une plus grande simplicité et le transforme notamment en outil social dont l'objectif est la mise en relation des individus en réseaux. (D'après contributeurs à Wikipedia, « Web 2.0 », *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, 21 janvier 2014, 21:50 UTC, [en ligne] <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Web_2.0&oldid=100479125> (consulté le 24 février 2014)

¹⁰⁷ ANDERSON Chris, « The long Tail », *Wired Magazine*, octobre 2004, issue 12.10, [en ligne], <<http://web.archive.org/web/20041127085645/http://www.wired.com/wired/archive/12.10/tail.html>> (consulté le 18 janvier 2014)

¹⁰⁸ Voir 1.2.2- Du papier au numérique et du numérique au papier... Quid du rôle de la bibliothèque ? p.24

¹⁰⁹ AISSAOUI Mohammed, « Voyage dans l'édition du futur », *Le figaro.fr*, 6 juin 2013, [en ligne] <http://www.numalire.com/index.php?id_cms=9&controller=cms> (consulté le 23 février 2014)

système plus simple de commission (de 15% du chiffre d'affaires) est également prévu pour les ouvrages imprimés à la demande¹¹⁰, revenu qui peut être réinvesti dans l'effort de numérisation.

Il s'agit enfin et surtout de répondre de façon professionnelle et innovante à une demande du public de ces établissements. Car cette demande est réelle. Yannick Nexon, chef du département de la Réserve de la bibliothèque Sainte-Geneviève le confirme : « A la Réserve, nous avons une demande tous azimuts ! Jusqu'à présent, on y a répondu artisanalement, en s'adaptant chaque fois, mais la demande est extraordinairement variée. La réponse n'est sans doute pas encore à la hauteur des attentes de notre public, mais c'est pour ça que c'est un dossier, à mon avis, prioritaire »¹¹¹. C'est ce qui a conduit la bibliothèque à mettre en place différents systèmes de reproduction de documents à la demande, au fil des années, et à beaucoup expérimenter en la matière. « La situation est vraiment compliquée : nature des ouvrages, domaine public ou pas, numérisés ou pas... recherche ou grand public (l'occultisme, par exemple, connaît un fort engouement et il y a dans ce domaine des classiques qui n'ont jamais été réédités). Une chose est sûre, on est incapable de répondre [à la demande de reproduction du] lecteur dans la minute. On le peut après un protocole qui inclut des recherches et la consultation de l'ouvrage original lui-même. Chaque cas est particulier »¹¹². Ces demandes (parvenues à la bibliothèque sur place, par mail, par biblioSésame, etc.) étaient effectivement jusqu'alors traitées au cas par cas et renvoyées vers le prestataire habituel de numérisation. Le coût était alors très élevé pour le particulier (environ 1€ par page). Numalire permet de faire baisser les coûts pour le lecteur (par le système de souscription) sans pour autant obliger la bibliothèque à s'équiper d'un scanner à livres (à la différence d'EOD par exemple).

« Mais le gros avantage de Numalire, c'est que cela va nous permettre de connaître enfin ce public et ses besoins et, pourquoi pas, de réorienter les axes de nos programmes de numérisation en fonction de l'intérêt réel de la communauté qui s'intéresse aux livres anciens » ajoute Pauline Rivière, chef de projet numérisation au Département de l'informatique documentaire et des nouvelles technologies de la bibliothèque Sainte-Geneviève, et qui a mis sur pieds le partenariat avec Numalire. L'autre intérêt du projet réside dans la visibilité qu'elle donne sur Internet aux fonds patrimoniaux des établissements partenaires. Nous l'avons dit, les notices de Numalire sont moissonnées par *Google*, ce qui n'est que très rarement le cas des catalogues des bibliothèques. De plus, le référencement du site lui-même s'avère déjà performant¹¹³. Cette question de visibilité correspond à la stratégie de diffusion « orientée web » que la bibliothèque Sainte-Geneviève a toujours privilégiée : « quelle exposition sur le web pour les données produites et quelle influence sur les publics ciblés ? Quelle valeur ajoutée, notamment en termes de services associés de manière libre ou onéreuse, par rapport à la multitude de contenus gratuits ou payants, uniques ou redondants déjà offerts ? »¹¹⁴

¹¹⁰ Ces données sont tirées de la « Convention de partenariat pour la mise en valeur et la numérisation du patrimoine écrit », voir note 104.

¹¹¹ Entretien avec Yannick Nexon et Pauline Rivière, voir sources p.93

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ Voir annexe 4 : audiences et référencement du site Numalire (2^{ème} document), p.115

¹¹⁴ ANDRO Mathieu, CHAIGNE Marion, SMITH Franck, « Valoriser une bibliothèque numérique par des choix de référencement et de diffusion », *Les cahiers du numérique*, 2012 /3, vol. 8, p. 75-90 [en ligne] <<http://cairn.info/>> (consulté le 23 février 2014)

s'interrogeait déjà l'établissement au moment de la phase de réflexion du projet bibliothéquenumerique.fr dans le cadre du PRES Sorbonne Paris-Cité¹¹⁵. Ce projet, dont la finalisation est prévue pour 2014, doit donner naissance à un système de gestion commun des flux courants de numérisation ainsi qu'à une plate-forme mutualisée de diffusion et de valorisation des fonds numérisés des bibliothèques du PRES. Le volet numérisation et impression à la demande est inclus dans le projet du PRES, mais il n'en représente qu'une petite partie. Ainsi pour la bibliothèque Sainte-Geneviève, Numalire « est une expérimentation qui nous permettra aussi de voir comment un établissement comme le nôtre peut gérer un système de numérisation à la demande et le flux qui en découle » précise Pauline Rivière. L'autre enjeu mis en lumière par l'expérimentation Numalire réside dans la « nécessaire harmonisation [...] des conditions relatives à la reproduction des documents conservés par la bibliothèque Sainte-Geneviève »¹¹⁶. Les flux et procédures mises en place dans le cadre du projet amènent en effet à se poser la question de façon plus large et pour l'ensemble des fonds.

2.4.3- Le patrimoine livresque, version start-up

Numalire, avant d'être un projet bibliothéconomique, est un projet d'innovation. Le concept a été imaginé par la société YABé, à l'initiative de deux entrepreneurs connaissant parfaitement à la fois le monde de l'e-commerce et celui de l'édition. Filippo Gropallo fut en 2000 l'un des créateurs de la librairie.com, plateforme de vente en ligne pour les librairies indépendantes. Il fut également directeur des achats du pôle livre de France Télécom e-commerce. Denis Maingreud, quant à lui, a très longtemps été chef de projet des services en ligne du journal Libération, avant de devenir l'un des dirigeants d'Alapage.com, plateforme de vente en ligne de produits culturels active entre le milieu des années 1990 et 2012.

Créée en 2012 pour mettre en œuvre le projet Numalire, YABé a intégré le Labo de l'Édition, incubateur d'entreprises créé en 2001 par la ville de Paris et la région Ile-de-France et spécialisé dans l'accompagnement de *start-ups* « développant des produits et solutions innovantes dans le domaine de l'édition et de l'écosystème du livre »¹¹⁷. Son rôle est à la fois d'aider à l'émergence de produits ou services innovants dans le monde du livre, mais aussi d'accompagner les acteurs traditionnels à s'adapter à la mutation numérique. Numalire est également un projet qui bénéficie du soutien de Paris Région Lab, structure émanant des mêmes tutelles, et qui a pour vocation « d'organiser l'expérimentation

¹¹⁵ Initié en 2011 et concernant les fonds patrimoniaux de plusieurs établissements du PRES, le projet bibliothéquenumerique.fr repose sur le principe de mutualisation, de financement participatif et souhaite même mettre en place la correction participative d'OCR sur le modèle de Wikisource. Il prévoit également la numérisation et l'impression à la demande mais envisageait de fournir celle-ci via l'acquisition d'une *Espresso Book Machine*, dispositif étudié plus loin dans ce travail. (ANDRO Mathieu, « Le projet de plateforme de diffusion du PRES Sorbonne-Paris-Cité », *présentation aux 10èmes journées de l'ABES*, 17 et 18 mai 2011, [en ligne], <http://www.abes.fr/Media/Fichiers/Article-WEB/Journees-ABES/2011/session2-3-Andro_jabes11> (consulté le 14 février 2014)

¹¹⁶ RIVIERE Pauline, « Présentation Numalire », 8 octobre 2013, document interne, bibliothèque Sainte-Geneviève

¹¹⁷ Site du Labo de l'édition, « missions », [en ligne] < <http://www.labodeledition.com/presentation/mission>> (consulté le 24 février 2014)

de solutions innovantes sur le territoire francilien »¹¹⁸ quel qu'en soit le domaine d'application. Ce contexte explique sans doute le territoire pour l'instant exclusivement parisien sur lequel s'étend le projet et peut-être laisser à penser qu'il sera difficile de dépasser ces frontières, du fait de la nature des tutelles. Toutefois, du fait de l'identité de la société qui porte ce projet (YABé) et des structures qui le soutiennent (Labo et l'édition et Paris Région Lab), Numalire doit être considéré comme une véritable expérimentation des possibilités mais aussi des fonctionnements du web 2.0 appliqués à la valorisation et à la diffusion du patrimoine écrit. Yannick Nexon précise qu'un des dirigeants de YABé est lui-même conservateur de bibliothèque et a toujours été impliqué dans des projets visionnaires pour le monde du livre et des bibliothèques. Ce qui permet, pour lui, de placer de bons espoirs en Numalire.

2.4.4- Numalire aujourd'hui... et surtout demain

Il ne serait pas raisonnable de prétendre proposer un bilan de l'existence de Numalire, ni même d'esquisser des tendances, alors que la plateforme n'atteint pas encore ses six mois d'existence. Les quelques chiffres qui peuvent être mentionnés n'attestent, pour l'instant, que de la curiosité d'un public pour l'outil : sur ses six premières semaines d'existence (7 octobre – 18 novembre 2013), Numalire a reçu plus de 35 000 visiteurs uniques en provenance de 150 pays différents, mais majoritairement francophones. 150 demandes de devis ont été adressées, 80 souscriptions lancées dont 5 avaient abouti au 18 novembre 2013¹¹⁹.

La nature des ouvrages numérisés confirme l'existence de niches d'intérêt dans le domaine du livre patrimonial, principe sur lequel entend se baser la plateforme. Pour ne citer que deux exemples, ont été numérisés à la demande *l'Edict du roy [Henri II] sur les mariages clandestins des enfans de famille, faictz sans le vouloir & consentement de leurs peres & meres* de 1557 (fonds de la bibliothèque Sainte-Geneviève) ou *l'essai de bibliographie des parfums et des cosmétiques* de J-C Wiggishoff publié en 1889 par le Journal de la parfumerie française (fonds de la bibliothèque historique de la ville de Paris). Pour l'instant, les catalogues d'exposition et de ventes ainsi que les ouvrages d'histoire semblent avoir la faveur des demandes de devis.

Un examen des numérisations « réussies » (19 à ce jour, toutes bibliothèques confondues) montre également que l'ensemble des ouvrages a été financé par un seul ou deux souscripteurs maximum pour un montant compris entre 10 et 15€. Le prix de la numérisation d'ouvrages plus volumineux reste sans doute un frein, de même que le principe de communauté demande sans doute un peu de temps avant de se mettre réellement en place. Il est également à noter que si les demandes d'impression à la demande ne concernaient que 30% des ouvrages numérisés en janvier 2014, 70% des ouvrages numérisés en février 2014 donnaient lieu à la commande d'un fac-similé papier¹²⁰.

¹¹⁸ Site de Paris région Lab, « qui sommes-nous ? », [en ligne] < <http://www.parisregionlab.com/nos-missions> > (consulté le 24 février 2014)

¹¹⁹ Voir annexe 4 : audiences et référencement du site Numalire (premier document), p.115

¹²⁰ Données recueillies lors d'un échange informel avec Filippo Gropallo de YABé le 24 février 2014.

Ces données laissent entrevoir les deux axes privilégiés d'amélioration à court-terme envisagées par YABé : d'un côté, l'amélioration du ratio demandes de devis / souscriptions¹²¹, et de l'autre, la promotion de l'aspect communautaire de l'outil. Comme toute démarche expérimentale et innovante, le suivi de Numalire est rigoureux et fréquent, tant du côté des bibliothèques que du partenaire : statistiques et comités de suivi propres à chaque établissement sont mensuels. Un comité interbibliothèques est également prévu. La bibliothèque Sainte-Geneviève suit aussi deux autres indicateurs : l'activité liée à Numalire sur les réseaux sociaux ainsi que les statistiques de consultation des documents numérisés issus de ses fonds sur *Internet Archive*.

Il est intéressant d'évoquer les nouvelles fonctionnalités prévues pour la version 2 de Numalire, déjà en préparation. YABé souhaite rendre disponibles les rééditions effectuées *via* Numalire auprès des librairies par un référencement des notices sur les bases de données professionnelles. La société prévoit aussi la possibilité d'impliquer ceux-ci dans la souscription. Le projet rejoindrait ainsi pleinement une des missions du Labo de l'édition qui est de rapprocher les acteurs innovants et les acteurs traditionnels du monde du livre pour intégrer au mieux la mutation numérique.

Numalire2 proposera, en outre, prochainement deux niveaux de souscription : « le premier palier permettra l'obtention d'un fichier PDF, comme c'est le cas aujourd'hui - et un deuxième niveau permettra l'obtention d'un fichier texte *océrisé* corrigé »¹²². Un autre public, plus orienté recherche, rejoindra alors peut-être les cercles de bibliophiles.

Pauline Rivière évoque également le projet d'insertion d'un bouton dynamique dans le SUDOC signalant les ouvrages disponibles en numérisation à la demande *via* Numalire, sur le modèle du bouton *eBooks On Demand* déjà présent sur le catalogue collectif. Elle estime enfin qu'il faudra attendre environ deux ans avant d'avoir le recul suffisant pour tirer le bilan de l'expérimentation Numalire et envisager la suite du partenariat.

Ces trois exemples permettent de dessiner un certain nombre de contours des services de numérisation à la demande en bibliothèque. Dans les trois cas étudiés, une demande du public existe, bien identifiée par les établissements. Elle atteste d'une multitude de petites niches d'intérêt (parfois autour d'un seul ouvrage) dans le domaine du livre ancien ou patrimonial. La visibilité des collections sur Internet est l'enjeu capital pour ce service (comme elle l'est par ailleurs pour les bibliothèques numériques en général) tant pour le public des chercheurs que celui des bibliophiles. En termes de mise en œuvre, le lien entre les catalogues des bibliothèques et les plateformes en ligne est le point crucial de ces projets. Enfin, les dispositifs de grande ampleur, entérinent le principe d'une participation financière de l'utilisateur à « l'effort de numérisation ». Pourtant des services locaux démontrent que la gratuité reste possible.

¹²¹ Au 6 février 2014, la bibliothèque Sainte-Geneviève a fourni les éléments techniques pour 107 devis. Parmi ceux-ci, 4 ouvrages ont été numérisés et deux souscriptions sont toujours en cours. (Source : tableau « workflow YABé » de la bibliothèque Sainte-Geneviève, document interne)

¹²² FAQ du site Numalire, [en ligne]
<http://www.numalire.com/index.php?id_cms=6&controller=cms#pourquoi_pas_type_word> (consulté le 24 février)

2- Numériser à la demande en bibliothèque ou comment (re)placer l'utilisateur au cœur du chantier de numérisation du patrimoine ?

Lorsque la bibliothèque numérise ses fonds anciens, constitue des bibliothèques numériques et propose des services innovants autour de celles-ci, elle remplit son rôle, légitime et reconnu, de valorisation du patrimoine écrit. Même si elle se repose sur des acteurs nouveaux (et commerciaux) pour mettre cette stratégie en œuvre, elle reste sur son territoire. En revanche, lorsque la bibliothèque se met à produire des livres, qu'il s'agisse de copies d'anciens ouvrages ou de créations, elle vient réellement bousculer les frontières bien établies de la chaîne du livre et s'aventure dans un champ d'activité inédit pour elle et qui ne lui semble *a priori* pas dévolu.

3- L'IMPRESSION A LA DEMANDE : VERS UNE NOUVELLE ACTIVITE POUR LES BIBLIOTHEQUES ?

3.2- LES ENJEUX DE L'IMPRESSION A LA DEMANDE (POD) EN BIBLIOTHEQUE

La *POD* est avant tout un changement radical dans l'économie du livre, dans son fonctionnement et son équilibre ainsi que dans le mode de « consommation » des lecteurs et des utilisateurs de documents. En tant que maillon de la chaîne du livre, la bibliothèque est impactée par ce bouleversement tant dans la gestion de ses collections que dans l'opportunité de nouveaux services à proposer à ses usagers.

3.1.1- L'édition de livres à l'ère du « juste à temps »

Comme nous l'avons évoqué en ouverture de ce travail, les procédés d'impression numérique ont rendu possible une nouvelle façon de produire des ouvrages imprimés via l'impression à la demande.

Les avantages de l'impression à la demande sont nombreux et, de ce fait, rapprochent les documents papier fournis par cette voie des documents numériques en ligne :

- une grande rapidité d'exécution,
- la possibilité de diffuser un ouvrage « en continu » (plus de rééditions ni de ruptures de stocks),
- la possibilité d'obtenir des exemplaires uniques ou de très petites quantités,
- la fin de la gestion des stocks, des invendus et du pilonnage engendrant une réelle baisse des coûts de fonctionnement de la chaîne du livre, de l'éditeur jusqu'au libraire, et présentant une avancée indéniable en matière de développement durable.

L'ensemble des études montre toutefois qu'un livre imprimé via un service de *POD* affiche aujourd'hui un prix de vente public de 20 à 30 % plus cher qu'un livre issu des circuits d'impression traditionnels¹²³.

Certains types de publications sont par nature particulièrement destinés à être diffusés via l'impression à la demande. Cette dernière constitue en effet une réelle voie d'accès à un marché du livre jusqu'alors interdit à certains domaines dans le cadre de l'impression traditionnelle, faute de rentabilité.

- Les ouvrages spécialisés, les secteurs de niche et plus particulièrement les presses universitaires. La maison d'édition belge I6Doc ou le projet Publie.papier

¹²³ TOUVEREY Baptiste, entretien avec Luc SPOOREN, « l'impression à la demande est une vraie révolution », *Le Nouvel Observateur/ Bibliobs*, 9 juin 2009, [en ligne], <<http://bibliobs.nouvelobs.com/actualites/20090609.BIB3562/1-039-impression-a-la-demande-est-une-vraie-revolution.html>> (consulté le 24 janvier 2014)

3- L'impression à la demande : vers une nouvelle activité pour les bibliothèques ?

de la maison d'édition de livres numériques Publie.net proposent aux universités, aux centres de recherches, etc. une prise en charge complète de leurs publications. Publie.papier, par exemple, réalise la préparation du fichier, la diffusion du format numérique - sans *DRM* - sur les librairies en ligne ainsi que la fourniture de 20 exemplaires papier de l'ouvrage, le tout dans un délai de 8 semaines après signature du contrat. Selon François Bon¹²⁴, les acteurs comme Publie.papier prendront forcément le relais des maisons d'édition universitaires traditionnelles, périliclitant faute d'avoir saisi le « virage numérique ».

- Les ouvrages et documents graphiques anciens (nous y reviendrons longuement dans l'exemple de l'impression à la demande à la BnF¹²⁵).

- Les titres épuisés.

- La presse. Il s'agit d'un développement très récent (juin 2013) et encore expérimental de l'impression à la demande, actuellement testé en Suède. Cinq kiosques numériques fabriqués par *Ricoh*, implantés à Stockholm par l'agence *Meganews* proposent environ 200 titres de la presse quotidienne et magazine internationale via une commande par écran tactile¹²⁶. Le titre est livré en quelques minutes au client dans une forme quasiment identique à l'exemplaire des kiosques traditionnels grâce aux dispositifs de *POD* cachés dans le corps du kiosque. « Est-ce l'avenir de la presse écrite ? Il est bien trop tôt pour le dire, mais l'enjeu de l'impression à la demande est évident. Pour les journaux et pour ceux qui les vendent d'abord et qui souffrent les uns et les autres d'un système de distribution inadapté, en déficit chronique de plusieurs dizaines de millions d'euros, et qui réussit l'exploit de ne satisfaire ni ceux qui fabriquent, ni ceux qui distribuent, ni ceux qui achètent les journaux... »¹²⁷.

- Les ouvrages en autoédition. Avec l'implantation de l'impression à la demande dans le circuit du livre, l'auto-publication a pris un réel essor et s'est entièrement transformée. Elle est aujourd'hui essentiellement le fait de plateformes en ligne telles que *lulu.com* (France), *Books on demand* (Allemagne), *The Book Edition* ou *Create Space* (Etats-Unis) pour ne citer que les plus productives. Ces nouvelles formes de diffusion ont élargi la diffusion de la production intellectuelle et littéraire non commerciale et ont pu donner naissance à des *success stories* emblématiques comme celle d'Amanda Hocking aux Etats-Unis ou de David Forest en France, deux auteurs autoédités étant devenus des succès de vente grâce à la diffusion de leurs œuvres en format numérique¹²⁸. La *POD* permet à ces auteurs de rejoindre le format papier classique tout en restant en autoédition.

Outre les plateformes d'autoédition, l'impression à la demande a fait entrer dans la chaîne du livre de nouveaux acteurs commerciaux de poids que sont les

¹²⁴ BON François, « papier + epub : une chance pour la diffusion universitaire ? », *publiepapier.fr*, 2 octobre 2012, [en ligne], < <http://publiepapier.fr/comment-ca-marche/article/papier-epub-une-chance-pour-la>> (consulté le 31 janvier 2014)

¹²⁵ Voir 3.2.1- « Le patrimoine à disposition de tous », p.74

¹²⁶ Voir annexe 6 : *Meganews*, solution d'impression à la demande pour la presse écrite, p.119

¹²⁷ GAUCHER Erwann, « L'impression à la demande peut-elle sauver la presse papier ? », blog *erwanngaucher.com*, 6 septembre 2013, [en ligne], <<http://www.erwanngaucher.com/article/06/09/2013/limpression--la-demande-peut-elle-sauver-la-presse-papier-/1133>> (consulté le 31 janvier 2014)

¹²⁸ «L'autoédition un phénomène en vogue», *blog Labo BnF*, 1er mars 2012, [en ligne], <<http://labobnf.blogspot.fr/2012/03/lautoedition-un-phenomene-en-vogue.html>> (consulté le 31 janvier 2014)

imprimeurs numériques : le leader mondial est la société américaine *Lightning Source*¹²⁹, mais des entreprises comme CPI ou Jouve tendent à occuper une place de plus en plus importante dans l'économie du livre. Acteurs commerciaux comme institutionnels s'accordent sur l'importance des bouleversements occasionnés par l'impression à la demande. On pourrait voir dans son développement parallèle au marché du livre numérique, l'accession à un statut de « seconde voie » pour une industrie de l'édition en pleine mutation.

En termes économiques, l'émergence de l'impression à la demande reflète l'application du modèle industriel du « juste à temps » au monde de l'édition. Le « juste à temps » désigne une organisation de la production dont l'objectif est de minimiser les stocks, les délais et toutes les entraves à un circuit optimal pour la fourniture d'un produit fini¹³⁰. Cette méthode est issue du monde de l'industrie et particulièrement de l'industrie automobile japonaise et se résume souvent par le fameux « 5 zéros » : zéro panne, zéro délai, zéro papier, zéro stock, zéro défaut. Il ne s'applique sans doute pas de façon aussi entière et systématique à l'impression à la demande pour laquelle seront surtout retenus le « zéro délai » et le « zéro stock ». Toutefois, un des prérequis du système « juste à temps » se révèle particulièrement pertinent pour la chaîne du livre : travailler en flux tendus requiert une coordination importante des différents maillons de la chaîne de production car tout incident, dans ce cadre, amène rapidement à la rupture de la chaîne et, finalement, à l'impossibilité de fournir le produit ou service attendus. C'est sans doute à ce titre que le secteur de l'impression à la demande est le terrain de partenariats complexes et formalisés (BnF / Hachette / *Lightning Source* via la filiale BnF-Partenariats, par exemple) ; on y observe également de nombreuses opérations de rapprochement, d'intégration ou de fusion entre éditeurs, grossistes, imprimeurs et diffuseurs modifiant les positions traditionnelles des acteurs de la chaîne du livre. Par exemple, l'imprimeur français CPI possède la société d'impression numérique britannique *Antony Rowe* et est entré sur le marché de l'impression à la demande en signant un accord avec le principal libraire grossiste anglais *Gardner's Books*¹³¹. C'est *Amazon*, comme souvent, qui pousse le plus loin cette logique de d'omniprésence à tous les niveaux de la chaîne : *CreateSpace* (anciennement *BookSurge*) est la plateforme d'autoédition d'*Amazon*. Elle oblige à créer les ouvrages via l'application *KindleDirect Publishing* (rendant les titres disponibles uniquement sur les liseuses *Kindle*). Les ouvrages sont ensuite imprimés sur ses propres presses numériques puis diffusés via sa plateforme de vente bien connue. En 2008, l'annonce faite par le géant de la vente en ligne de ne plus proposer en *POD* que les titres issus de sa propre plateforme, *BookSurge*¹³², avait été considérée comme un abus de position dominante. *Amazon* avait dû

¹²⁹ *Lightning Source* est une société américaine créée en 1997, filiale du groupe *Ingram Content*, leader mondial dans les services d'impression à la demande et de distribution. *LS* possède 4 grandes unités de production : au Texas, près de Londres, à Melbourne et à Maurepas (Yvelines). Ses clients sont les grandes sociétés d'édition (comme le groupe Hachette).

¹³⁰ Contributeurs à Wikipedia, 'Juste-à-temps (gestion)', *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, 27 novembre 2013, 09:15 UTC, <[http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Juste-%C3%A0-temps_\(gestion\)&oldid=98695968](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Juste-%C3%A0-temps_(gestion)&oldid=98695968)> (consulté le 31 janvier 2014)

¹³¹ WILSON-HIGGINS Suzanne, « Could print on-demand actually be the new interlibrary loan? », *Interlending & Document Supply*, 2011 Vol.39 n°1 Emerald Publishing, p5- 8

¹³² TRACHTENBERG Jeffrey A., « Amazon Tightens Grip on Printing », *The Wall Street Journal*, 28 mars 2008, [en ligne] <<http://online.wsj.com/news/articles/SB120667525724970997?mg=reno64-wsj&url=http%3A%2F%2Fonline.wsj.com%2Farticle%2FSB120667525724970997.html>> (consulté le 11 février 2014)

reculer. Aujourd'hui des titres commandés via Hachette-BnF ou le réseau *eBooks on Demand* sont disponibles sur *Amazon*.

Ainsi, pour le secteur de l'édition dont le modèle économique traditionnel est basé sur un modèle « juste au cas où » (constitution de stocks selon l'anticipation de la quantité de ventes attendues), le passage au « juste à temps » par le biais de l'impression à la demande constitue un bouleversement en profondeur. Mais si la production de livres sur le modèle « juste-à-temps » résout un certain nombre de problèmes pour l'éditeur, l'imprimeur et le libraire, elle pose une question de fond au bibliothécaire pour qui la constitution d'une collection est d'autant plus basée sur un modèle « juste au cas où » : l'anticipation des besoins des lecteurs et son expertise à les appréhender.

3.1.2- *POD* et collections

« Si l'intérêt d'une collection est de satisfaire les besoins des usagers en matière d'information, et si cette satisfaction peut aujourd'hui être atteinte en faisant l'économie de l'achat et du stockage d'une vaste collection "*juste au cas où*", comment défend-on alors les méthodes traditionnelles de constitution des collections, incroyablement coûteuses et, même si c'est discutable, passablement inutiles ? »¹³³

Rick Anderson,

Directeur adjoint en charge des ressources académiques et des collections,
Marriott Library, University of Utah

Avec ce propos volontairement radical, Rick Anderson constate le fait que l'apparition d'une large offre éditoriale accessible en impression à la demande ouvre une brèche dans le cœur même du métier de bibliothécaire (la sélection des ouvrages) et dans la raison d'être de la bibliothèque elle-même (la détention d'une large collection à même de satisfaire, éventuellement, tous les besoins de son public). Son propos a le mérite d'attirer l'attention sur les avantages certains qu'auraient les bibliothèques à prendre la *POD* en considération : l'accès à un nouveau type d'ouvrages, un gain de place, une optimisation de la gestion matérielle (désherbage, mise en magasins, pilonnage) ou plus trivialement un service susceptible de générer des revenus propres.

A l'opposé, c'est aux Etats-Unis aussi, où la production de livres à la demande est une pratique déjà courante, que de nombreux bibliothécaires ont pointé les difficultés nouvelles que pose cette production aux bibliothèques.

¹³³ Rick ANDERSON, Associate dean for scholarly resources and collections, Marriott Library, University of Utah : « *If the purpose of the collection is to meet patrons' information needs, and if they can now be met without buying and housing a large just-in case collection, then how do we defend the unbelievably expensive and arguably quite wasteful practice of traditional collection building ?* » cité dans CHAMBERLAIN Edmund, « Digitisation and print on demand », support de présentation pour le séminaire Arcadia, décembre 2010, Cambridge University Library, [en ligne] <http://fr.slideshare.net/EdmundChamberlain/digitisation-on-demand-arcadia-seminar-ss?from_search=4#btnPrevious> (consulté le 28 janvier 2014)

- Une production peu visible, difficile à capter. Même si les volumes de départ sont loin d'être comparables, en 2007, le nombre de titres publiés en édition traditionnelle a connu un accroissement de 1%. Le nombre de titres issus de la *POD* a été multiplié par presque 6¹³⁴. Ces chiffres à eux seuls permettent de comprendre la difficulté d'accès aux titres produits en impression à la demande. Difficulté renforcée par le peu de médiatisation de cette production, notamment dans les canaux traditionnellement utilisés par les bibliothécaires pour les acquisitions tels que *Publishers Weekly* ou *Library Journal*, équivalents de notre *Livres Hebdo*.

- Une production de qualité inégale. Faire entrer des livres issus de l'impression à la demande dans une collection représente un risque pour une bibliothèque. Nous avons en effet précédemment évoqué les différents types d'ouvrages diffusés de la sorte¹³⁵ : ouvrages spécialisés, universitaires, rééditions d'ouvrages anciens mais aussi auto-publication pour une grande part. La qualité tant matérielle que de contenu de ces ouvrages peut varier selon les auteurs et les imprimeurs qui les produisent. Pourtant, le bibliothécaire ne saurait totalement ignorer cette production car elle recèle également aujourd'hui de potentiels titres de références. Situation complexe qui fait dire à William Dougherty, directeur des services informatiques de l'université de *Virginia Tech* : « Les bibliothécaires doivent déjà mettre en garde les usagers contre ce qu'ils peuvent lire sur Internet, il faudrait en plus qu'ils établissent et mettent continuellement à jour une liste des maisons d'édition dignes de confiance »¹³⁶.

- Une politique tarifaire éditoriale différente. La production en *POD* n'emprunte pas les canaux classiques de diffusion, nous l'avons vu. Ainsi, il existe très peu de marges de manœuvre entre l'imprimeur, l'éditeur, le grossiste et le dépositaire final (la bibliothèque). Ainsi, la remise éditeur ne se pratique pas sur les ouvrages imprimés à la demande aux Etats-Unis. On peut aisément supposer qu'il en sera de même en France lorsque la question de les faire entrer dans les collections se posera. Ce point n'est évidemment pas prévu par la loi du 18 juin 2003 modifiant le droit de prêt et dont l'article 4 fixe la remise éditeur autorisée pour les achats publics¹³⁷. Comme c'est le cas pour le grand public, ces ouvrages seront donc aussi plus coûteux à l'achat pour les bibliothèques.

Yannick Nexon, conservateur général à la tête de la Réserve de la bibliothèque Sainte Geneviève, rapporte une anecdote qui illustre une dernière difficulté, plus inattendue, qui découle du développement de l'impression à la demande¹³⁸. Pour préparer certaines acquisitions patrimoniales, il visite les plateformes spécialisées en livres anciens et d'occasion (du type *Book Finder* ou

¹³⁴ MILLIOT Jim, « On-Demand Titles Drive Jump in Book Output », *Publishers Weekly*, 28 mai 2008, dans blog *Cat_Needs_Sleep*, 30 mai 2008 [en ligne] <<http://catneedssleep.blogspot.fr/2008/05/on-demand-titles-drive-jump-in-book.html>> (consulté le 6 février 2014)

¹³⁵ Voir 3.1.1- L'édition de livres à l'ère du « juste à temps », p.64-65

¹³⁶ « *Librarians already having to warn patrons about what they read on the Internet may also have to maintain a list of trustworthy presses as well.* » DOUGHERTY William, « Print-on-demand: what librarians should know », *The Journal of Academic Librarianship*, 2009, vol. 35 n°2, p. 184-186.

¹³⁷ Loi n° 2003-517 du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs, JORF n°140 du 19 juin 2003 page 10241 texte n° 2, [en ligne] <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000411828&dateTexte=&categorieLien=id>> (consulté le 11 février 2014)

¹³⁸ Entretien avec Yannick Nexon, voir sources p.93

AbeBooks). Il affirme y observer, depuis deux ans environ, des résultats très surprenants : pour une même édition d'un livre *lambda* du XVII^e ou du XVIII^e siècle, le moteur de recherche de la plateforme fait apparaître certes les quelques exemplaires à plusieurs milliers d'euros présents dans chez les vendeurs spécialisés, mais aussi des pages entières de résultats d'exemplaires à 3,99€. Ce sont en réalité les reproductions à l'identiques effectués *via* divers services de *POD*. Le professionnel ne s'y trompe pas, bien évidemment, mais le bibliophile ou le bibliothécaire moins rompu au domaine des livres anciens ne peut qu'être dérouté par un tel amalgame qui renvoie à la question centrale du statut de cette nouvelle production livresque.

3.1.3- *POD* et services

Malgré ces difficultés, certaines bibliothèques ont souhaité mettre à profit les avantages de l'impression à la demande et inventer réellement de nouveaux services rendus possibles par l'utilisation de ce procédé.

C'est cette fois en France que l'on trouve, dès 2000, une des premières expérimentations de reproduction de livres anciens à la demande, à la bibliothèque de Troyes¹³⁹. Dès la fin des années 1990, tous les éléments d'un contexte favorable à l'émergence d'un service innovant de fourniture de documents à la demande étaient en place : renommée internationale du fonds ancien (donc une demande réelle et mesurable de communications de la part de chercheurs), achèvement de la rétro-conversion du catalogue, ouverture du site web de la bibliothèque (offrant une plus large visibilité à ses fonds, notamment anciens), démarrage du projet de BMVR et participation aux grands programmes de numérisation du Ministère de la culture. Malgré la modernisation en marche, la demande des utilisateurs du fonds anciens se portait surtout sur le format papier et peu sur le numérique. Ainsi, dès 1999, la ville de Troyes s'est engagée dans une convention de partenariat culturel avec Phénix Editions pour « un service de reproduction de livres à la demande qui utiliserait la numérisation mais fournirait au final un fac-similé sous forme de livre »¹⁴, sans exclusivité, mais en contrepartie duquel la bibliothèque cèderait à l'éditeur une copie intégrale de son catalogue. Moyennant participation financière de l'usager demandeur à l'opération de numérisation et d'impression sous forme de fac-similé, les fonds de la bibliothèque de Troyes devenaient donc accessibles à la fois depuis le catalogue en ligne de la bibliothèque et depuis le site de l'éditeur. Ainsi, Après acceptation du devis par l'usager, les ouvrages étaient numérisés sur place à la bibliothèque ou dans les ateliers de l'éditeur à Paris. L'opération a été couronnée de succès car les demandes ont afflué (une centaine en 2001) participant au rayonnement de la bibliothèque, alimentant sans frais la bibliothèque numérique naissante et générant des revenus pour l'établissement. D'autres bibliothèques s'engagent à l'époque dans ce type de partenariats pour la numérisation de leurs fonds avec cet éditeur (Lyon, la bibliothèque de l'Ecole polytechnique) sans toutefois opter pour l'option « livres à la demande ». Il n'a malheureusement pas été possible de connaître la postérité de ce dispositif pionnier, faute de réponse de l'actuelle médiathèque du Grand Troyes. Il est toutefois possible d'observer que ce modèle de partenariat public-privé faisant de la bibliothèque le pivot essentiel d'un

¹³⁹ DELCOURT Thierry, LE MORE Henri, « Un nouveau service pour les lecteurs : la reproduction de livres à la demande à la bibliothèque de Troyes. », *BBF*, 2001, n° 5, p. 94-102, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> (Consulté le 24 janvier 2014)

nouveau mode de fourniture de documents s'est généralisé comme le montrera l'exemple de la BnF détaillé plus loin.

Si l'on analyse à présent les applications récentes de la *POD* en bibliothèque, deux d'entre elles peuvent particulièrement retenir l'attention. La première est une fois encore américaine. Quoiqu'un peu anecdotique, elle laisse entrevoir à quel point le changement de la place de la bibliothèque au sein de la chaîne du livre pourrait être important. Le 6 décembre 2013, la *Williamson County Public Library*, dans l'état du Tennessee, a assuré le lancement de son premier album jeunesse, coécrit par les bibliothécaires et édité par la bibliothèque grâce à la plateforme d'auto-publication *IngramSpark.com*. Il s'agissait pour la bibliothèque de la première étape destinée à faire connaître son nouveau service d'aide à l'autoédition proposé à partir de janvier 2014 à ses usagers. Selon Dolores Greenwald, la directrice de la bibliothèque, «La création de notre premier livre et le développement de notre programme d'édition [...] illustrent comment les bibliothèques d'aujourd'hui peuvent aller de l'avant de façon innovante et enthousiasmante pour mieux servir leurs usagers»¹⁴⁰.

La seconde application revêt une ampleur et ouvre un champ d'action beaucoup plus large pour les bibliothèques. L'encyclopédie collaborative en ligne Wikipédia propose, depuis 2009, un service de fourniture de document à la demande grâce à un partenariat avec le développeur de logiciels libres allemand *PediaPress* et *Lightning Source*, prestataire de *POD* : il est possible d'effectuer une sélection de notices sur Wikipédia, de les regrouper et de les organiser en un « ouvrage » totalement personnel et unique, sans nécessité de cohérence ou de limite de volume. Le logiciel libre développé pour cette application génère ensuite automatiquement les éléments contextuels propres à un « vrai » livre : un sommaire, des notes, une bibliographie, une page de titre et une couverture, un numéro ISBN. Les « livrables » sont un fichier EPUB et un exemplaire papier fourni en impression à la demande¹⁴¹. Les bibliothèques se sont très récemment intéressées à cette fonctionnalité. « Grâce à cet outil, le bibliothécaire pourrait créer lui-même des livres où son rôle de sélectionneur de l'information serait de nouveau mis à l'honneur. Cette fonctionnalité serait donc un nouvel outil de médiation pour les bibliothèques. Ainsi, à la bibliothèque de Romans-sur-Isère, on réfléchit à mettre en place ce type d'offre documentaire dans le cadre de leur activité *Je révise mon bac à la bibliothèque.* »¹⁷. Il serait ainsi possible d'offrir aux réviseurs des annales totalement personnalisées, selon leurs besoins propres, à consulter sur place et à emprunter. « On pourrait aussi imaginer des livres co-construits avec les usagers. Chaque usager pourrait créer le livre qu'il souhaite, repartir avec la version imprimée et déposer un second exemplaire en rayon. Ou encore [...] la création de livres par les responsables d'acquisition en complément de la collection qu'ils prennent soin d'acquérir »¹⁴² en vue, par exemple, de documenter des œuvres avec le regroupement de notices Wikipédia sur l'auteur, le

¹⁴⁰ Communiqué de presse du groupe *Ingram*, « Tennessee Public Library Launches Publishing Program with IngramSpark Platform », [en ligne] <<http://www.ingramcontent.com/pressreleases/Pages/Tennessee-Public-Library-Launches-Publishing-Program-with-IngramSpark-Platform.aspx>> (consulté le 6 février 2014)

¹⁴¹ Voir annexe 7 : exemple d'un livre imprimé à la demande via l'application PediaPress (Wikipédia), p.120

¹⁴² COUTAGNE Solenne, sous la direction de Pascal SIEGEL, « L'offre documentaire et de service de la bibliothèque redéfinie par rapport à Wikipédia », *Wikipédia et les bibliothèques françaises*, janvier 2014, mémoire d'étude DCB, p. 66.

3- L'impression à la demande : vers une nouvelle activité pour les bibliothèques ?

courant littéraire, l'époque, etc. Avec l'outil Wikipédia/PédiaPress, la *POD*, loin de priver le bibliothécaire de son rôle actif de sélection de l'information, est à même de lui conférer un rôle central.

Exploitation du fonds ancien ou activité d'édition intéressent essentiellement les bibliothèques publiques, mais d'autres applications de l'impression à la demande s'adressent particulièrement aux bibliothèques universitaires.

L'exemple le plus abouti d'intégration de la *POD* dans le monde universitaire se trouve au Royaume-Uni et particulièrement en Ecosse. Depuis la fin des années 1990, à travers le programme *eLib (Electronic Libraries)*, les services d'*OD/ER (On Demand/ Electronic Reserve)* se sont développés et organisés. Ils constituent aujourd'hui une activité à part entière pour les bibliothèques universitaires qui peuvent s'appuyer sur des structures nationales comme le projet *HERON (Higher Education Resources ON Demand)*¹⁴³. A travers ces programmes disciplinaires, il s'agit de constituer des *coursepacks*, nouveaux outils pédagogiques compilant des extraits d'ouvrages récents, des fichiers d'exercices, des articles de périodiques, des corpus de textes de références du domaine public, des programmes de cours, mais aussi des commentaires des étudiants des années précédentes. L'utilisation de ces supports a aujourd'hui largement dépassé celui des simples manuels. Les supports sont personnalisés pour une filière, un niveau d'étude ou même une université particulière. Les recueils sont produits à la demande selon le nombre d'étudiants à desservir chaque année. La création et la mise à jour de ces supports sont réalisées conjointement par les enseignants et les bibliothécaires. Ceux-ci réalisent également la production des métadonnées sur ces documents, les cataloguent et les rendent disponibles dans les bases de données nationales. Les étudiants d'autres universités peuvent ainsi commander les *coursepacks* édités par une université particulière. Ils l'achètent « comme un livre » via la plateforme internet. L'ouvrage est produit également en impression à la demande. Des structures transversales gèrent les droits liés à l'utilisation des textes originaux dans ces supports, ce qui est, nous l'avons vu, la problématique centrale de ces dispositifs¹⁴⁴. Il pourrait être intéressant pour les BU françaises de se pencher sur cette nouvelle compétence intégrant largement l'impression à la demande; il pourrait en effet s'agir d'un moyen de redynamiser le lien avec leur communautés d'enseignants-chercheurs, celle-ci se faisant de plus en plus rare en bibliothèque du fait du développement des ressources électroniques.

En France, le dépôt des thèses et leur intégration aux collections est en revanche une problématique connue des BU. L'arrêté du 7 août 2006¹⁴⁵, invite au dépôt des thèses sous format électronique ; la création par l'ABES et le CINES de

¹⁴³ ROWLINSON Carolyn, « Supporting learning through on-demand and electronic services », *Collection Building*, 2000, volume 19, n° 2, MCB University Press, p 56- 60

¹⁴⁴ Voir 1.2.3- Quid de la propriété intellectuelle ? p.32-33

¹⁴⁵ Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, JORF n°195 du 24 août 2006 page 12468
texte n° 22, [en ligne]
<<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000267752&dateTexte=&categorieLien=id> >
(consulté le 6 février 2014)

la plateforme STAR (Signalement des thèses électroniques, archivage et recherche) soutient cette voie de diffusion de la production doctorale. Dès lors, l'existence d'une version papier de la thèse n'est plus une obligation (sauf pour les exemplaires de soutenance). Par ailleurs, les bibliothèques universitaires restent à la fois un des canaux privilégiés pour l'accès à ces travaux et peinent à assurer la mise en rayonnage de l'ensemble de la production de leur discipline. Il pourrait être pertinent pour la BU d'avoir recours à l'impression à la demande pour compléter avantageusement le nouveau modèle de diffusion des thèses et continuer ainsi à les rendre visibles et à valoriser la production de son université en étant dépositaire d'un exemplaire papier des thèses au format livre (et non plus sous une forme reprographiée peu attractive). Cette pratique se développe au niveau national puisque l'ANRT a déjà mis en place un service « thèses à la carte » qui permet de commander en ligne 7000 titres au format livre. L'atelier pratique également la « microédition » à destination d'institutions telles que les laboratoires de recherche, les bibliothèques ou les musées. Il se positionne ainsi en véritable prestataire d'impression à la demande de la production académique.

Nous l'avons déjà évoqué, et ces derniers exemples le montrent, le recours à des technologies telles que la *POD* fait évoluer la bibliothèque vers de nouveaux rôles. A travers l'étude des deux voies de mise en œuvre de la *POD* en bibliothèque détaillées ci-dessous, on peut également avancer que les bibliothèques participent à l'évolution des usages du document.

3.2- LA REPRODUCTION A LA DEMANDE DE LIVRES ANCIENS A LA BNF : L'ENCOURAGEMENT D'UN USAGE « DE LOISIR » DU DOCUMENT PATRIMONIAL ?

Favoriser l'accès du public au patrimoine imprimé est au cœur des missions de service public des bibliothèques nationales comme la BnF. Les technologies numériques et l'émergence d'un contexte concurrentiel dans l'économie du savoir ont obligé ces institutions à faire évoluer la façon de rendre ce service. En conséquence, c'est l'usage même des documents patrimoniaux qui s'en trouve modifié.

3.2.1- Le contexte : la BnF, bibliothèque et maison d'édition

Se demander comment la BnF répond aujourd'hui à la demande de fourniture de documents des usagers revient moins à évoquer ses services et ses collections qu'à s'intéresser à son activité d'édition et de fait, à l'aspect commercial de ses services.

Cet aspect des choses n'est pas nouveau et ne date ni de Gallica, ni du débat occasionné par ses récents accords public-privés pour la numérisation de masse. La BnF publie depuis le XIX^{ème} siècle et, déjà à cette époque, confie l'impression de sa production, pour partie à l'Imprimerie nationale, mais pour partie aussi à des

3- L'impression à la demande : vers une nouvelle activité pour les bibliothèques ?

imprimeurs privés. Il ne s'agissait à l'origine que de publications à teneur bibliographique. Mais avec le phénomène des grandes expositions, dès les années 1970, les publications changent de contenu pour intéresser davantage le grand public. Là encore, le partenariat commercial est bien présent puisque la diffusion en librairie des Editions de la Bibliothèque nationale se fait grâce à un partenariat avec les Editions du Seuil à partir de 1995. En 2000, Christophe Beslon écrit dans le *BBF* : « la BnF dispose en son sein d'une véritable structure éditoriale qui intègre toutes les étapes de la chaîne du livre, depuis la conception et la fabrication jusqu'à la vente. »¹⁴⁶. Il précise encore que « l'activité d'édition de la BnF est [...] vouée à continuer à se développer [...] [notamment par] la réalisation des publications liées à l'effort de valorisation des fonds qui est poursuivi en direction d'un public plus large »¹⁴⁷. Christophe Beslon pointe enfin que le statut d'EPA de la BnF n'est pas le plus propice au développement de cette activité commerciale. Il termine son article en évoquant : « les possibilités qu'offre la Toile pour promouvoir de nouvelles formes de publications [...] et avancer à la rencontre de ses publics. »¹⁴⁸. La question de la reproduction des documents n'est à cette époque pas évoquée comme partie intégrante de l'activité éditoriale, les modalités techniques la renvoyant à un tout autre champ d'action (micro-filmage, photocopie, etc.).

Ces postulats posés il y a plus de quinze ans sont particulièrement intéressants au regard de la situation actuelle du service de fourniture de documents qui s'est développé au fil des années à la BnF :

- Gallica est devenue la base de l'activité de fourniture de documents de la BnF (hors communications sur place, bien entendu),
- la reproduction de documents s'est « éditorialisée » : fourniture de tirages d'art, de fichiers permettant la recherche en plein texte (OCR), de fac-similés imprimés à la demande plutôt que de copies,
- le département de la reproduction, rattaché à la Direction des services et des réseaux, gère en interne 20% des demandes de *POD* concernant des livres adressées à la BnF,
- le partenariat commercial est aujourd'hui la règle de la fourniture de documents. En ce qui concerne les livres, 80% des demandes sont satisfaites grâce aux partenariats et avec un certain nombre d'éditeurs (Hachette, Edilivre, Chapitre, *The Book Edition*, etc.). Pour les ressources iconographiques, il faut également mentionner Muzéo, agence iconographique spécialisée dans la reproduction d'œuvres d'art, qui assure, aux côtés du département de la reproduction, les tirages d'art pour les particuliers. Muzéo remplit cette fonction pour la BnF comme pour de nombreux grands musées.
- ces partenariats sont gérés par une filiale propre : BnF-Partenariats. Il s'agit d'une société par actions simplifiée (SAS) détenue à 100% par son associé unique, la BnF,

¹⁴⁶ Christophe BESLON, « Une bibliothèque éditrice : l'exemple de la Bibliothèque nationale de France », *BBF*, 2000, n°2, p. 63-69, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/10-beslon.pdf>> (consulté le 7 février 2014)

¹⁴⁷ Christophe BESLON, « Une bibliothèque éditrice : l'exemple de la Bibliothèque nationale de France », op.cit.

¹⁴⁸ Christophe BESLON, « Une bibliothèque éditrice : l'exemple de la Bibliothèque nationale de France », op.cit.

- enfin, la BnF continue régulièrement d’être interpellée sur la légitimité de son activité commerciale.

L’impression de livres à la demande prend place dans ce contexte et doit être perçue comme la dernière forme en date ajoutée au panel de services de fourniture de documents que propose la BnF. Selon Alix Lamé-Bergis, chef de projets de numérisation à la BnF, « l’impression à la demande est entrée à la BnF par deux chemins »¹⁴⁹. Le premier est celui du département de la reproduction qui réalise aujourd’hui une partie des reproductions des documents graphiques de la BnF sous forme de tirages d’art pour les particuliers. L’essentiel de son activité se concentre par ailleurs sur la numérisation (indifféremment à la demande des usagers ou dans le cadre de programmes initiés par l’institution) des documents spécifiques (hors-formats, hors d’usages, etc.) que la BnF ne souhaite pas voir sortir de ses magasins. Le second concerne plus précisément les livres imprimés et constitue en quelque sorte une adaptation aux conséquences des grands marchés de numérisation menés depuis plusieurs années par la BnF et qui se sont concrétisés par la création de Gallica. En effet, la diffusion d’un nombre croissant de documents numérisés via Gallica a généré deux types d’intérêts : d’un côté, des particuliers sollicitant la BnF pour l’obtention de fac-similé de livres anciens à offrir ou à conserver dans leur bibliothèque personnelle, de l’autre, « des acteurs commerciaux attirés par le potentiel d’édition de reproductions à l’identique que représentait les ressources de Gallica » selon les termes d’Alix Lamé-Bergis.

3.2.2- « Le patrimoine à disposition de tous »¹⁵⁰

Entre 2011 et 2013, BnF-Partenariats a signé plusieurs licences de ré-exploitation commerciale avec des éditeurs visant à fournir des versions papier des ouvrages numérisés disponibles sur Gallica. Le service est commercialisé par les éditeurs : *The Book Edition*, Edilivre, Chapitre et Hachette. Ceux-ci font appel à leurs prestataires d’impression à la demande (*Lightning Source* pour Hachette, *So Book* pour Edilivre) pour la partie impression du service et réintègrent le produit dans leur propre circuit de diffusion (les librairies physiques en ce qui concerne Hachette, leur propre plateforme ou des librairies en ligne telles qu’*Amazon* pour les autres éditeurs). L’accord initial avec Chapitre portait sur 180 000 titres publiés avant 1900 et 10 000 partitions musicales et prévoyait un enrichissement du catalogue de 300 titres par mois. Le partenariat avec Hachette, privilégiant clairement la qualité matérielle mais aussi un soin particulier à la sélection des corpus, portait quant à lui sur un fonds de 30 000 titres. Le site Hachettebnf.fr annonce aujourd’hui 50 000 ouvrages disponibles pour l’impression à la demande.

Dans le cadre de ces accords, la BnF se positionne comme fournisseur de contenus (via Gallica) mais aussi comme coéditeur puisque la sélection des ouvrages se fait en partenariat entre la bibliothèque et l’éditeur sur des critères à la fois éditoriaux et techniques. Pour le catalogue Hachette-BnF par exemple, sont

¹⁴⁹ Entretien avec Alix Lamé-Bergis. Voir sources, p.93

¹⁵⁰ GARY Nicolas, « Hachette Livre et la BnF mettent le patrimoine à disposition de tous », *Actualité*, 14 mai 2013, [en ligne] <<http://www.actualite.com/les-maisons/hachette-livre-et-la-bnf-mettent-le-patrimoine-a-disposition-de-tous-42344.htm>> (consulté le 7 février 2014)

3- L'impression à la demande : vers une nouvelle activité pour les bibliothèques ?

privilegiés les numérisations de qualité, les titres les plus consultés sur Gallica, mais aussi des thématiques saisonnières ou populaires. En février 2014, le site hachettebnf.fr mettait en avant les ouvrages du XIX^{ème} siècle autour de l'univers du jeu, des livres de cuisine allant du XVII^{ème} au XIX^{ème} et des ouvrages traitant de la Première guerre mondiale publiés dans l'immédiat après-guerre. « Le but de la filiale est de suivre les prestataires, repérer puis soutenir les bonnes pratiques, pour au final donner un cadre cohérent à cette activité. Nous avons une dizaine d'éditeurs partenaires au départ. Aujourd'hui quatre ou cinq sont réellement actifs. » indique Alix Lamé-Bergis. Yoann Gantch, responsable du développement numérique pour BnF-Partenariats et artisan de l'accord avec Hachette précise : « Les deux parties ont un intérêt dans la visibilité de l'offre. Elle se travaille en collaboration ». En effet, il a beaucoup été question de contrat « gagnant-gagnant » lors de l'entretien réalisé avec Yoann Gantch. La BnF valorise ses fonds numérisés et leur offre un débouché commercial (le contrat prévoit le reversement à la bibliothèque de 20% du chiffre d'affaire généré par les ventes d'ouvrages imprimés à la demande). L'éditeur, de son côté, accède à la fois à un fonds libre de droits de grande qualité lui offrant de bonnes perspectives commerciales et jouit du prestige lié à la « marque » BnF. « Cela joue particulièrement avec les bibliothèques étrangères, qui sont assez représentées parmi les clients du programme Hachette-BnF et auprès desquelles Hachette peut se positionner » explique encore Yoann Gantch.

Les titres éligibles sont accessibles sur Gallica où l'impression à la demande est proposée si l'utilisateur « visite » un fichier numérique faisant partie des titres ouverts aux partenaires. L'utilisateur peut alors choisir l'éditeur de son choix et poursuivre le processus de commande sur la plateforme de celui-ci.

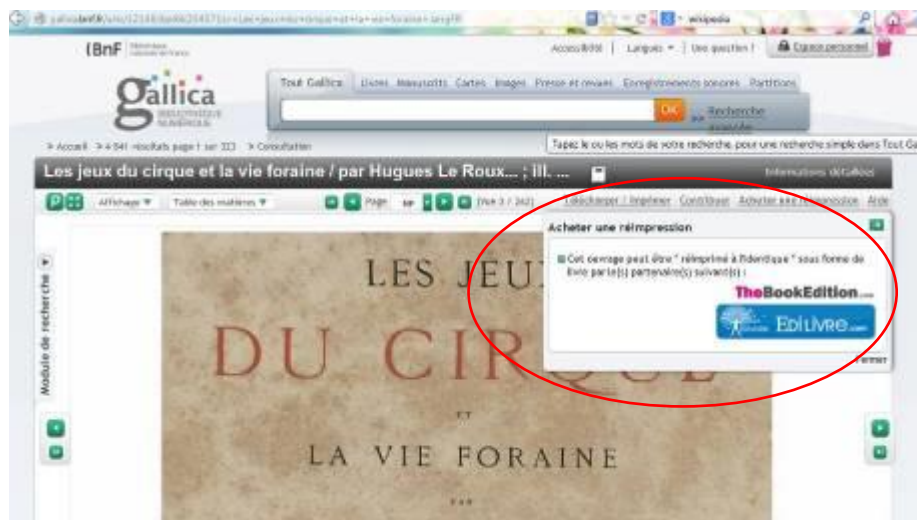


Figure 9: Capture d'écran d'une recherche d'un titre éligible à la POD sur www.gallica.fr (11 février 2014)

Il faut noter que chaque éditeur commence à poser sa « marque de fabrique » sur les ouvrages qu'il imprime à la demande afin de se constituer une clientèle fidèle. Hachette est réputé pour la qualité du retraitement de ses fichiers et ainsi le résultat très qualitatif des pages intérieures des ouvrages. En revanche, on lui reproche le caractère austère, moderne et uniformisé des couvertures de ses

livres en *POD*. Edilivre, en revanche, retraite peu les PDF qui apparaissent souvent grisés sur les pages papier, mais se démarque en proposant une page de couverture reprenant en médaillon la page de titre ou la couverture de l'édition papier originale sur papier grainé.

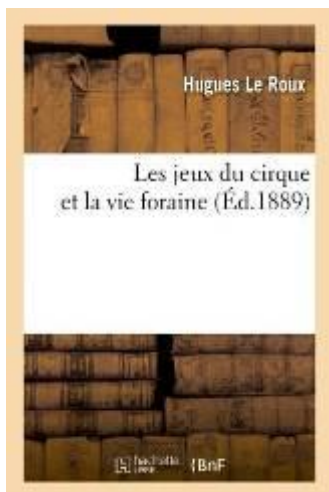


Figure 10

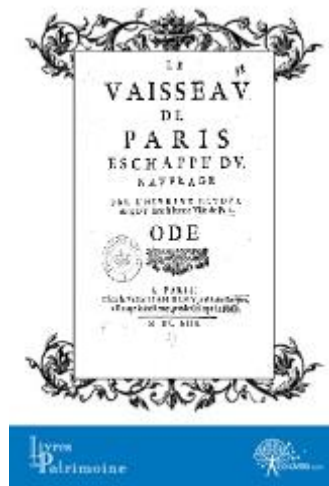


Figure 11

Figure 10: Couverture d'un ouvrage imprimé en POD par Hachette

Figure 11: Couverture d'un ouvrage imprimé en POD par Edilivre

Certains éditeurs font également le choix de rendre leur offre visible en bloc depuis leur site internet. Ainsi Edilivre, qui se présente avant tout comme une plateforme d'autoédition, contient une section « librairie » et une sous-section « Livres du patrimoine » au sein de laquelle sont regroupés les titres issus de Gallica disponibles en *POD* chez cet éditeur. Une des particularités de l'accord signé avec Hachette est de faire entrer les librairies physiques dans ce circuit d'impression à la demande. Le site hachettebnf.fr n'est en effet pas une plateforme de vente mais plutôt un catalogue en ligne. Pour l'achat de son ouvrage, le client est redirigé de façon classique vers les librairies en ligne, mais aussi vers le libraire le plus proche de chez lui qui pourra opérer la commande. « La bonne surprise de ce projet a été le rôle qu'y ont pris les libraires » indique Yoann Gantch. Dans le circuit, ils sont en effet à la fois revendeurs pour le client final, mais deviennent eux-aussi clients en commandant par avance des titres qui les intéressent dans le catalogue Hachette-BnF pour les proposer dans leurs rayons. Il s'agissait effectivement d'une des attentes exprimées par le monde du livre lors de l'annonce du partenariat en 2011 : « Un excellent outil pour les libraires : ces derniers pourront par exemple sélectionner un titre pour des raisons locales ou historiques, s'en procurer un stock, et vendre les ouvrages dans leur boutique. »¹⁵¹. « Avec ce partenariat, nous avons vraiment réussi une réunion du monde physique et du monde numérique autour du livre. » se félicite Yoann Gantch. Pour évoquer

¹⁵¹ OURY Antoine, « Hachette Livres imprime à la demande les livres épuisés de la BnF », *Actualité*, 27 juin 2013, [en ligne <<http://www.actualite.com/patrimoine/hachette-livres-imprime-a-la-demande-les-livres-epuises-de-la-bnf-43431.htm>> (consulté le 7 février 2014)]

3- L'impression à la demande : vers une nouvelle activité pour les bibliothèques ?

quelques chiffres, un ouvrage de 200 pages imprimé à la demande dans le cadre de ces partenariats coûte environ 15€ auxquels il faut ajouter les frais de port du distributeur dans le cas d'une commande sur une librairie en ligne ou directement chez l'éditeur. Pour l'instant BnF-Partenariats semble satisfaite du succès commercial de ses projets *POD* : ne souhaitant pas communiquer pour l'instant de statistiques officielles de ventes globales, elle évoque le chiffre d'environ 20 000 exemplaires vendus entre janvier et octobre 2013 pour le seul partenariat avec Hachette.

Une question « collatérale » a demandé une sérieuse réflexion, selon Alix Lamé-Bergis : celle de savoir si les ouvrages fournis par les éditeurs partenaires devaient être soumis au dépôt légal. La BnF a tranché pour la négative. Pas plus qu'elle ne met ces ouvrages à disposition du public dans les salles de lecture, renvoyant naturellement vers le document original (si une édition plus récente, moins précieuse existe par exemple) ou vers Gallica pour la ressource numérique. En revanche, Yoann Gantch indique qu'on lui a rapporté la présence de certains de ces fac-similés sur les rayonnages de bibliothèques municipales...

Au-delà des revenus générés, les premières analyses de « clientèle » des services d'impression à la demande proposés par la BnF montrent que cette offre touche davantage les « amateurs éclairés » que les chercheurs qui constituent traditionnellement le public des fonds anciens des bibliothèques et de la BnF en particulier. En ce sens, cela semble conforter le choix de la *POD* qu'a fait la BnF, dans le cadre de ses missions de service public, pour ouvrir les fonds patrimoniaux à un autre public et à un autre usage, comme l'évoquait déjà Christophe Beslon dans son article de 2000¹⁵².

3.2.3- Un partenariat public-privé « apaisé »

Les précédents accords public-privés signés par la BnF en 2012 ont suscité une grande agitation dans le monde professionnel comme parmi le grand public¹⁵³. Ceux-ci portaient sur des programmes massifs de numérisation : 70 000 livres anciens de 1410 à 1700 et 700 000 titres musicaux issus des fonds de disques 78 tours. Ces deux programmes, menés par la même filiale BnF-Partenariats, créée pour l'occasion, ont été confiés à des sociétés privées (*Proquest* pour les livres, *Believe* et *Memnon* pour la musique). Ils ont été financés par les « investissements d'avenir », financements débloqués dans le cadre du « Grand Emprunt » lancé par le gouvernement français en 2009¹⁵⁴. Les accusations portaient sur les points suivants : le financement de sociétés privées par de l'argent public et la « privatisation » du domaine public puisque les accords avec les opérateurs privés cités contenaient des clauses temporaires d'exclusivité sur les fichiers numérisés.

¹⁵² Christophe BESLON, *BBF* 2000 n°2, op. cit.

¹⁵³ MAUREL Lionel, « numérisation à la BnF : comment la France est en train de se faire rouler », *Blog S.I.L.L.E.X*, 4 février 2013, [en ligne], <<http://scinfolex.com/2013/02/04/numerisation-a-la-bnf-comment-la-france-est-en-train-de-se-faire-rouler/>> (consulté le 7 février 2014)

¹⁵⁴ BRUCKMANN, Denis, THOUNY Nathalie, « La numérisation à la Bibliothèque nationale de France et les investissements d'avenir », *BBF*, 2012, n° 4, p. 49-53 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-04-0049-010>> (Consulté le 14 octobre 2013)

Dans ce contexte, il semblait intéressant d'interroger la réception dans la profession et par le grand public de ces nouveaux accords portant sur l'impression à la demande issue des ressources de Gallica. Ces accords comportent certaines similitudes avec les accords de numérisation de 2012, mais aussi un certain nombre de divergences.

Points communs
<ul style="list-style-type: none"> - Accords opérés par BnF-Partenariats, - Exécution et commercialisation du service confiées à des sociétés privées, - Accords impliquant la mise à la disposition de sociétés privées des ressources issues des fonds anciens de la BnF (patrimoine national), - Objectif final de rendre plus accessible au grand public les fonds anciens de la BnF.

Différences	
Accords de numérisation de 2012	Accords <i>POD</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des ouvrages ou disques vinyles originaux, - Financement du service par le « Grand emprunt », - Service portant sur un grand nombre de titres en même temps (numérisation de masse) à la demande de la BnF, - Les partenaires privés entrant dans le projet sont issus du monde de la technologie de l'information : <i>Proquest, Believe, Memnon</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de fichiers numériques déjà présents dans Gallica, - Financement du service par la commercialisation des produits finaux qui génèrent des revenus pour la BnF, - Service opéré titre par titre en réponse à des demandes individuelles d'utilisateurs, - Les partenaires privés entrant dans le projet sont issus du monde du livre : Hachette, Edilivre, Chapitre, <i>The Book Edition</i>, etc. Leurs sous-traitants sont cependant des opérateurs technologiques (pour l'exécution de la <i>POD</i>) : <i>Lightning Source</i> pour Hachette, etc.

3- L'impression à la demande : vers une nouvelle activité pour les bibliothèques ?

La BnF atteste la bonne réception dans le public des accords de *POD*. La lecture de la presse généraliste et professionnelle le confirme. Pourquoi n'y-a-t-il pas eu de levée de boucliers comme ce fut le cas en 2012, pas de question parlementaire sur le sujet ni tribunes offensives dans la presse prophétisant qu'il y avait « quelque chose de pourri au Royaume de la BnF »¹⁵⁵ ? Plusieurs hypothèses peuvent être avancées. Dans le cadre des accords portant sur l'impression à la demande, il n'y a pas d'argent public en jeu, ce qui était un des « points noirs » essentiels des détracteurs des accords de numérisation. Il n'y a pas non plus d'aspect « industriel » à la démarche : l'impression à la demande répond à des demandes individuelles et portent sur un document à chaque fois alors que les accords de numérisation portaient sur des dizaines, voire des centaines de milliers de ressources. Enfin, les partenaires privés sont différents : des sociétés de haute technologie d'un côté, nouveaux acteurs d'un marché encore peu structuré, et des éditeurs bien connus et présents sur le marché traditionnel de l'édition, de l'autre. On pourrait ainsi conclure que ce n'est pas l'initiation par la Bibliothèque nationale d'activités commerciales, ni même « le prêt » à des acteurs privés de fonds patrimoniaux qui effraient, bien que ce dernier point ait été largement mis en avant lors des accords de numérisation. En revanche, l'aspect « industriel » des grandes campagnes de numérisation ainsi que l'entrée dans l'économie du livre d'acteurs n'ayant pas encore gagné la confiance des professionnels et dont on estime qu'ils ne garantissent pas le statut « d'exception culturelle » du livre, à plus forte raison du livre ancien sont des facteurs de polémique certains. En ce sens, les accords portant sur l'impression à la demande peuvent sans doute représenter un nouveau modèle de partenariat-public privé plus satisfaisant aux yeux de la profession et du grand public.

3.3- L'ESPRESSO BOOK MACHINE (EBM) : GADGET FUTURISTE OU NOUVEAU MODELE POUR LA CHAINE DU LIVRE ?

Apparue en 2007, cette solution d'impression intégrée représente un pas de plus dans l'avancée technologique qu'est l'impression à la demande. Elle ouvre une perspective inattendue pour plusieurs acteurs de la chaîne éditoriale : celle de devenir entièrement autonome dans la production de livres. Pour les bibliothèques, il s'agit d'intégrer des services, et donc un rôle tout à fait nouveau, hors de ses attributions traditionnelles.

3.3.1- L'EBM et son fonctionnement

« *Ce que la presse de Gutenberg a fait pour l'Europe au XV^{ème} siècle, la numérisation et l'Espresso Book Machine le feront pour le monde de demain* ». La

¹⁵⁵ GARY Nicolas, « Argent public : la BnF numérise au mépris de la saine gestion », *Actualité*, 23 janvier 2013, [en ligne] <<http://www.actualite.com/bibliotheques/argent-public-la-bnf-numerise-au-mepri-de-la-saine-gestion-39769.htm>> (consulté le 11 février 2014)

société américaine *On Demand Books (ODB)*¹⁵⁶ affichait ce slogan en page d'accueil de son site internet lors du lancement, en 2007, de son *Espresso Book Machine (EBM)*.



Figure 12: Espresso Book Machine installée dans une librairie américaine (LYNCH Edw., «Espresso Book Machine: an on demand paperback book printer», 15 mars 2012, [en ligne] <www.laughingsquid.com> (consulté le 24 janvier 2014))

Elle la définit ainsi : « *The only digital-to-print at retail solution on the market* » qui peut être traduit par : « La seule solution sur le marché pour passer du fichier numérique au livre imprimé, à la demande ». Il s'agit en effet d'un bandeau d'impression numérique capable d'imprimer, de façonner et de relier un ouvrage sous forme de livre, sans intervention humaine en quelques minutes. Elle peut produire des ouvrages allant du format 11,4x12,7 cm au format 21x27,3 cm. La commande s'opère sur place via une interface sur un poste informatique intégré à la machine ou depuis le site Internet ondemandbooks.com.

Le système s'appuie sur le logiciel propriétaire *Espressnet* qui encode, transmet et catalogue les fichiers numériques disponibles dans sa base de données. Celle-ci est alimentée via deux partenaires : *Google* pour l'accès aux publications libres de droit du programme *GoogleBooks*¹⁵⁷, et *Lightning Source*, filiale du groupe *Ingram Books*, spécialisée en impression numérique à laquelle de grands éditeurs (*Harper Collins*, *MacMillan*, *Hachette*...) sous-traitent leur activité d'impression à la demande. L'*EBM* peut aussi prendre en charge des fichiers provenant directement des utilisateurs. Les bibliothèques peuvent également lier les bases de données de leurs bibliothèques numériques ou leurs collections d'e-books à l'*EBM* via un module intégrable à leur catalogue en ligne. Les fichiers

¹⁵⁶ *On Demand Books* a été fondée par une figure du monde de l'édition américaine, Jason Epstein (ancien Directeur éditorial des éditions *Random House* et co-fondateur de la *New York Review of Books*) un expert du monde des affaires, Dane Neller (ancien PDG de la chaîne d'épicerie fine *Dean&DeLuca*) et un spécialiste des nouvelles technologies, Thor Sigvaldason.

¹⁵⁷ Les titres libres de droits représentent 2/3 du catalogue *Espressnet*.

3- L'impression à la demande : vers une nouvelle activité pour les bibliothèques ?

prêts à être imprimés sont au format PDF. Un logiciel supplémentaire, *SelfEspress*, permet aux clients d'apporter leurs propres documents et de bénéficier, outre de l'impression, d'outils de mise en page et de correction.

Créée par *ODB* en 2006, l'*EBM* était commercialisée par la société Xerox depuis fin 2010¹⁵⁸. La version actuelle, l'*EBM 2.2*, se compose d'un copieur-imprimante Xerox D95/D110 pour imprimer le corps d'ouvrage en noir et blanc, d'une technologie qui lui est propre pour les opérations de pliage, de massicot et de reliure et d'une imprimante couleur Epson à jet d'encre pour l'impression de la couverture en couleur.

Le coût d'achat d'une *EBM* s'élève à environ 92 000 \$¹⁵⁹. Basée sur des technologies aujourd'hui anciennes, ce prix n'est plus susceptible de baisser. Selon *ODB*, le coût des consommables (encre papier, colle), hors investissement de départ, s'élève seulement à 0,01\$ par page imprimée. Il semblerait toutefois que ces coûts presque insignifiants soient calculés sur une base peu crédible d'utilisation continue de la machine (12 heures par jour, 7 jours par semaine), et un volume de production de 60 000 livres par an¹⁶⁰. Chaque dépositaire peut par ailleurs décider de sa politique tarifaire. Un ouvrage sous droit de 300 pages en grand format peut être imprimé pour environ 10 à 15 \$ chez un libraire. *L'University of Michigan Library* propose les textes libres de droit issus de ses collections entre 6 et 10 \$ maximum. Cet établissement semble donc avoir fait le choix de tarifer son service d'impression à la demande via l'*EBM* comme un véritable service de bibliothèque plus que comme un service commercial.

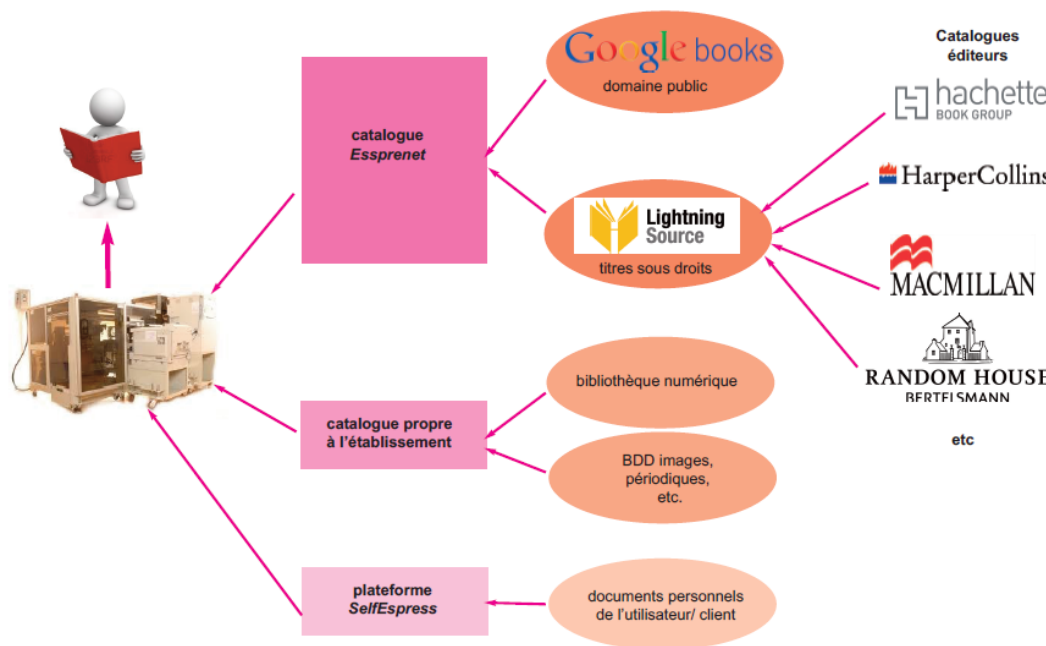


Figure 13: schéma des contenus disponibles via l'Espresso Book Machine.

¹⁵⁸ Depuis fin 2013, Xerox affiche sur son site « The Espresso Book Machine is sold by On Demand Books and is no longer sold as new through Xerox. » <<http://www.xerox.ca/impression-numerique/imprimantes/impression-a-la-demande/espresso-book-machine/frca.html>> (consulté le 24 janvier 2014)

¹⁵⁹ Environ 68 000€ au 20 janvier 2014.

¹⁶⁰ Suzanne WILSON-HIGGINS, "Could print on-demand actually be the new interlibrary loan?" *Interlending & Document Supply*, 2011 Vol.39 n°1 Emerald Publishing, p5- 8

3.3.2- Panorama de l'implantation des *EBM* dans le monde

En juin 2013, 66 *EBM* sont en fonctionnement dans le monde dans 62 institutions différentes. Géographiquement, l'implantation des machines montre qu'il s'agit d'un phénomène essentiellement américain. En effet, 76% des *EBM* sont sur le continent américain, 51% aux Etats-Unis à proprement parler. Avec 7,5% des machines, l'Europe reste la zone géographique la moins bien équipée avec 4 *EBM* aux Pays-Bas¹⁶¹ et une en Ukraine¹⁶².

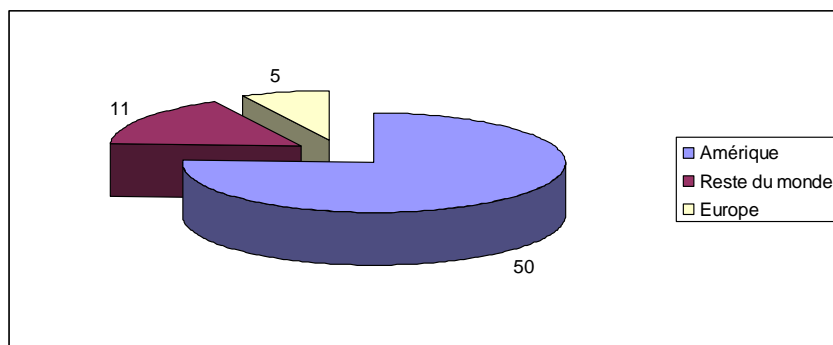


Figure 14: répartition géographique des *EBM*.

Aucune *EBM* n'est à ce jour implantée en France. Dès 2009, la BnF, qui faisait pourtant figure de candidate idéale pour l'*EBM* en France, a fermé la porte à son entrée dans l'institution. Sébastien Petratos, directeur du département de reprographie, a ainsi justifié ce choix: « [...] la politique de la BnF en matière de reproduction de documents "textes" est de faire avant tout de la numérisation à la demande : 10% de tirages papier pour 90% de numérisations. »¹⁶³. La BnF a souhaité garder son positionnement de fournisseur de contenus et renvoyer vers ses partenaires privés pour l'impression à la demande (voir III-2).

Si l'on revient à l'échelle mondiale, 75% des *EBM* installées se retrouvent chez des acteurs commerciaux. Parmi ceux-ci 94% sont des libraires. Librairies indépendantes et universitaires se partagent à part égales la plupart des *EBM* « commerciales ».

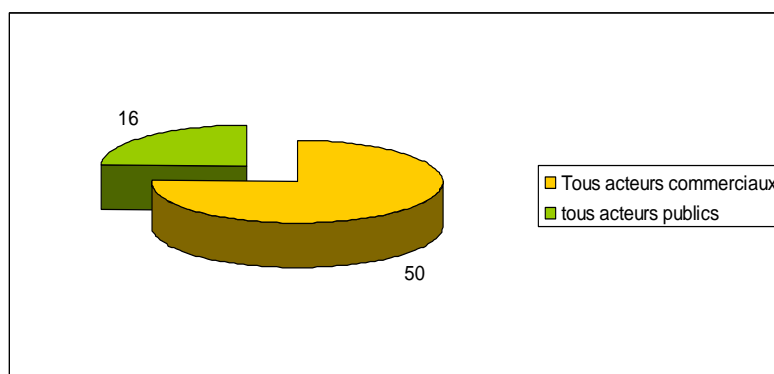


Figure 15: répartition fonctionnelle des *EBM* selon la nature des établissements.

¹⁶¹ Les *EBM* hollandaises sont installées dans les librairies américaines de La Haye et d'Amsterdam.

¹⁶² Annexe 8 : répartition géographique et fonctionnelle des *EBM* dans le monde (2^{ème} et 3^{ème} documents), p.121

¹⁶³ Jacques DRILLON, «La BnF dit non à l'*EBM* », *Le Nouvel Observateur / Bibliobs*, 1^{er} janvier 2013, [en ligne] <<http://bibliobs.nouvelobs.com/actualites/20121217.OBS2712/la-bnf-dit-non-a-l-ebm.html>> (consulté le 24 janvier 2014)

Cependant, c'est la Bibliothèque d'Alexandrie qui a accueilli la première, en 2006, la version *beta* de l'*EBM*, encore en phase de test. Elle possède aujourd'hui trois appareils. Les bibliothèques détiennent par ailleurs 25% des *EBM* mondiales, avec une présence légèrement plus importante dans les bibliothèques publiques. En revanche, si l'on agrège le nombre de machines présentes dans les librairies de campus, les bibliothèques universitaires et les universités elles-mêmes, on constate que le monde universitaire compte 41% du parc d'*EBM*. Ce à quoi l'on peut ajouter les *EBM* présentes dans les bibliothèques nationales, largement fréquentées également par les universitaires. L'intérêt pour ce dispositif semble donc partagé à la fois par le grand public et le milieu académique¹⁶⁴.

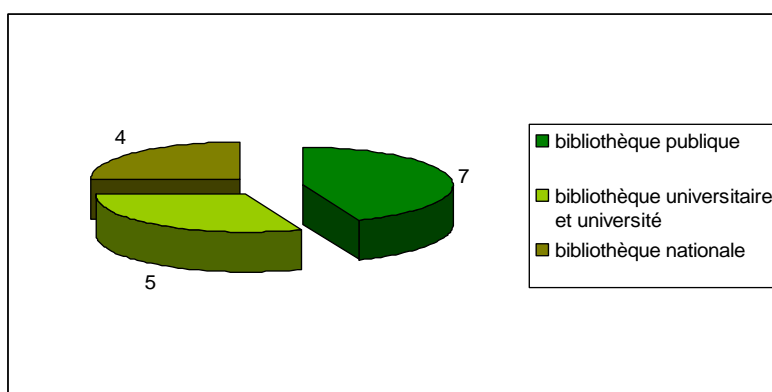


Figure 16: répartition des *EBM* présentes en bibliothèque selon le type d'établissement.

Depuis 2007, les mises en place successives des machines ont fait l'objet de campagnes de communication importantes. La presse généraliste se fait l'écho des installations nationales en appuyant la « prophétie révolutionnaire » affichée par la société *ODB*¹⁶⁵. En France, cette technologie nouvelle n'a trouvé que très peu d'échos dans la presse généraliste ou spécialisée. Seuls les blogs d'information sur les nouvelles technologies ont annoncé l'arrivée de ce nouveau système d'impression. Quant aux sites dédiés à l'édition ou au monde du livre, ils ont été peu nombreux à commenter l'*EBM* et se sont montrés relativement sceptiques à son endroit.

Une analyse des communiqués de presse publiés à l'occasion de l'installation des *EBM* donne des indications intéressantes sur les objectifs poursuivis par les bibliothèques publiques, les bibliothèques universitaires et les libraires ayant opté pour ce dispositif¹⁶⁶. Données auxquelles peuvent être confrontés plusieurs retours d'expériences publiés sur des blogs de bibliothécaires américains et des études de cas issues de la presse professionnelle spécialisée pour avoir un panorama complet de l'*Espresso Book Machine*, six ans après sa mise sur

¹⁶⁴ Annexe 8 : répartition géographique et fonctionnelle des *EBM* dans le monde (premier et 2^{ème} documents), p.121

¹⁶⁵ « Espresso Book Machine », The Guardian.com, 27 avril 2009, [en ligne] <www.theguardian.com/books/gallery/2009/apr/27/publishing> (consulté le 24 janvier 2014)

¹⁶⁶ Voir sources p.95

le marché. Les constats et hypothèses qui suivent sont basés sur cette analyse comparative.

3.3.3- Un modèle nouveau : effacement des barrières entre librairie et bibliothèque ?

Pour les éditeurs et les libraires, l'*EBM* présente tous les avantages de l'impression à la demande sans pour autant risquer de les enfermer dans des partenariats ou des contrats de sous-traitance lourds avec des sociétés spécialisées en *POD*. Pour les librairies indépendantes notamment, ce nouveau mode de diffusion représente un moyen d'optimiser la gestion des stocks en restant autonomes. L'*EBM* permet d'augmenter considérablement le nombre de titres disponibles dans les librairies physiques (même si ceux-ci ne sont que virtuellement disponibles jusqu'à l'impression par un client) évitant ainsi les ruptures de stock sur certains ouvrages et donc le report des ventes vers un libraire concurrent.

Il s'agit par ailleurs d'un nouveau modèle économique qui peut intégrer la bibliothèque comme acteur à part entière : en faisant le choix d'expérimenter la première l'*EBM*, la Bibliothèque d'Alexandrie a affiché sa volonté de proposer une nouvelle opportunité pour le circuit de distribution des ouvrages en langue arabe. Elle pointe le couple diversité/ rentabilité et voit, dans ce système, la possibilité pour l'institution d'imprimer des titres qui ne le seraient pas dans les circuits commerciaux, faute de débouchés. La bibliothèque et l'utilisateur prenant ainsi le relai de l'éditeur et de l'imprimeur au sein même de la chaîne du livre.

Pourtant, la présence d'une *EBM* en bibliothèque modifie un principe de base de l'institution : aujourd'hui les livres issus de l'*EBM* sont vendus, même en bibliothèque. Pour certains professionnels, comme Jill E. Grogg, responsable des ressources électroniques de l'*University of Alabama library*, il pourrait s'agir là d'une véritable voie de développement financier pour les bibliothèques souffrant généralement d'une érosion de leurs budgets sur le long terme¹⁶⁷. Une enquête de 2009 menée par Narda Tafuri de la *Weinberg Memorial library* de l'université de Scranton, montre cependant que 56,9% des bibliothèques académiques américaines ne sont pas prêtes à s'équiper d'une *EBM*, même dans le but de générer des revenus supplémentaires pour leur établissement¹⁶⁸. Une voie intermédiaire semble être privilégiée aujourd'hui par les bibliothèques universitaires américaines ; celle du partenariat avec un libraire local ou un fournisseur. Le partenaire opère alors l'investissement initial dans l'*EBM* et met en place un partage des bénéfices avec la bibliothèque qui fournit les contenus et organise le service.

3.3.4- Un catalogue pléthorique mais déficient

Espressnet, le catalogue de l'*EBM*, prétend offrir huit millions de titres. Cet argument ne peut a priori qu'intéresser les bibliothèques. La *Brooklyn Public*

¹⁶⁷ GROGG Jill E, « Print-on-demand goes local », *Information today*, 6 octobre 2008, [en ligne], <<http://newsbreaks.infotoday.com/NewsBreaks/Print-on-Demand-Goes-Local-50991.asp>> (consulté le 18 janvier 2014)

¹⁶⁸ TAFURI Narda, « Libraries changing buying habits: so many books, so little money », *Against the Grain*, 2009, vol.21 n°5, p.22.

*Library*¹⁶⁹ par exemple, est en mesure, avec son *EBM*, de combler un manque dans la desserte sa communauté locale car les titres y sont disponibles dans un grand nombre de langues. C'est un atout pour ce quartier de New-York où 130 langues sont parlées, et dans lequel 50% de la population n'a pas l'anglais pour langue maternelle. Il semble que la bibliothèque ait opté pour cette solution car elle était par ailleurs incapable de fournir des ouvrages « physiques » en 130 langues.

La Bibliothèque d'Alexandrie voit aussi dans l'*EBM* une possibilité d'améliorer la diversité des ouvrages qu'elle peut mettre à disposition de ses visiteurs : elle insiste sur le rôle de l'*EBM* pour la réimpression de livres épuisés et le support apporté pour la diffusion des ouvrages étrangers. L'originalité de l'offre de la bibliothèque nationale égyptienne réside aussi dans les partenariats initiés à l'occasion de la mise en fonction de l'*EBM* avec plusieurs grands groupes de presse nationaux afin d'assurer la réimpression de nombreuses archives de périodiques.

Cependant, les bibliothécaires utilisant l'*EBM* dans leur équipement mettent en garde contre le caractère relatif de la diversité du catalogue *Espressnet*. Ils déplorent généralement le manque de titres de *front list* (titres récents et grand public) qu'ils expliquent par la frilosité des éditeurs à se positionner résolument sur ce nouveau circuit de vente et donc à alimenter « correctement » le catalogue. En revanche, ils reconnaissent que l'*EBM* donne accès à une *back-list* (fonds spécialisés) assurément plus large que celle des bibliothèques publiques qui les emploient. En ce sens, le modèle proposé par l'*EBM* et son catalogue correspond, comme celui de Numalire¹⁷⁰, à celui de la « longue traîne » décrit par Chris Anderson pour caractériser une partie du marché de vente de biens culturels¹⁷¹.

Outre cette caractéristique particulière, c'est en premier lieu la médiocre qualité du catalogue *Espressnet* que pointent l'ensemble des bibliothécaires américains. Les métadonnées récupérées, notamment via *Google Books*, mais aussi chez les éditeurs, ne sont ni harmonisées, ni complètes, ni souvent simplement correctes ou suffisantes. Le moteur de recherche lui-même s'avère peu efficace. L'ensemble des retours d'usage s'accordent sur le fait qu'il est réellement difficile de trouver un ouvrage dans *Espressnet* malgré les nombreuses mises à jour successives de l'interface.

3.3.5- Vers une offre informationnelle académique exhaustive et peu coûteuse

Beaucoup de bibliothèques universitaires, notamment aux Etats-Unis, sont aujourd'hui à la pointe de l'offre en matière de bibliothèque numérique et d'accès aux ressources électroniques. Malgré cela, elles recensent un nombre grandissant de demandes d'utilisateurs concernant des copies papier des documents issus de leurs collections numériques. Ce sont ces bibliothèques, comme l'*University of Michigan Library*, qui ont commencé à se doter d'*EBM* dans le but de parfaire leur

¹⁷⁰ Voir 2.4.2- (Numalire) Les objectifs et les promesses, p. 58

¹⁷¹ Chris ANDERSON, «The long tail», *op.cit.*

offre de services. Ces établissements pratiquent par ailleurs l'impression à la demande de façon établie via des partenariats avec des opérateurs privés tels que *Lightning Source* ou *CreateSpace*. L'*EBM* leur permet d'offrir aussi ce service pour les documents, souvent anciens, issus de leurs collections numérisées. Le but est donc de viser l'exhaustivité maximale en format numérique ou papier pour satisfaire tous les usages.

Les bibliothèques universitaires possédant une *EBM* ont aussi vu se transformer l'usage des *coursepacks*, ces nouveaux documents pédagogiques que nous avons déjà évoqués. Ce type de document peut, grâce à l'*EBM*, être mis à jour à chaque cycle et réimprimé à un coût très modique pour les étudiants du cycle suivant. Par son aspect vivant et participatif, ce type de document est de plus en plus plébiscité par les enseignants américains. Il apparaît par ailleurs que ce sont les ouvrages venant directement en support des enseignements qui sont le plus imprimés via l'*EBM*. De ce fait, et également en raison du faible prix de ce type d'impression, les principaux utilisateurs de l'*EBM*, au sein des bibliothèques universitaires, sont les étudiants des cycles supérieurs.

Le coût relativement faible des ouvrages imprimés via l'*EBM* a fait émerger une autre idée au sein des bibliothèques universitaires américaines : celle de remplacer le prêt entre bibliothèques par l'impression à la demande. Elles semblent considérer déjà « l'étape d'après » par rapport aux bibliothèques universitaires françaises qui sont, elles, en train d'opérer le passage à la numérisation à la demande dans le cadre du PEB¹⁷². Ce sujet fait réellement débat. Parmi les arguments en faveur de ce changement, le comparatif des coûts : selon une étude de l'université de *Virginia Tech*, emprunter un ouvrage via le système américain de prêt entre bibliothèques (*ILL / Inter Library Loan*) revient à 30\$ alors que le coût moyen de production d'un livre via l'*EBM* est de 10\$¹⁷³. L'économie en termes de gestion physique des envois et des retours ainsi que les possibilités intéressantes offertes par la mise en réseau de l'ensemble des *EBM* présentes dans les établissements américains sont d'autres avantages. A l'inverse, la complexité de la gestion des droits sur les ouvrages prêtés ainsi que la nécessité pour tous les établissements de fournir un format de fichiers harmonisé « prêt à imprimer » représentent pour l'instant des freins difficiles à dépasser.

3.3.6- Plateforme d'autoédition et support de nouveaux services co-construits

La promesse faite par *ODB* aux libraires se dotant d'une *EBM* est d'étendre leur rôle traditionnel et de devenir des « centres communautaires d'autoédition » ainsi que de nouvelles plateformes de distribution directe pour les ouvrages publiés à compte d'auteur comme pour les documents personnels des clients. L'*EBM* présente l'avantage indéniable pour les auteurs auto-publiés de voir leur production entrer automatiquement dans le catalogue *Espressnet* et être ainsi accessibles depuis toutes les autres *EBM* dans le monde. En ce sens, les libraires proposant ce type de services se placent en concurrence directe avec les

¹⁷² Voir 2.1- La numérisation à la demande, avenir du PEB, p.41

¹⁷³ DOUGHERTY William, « Print-on-demand: what librarians should know », *The Journal of Academic Librarianship*, 2009, vol. 35 n°2, p. 184-186.

plateformes d'autoédition et d'impression à la demande en ligne telles que *CreateSpace.com*, *TheBookEdition.com* ou *lulu.com*.

Certaines bibliothèques détentrices d'une EBM développent réellement ce rôle communautaire, comme la *District of Columbia Public Library*¹⁷⁴, le réseau des bibliothèques publiques de la ville de Washington. La bibliothèque a créé en juillet 2013, au sein de son établissement central, la *Martin Luther King Jr Memorial Library*, un lieu atypique : les *Digital Commons*. Il s'agit d'un espace imposant (11 000 m²), entièrement connecté, mêlant les fonctions de bureaux de *co-working*¹⁷⁵, de *fab-lab*¹⁷⁶ et de centre de formation qui s'adresse particulièrement aux micro-entreprises, aux travailleurs indépendants, aux étudiants et aux créatifs de toute sorte. Elle y a installé une EBM en août 2013. L'objectif ici est d'accompagner tous les usagers porteurs d'une « création » ayant l'imprimé pour support (roman, rapport d'activité, plans d'architecture, infographie, etc.) jusqu'à la phase ultime de création matérielle de leur projet. Les bibliothèques seraient alors capables de pousser plus loin encore le service support à l'autoédition tel que proposé, par exemple, par la *Williamson County Library*¹⁷⁷ en intégrant la totalité des opérations de production du livre et en devenant le seul interlocuteur de l'utilisateur-auteur.

En Europe, et particulièrement en France où l'autoédition est moins plébiscitée chez les usagers des bibliothèques, l'EBM pourrait être un outil intéressant dans le cadre d'initiatives de co-construction et de partage des savoirs. Grâce à elle, la bibliothèque pourrait offrir des supports *ad hoc* et totalement personnalisés pour les *human libraries* ou les services du type *rent-a-librarian*. Il semblerait que ce soit dans le cadre d'un usage de ce type que l'équipe travaillant sur le projet de la future médiathèque de Lezoux réfléchisse à l'acquisition d'une EBM. Un espace est prévu à cet effet dans leur projet de plan d'aménagement¹⁷⁸, ce qui en ferait la première bibliothèque en France à s'équiper d'un tel dispositif¹⁷⁹.

Les opportunités de création de nouveaux services offertes aux bibliothèques par l'impression à la demande sont vastes et prometteuses : autoédition, réédition de livres anciens, support à la co-construction, valorisation des fonds de thèses, fourniture de titres hors collection, etc. Ce nouveau modèle éditorial implique à la fois une remise en cause du rôle traditionnel du bibliothécaire et de la conception de la bibliothèque ; il représente aussi une réelle chance de renouvellement. La place que prend petit à petit la production

¹⁷⁵ « Le *co-working* est un type d'organisation du travail qui regroupe deux notions : un espace de travail partagé, mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture. »

Contributeurs à Wikipedia, 'Coworking', *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, 1 décembre 2013, 10:34 UTC, <<http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Coworking&oldid=98815707>> (consulté le 10 janvier 2014)

¹⁷⁶ « Un *fab lab* (contraction de l'anglais *fabrication laboratory*, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. La caractéristique principale des *fab lab* est leur « ouverture ». Ils s'adressent aux entrepreneurs, aux designers, aux artistes, aux bricoleurs, aux étudiants ou aux hackers en tout genre [...] » Contributeurs à Wikipedia, 'Fab lab', *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, 10 février 2014, 10:59 UTC, <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fab_lab&oldid=101122436> (consultée le 11 février 2014)

¹⁷⁷ Voir 3.1.3- *POD* et services, p. 70

¹⁷⁸ Voir annexe 9 : plan d'aménagement de la future médiathèque de Lezoux, p. 125

¹⁷⁹ Source : échange informel avec Renaud Aïoutz, chef de projet développement numérique à la Médiathèque Départementale du Puy-de-Dôme.

intellectuelle fournie en impression à la demande ne saurait en tout état de cause être ignorée des bibliothèques et ne pourra rester encore longtemps absente de nos collections.

EN GUISE DE CONCLUSION ...

Au terme de cette étude, il nous semble intéressant de reprendre les hypothèses que nous avons émises et de vérifier leur pertinence. Numérisation et impression à la demande entrent pleinement dans la sphère des services centrés sur l'utilisateur vers lesquels se tournent de plus en plus les bibliothèques. Ils en sont même une forme particulièrement aboutie puisque l'intervention de l'utilisateur dans le domaine de la reproduction des documents permet aux collections (en tant que bien collectif) de bénéficier des apports de chacun des membres de la communauté. Il semble également que les usages du document patrimonial soient modifiés et, de ce fait, que l'on voie se dessiner des dispositifs plus destinés à l'étude et d'autres, dont les modalités renvoient à un usage de loisir. Pour les documents courants, de nouveaux usages sont rendus possibles par les procédés de numérisation et d'impression à la demande (autoédition) tandis que de nouveaux documents peuvent par ailleurs voir le jour (*coursepacks*, « wiki-livres »). Ces nouvelles techniques et les nouveaux usages qu'elles impliquent questionnent bel et bien la bibliothèque sur les tenants et aboutissants de sa mission et lui demandent une nouvelle ouverture vers la fourniture d'un type de services auquel elle est encore peu rompue.

L'hypothèse qu'il nous faudrait en revanche infléchir est celle des enjeux et contours communs aux deux volets de ce sujet. Si l'impression à la demande en bibliothèque mérite une étude à part entière dont ce travail n'est qu'une ébauche, la réflexion sur la numérisation à la demande devrait plutôt être intégrée au champ des bibliothèques numériques ; il conviendrait de se pencher sur leur cohérence et envisager leurs prolongements ainsi que leur valorisation au regard de cette nouvelle pratique, à présent que ces plateformes ont atteint une certaine maturité

Il apparaît, par ailleurs, que les services de numérisation et d'impression à la demande renforcent l'idée que le secteur culturel fonctionne sur le modèle de la « longue traîne » évoqué à plusieurs reprises dans ce travail. Ils portent en effet essentiellement sur des secteurs de niche, que ce soit pour les livres anciens ou l'autoédition. Ils mettent en évidence que la logique de particularisme et d'individualisation est encore appelée à se développer dans ce domaine. En cela, il semble que ces services aient toute leur place en bibliothèque car, si nos établissements ont vocation à offrir des services d'accès à l'information pour tous, ils restent également un des lieux privilégiés de l'espace public où les besoins de chacun peuvent être satisfaits.

Mais la véritable question qui a émaillé ce travail au fur et à mesure de son avancée est la suivante : pourquoi la numérisation et l'impression à la demande sont-elles absentes de façon si criante du paysage bibliothéconomique français ?

Le constat est évident : seules quelques BU proposent un service de numérisation à la demande en propre dans le cadre de leur bibliothèque numérique (universités de Grenoble II et III, Diderot à Lyon). Environ une dizaine seulement a aujourd'hui définitivement abandonné les photocopies au profit de la numérisation dans le cadre du PEB. Un SCD et une BIU seulement adhèrent à

eBooks On Demand, réseau par ailleurs bien implanté en Europe et qui, après sept ans d'existence, a aujourd'hui fait ses preuves ; il s'avère plébiscité par de grands établissements européens et sert à présent de modèle à un niveau mondial. Dans le même ordre d'idées, seuls huit établissements parisiens participent à Numalire, mais à titre d'expérimentation, sans savoir encore aujourd'hui si elles poursuivront l'aventure.

Le constat est encore plus flagrant en ce qui concerne l'impression à la demande ; aucune bibliothèque, qu'elle soit de lecture publique ou universitaire, ne développe aujourd'hui ce genre de service à proprement parler : pas de *coursepacks* dans nos universités, aucune *Espresso Book Machine* dans nos établissements (ni même nos librairies). L'autoédition est également totalement absente du champ de services proposés par les bibliothèques de lecture publique. Aucune expérience d'ouvrages édités en propre par les bibliothèques n'est relatée, ni encore d'utilisation de PédiaPress dans le cadre des activités de formation, par exemple.

Il apparaît que ce secteur est entièrement laissé aux mains des acteurs commerciaux, plateformes d'autoédition et éditeurs. Seule la BnF a à présent complètement intégré ce service dans les modalités d'usages de Gallica, avec sa fonction « cet ouvrage peut être "réimprimé à l'identique " sous forme de livre » (on notera l'utilisation des guillemets et l'intrigant « sous forme de »...) mais la perspective reste tout de même largement celle d'un « bonus » à visée commerciale. C'est par ailleurs une question que soulèvent à la fois Numalire et les partenariats de *POD* de la BnF : est-il judicieux et pertinent que les fonds patrimoniaux des bibliothèques servent de « matière première » à la construction de services onéreux par des éditeurs ou d'autres acteurs commerciaux ? Ce fait n'interroge-t-il pas la notion de domaine public (au sens du concept plus que des contours juridiques) et la mission de la bibliothèque en tant que promoteur de l'accès libre aux moyens d'accès à la connaissance et au savoir ?

Quoi qu'il en soit, les bibliothèques françaises ne semblent pas s'être interrogées sur les perspectives, en termes de services, liées à ce formidable bouleversement des moyens et des conditions de production du livre que représente l'impression à la demande. Elles ne semblent pas non plus avoir envisagé la question de la production livresque en *POD* du point de vue de sa présence (ou non) dans les collections. La preuve la plus flagrante de ce désintérêt réside dans l'absence d'écrits ou d'interventions concernant la *POD* dans la presse ou les lieux d'échanges professionnels du monde des bibliothèques français. Il s'agit là d'une différence notable avec le milieu professionnel américain pour qui « *POD* et bibliothèques » est un véritable sujet de réflexion et de recherche extrêmement actuel.

Cette absence de traitement en France étonne d'autant plus si on le compare à l'intérêt porté *a contrario* à des services comme ceux offerts par les *fab-labs*, qui restent malgré tout plus éloignés des missions premières des bibliothèques, mais qui commencent à être implantés en France. On comprend mal, par exemple, pourquoi aucune *EBM* n'a encore été installée en bibliothèque (encore moins que ce nouvel outil n'ait été analysée par la presse professionnelle) alors que les imprimantes 3D commencent à apparaître dans certains établissements français et que de plus en plus de séminaires ou journées d'étude sur le sujet sont

organisées¹⁸⁰. Bien-sûr, la question de l'investissement financier joue son rôle, et il est loin d'être négligeable. De même, produire des livres à moindre coût est sans doute un enjeu plus important aux Etats-Unis où le prix du livre n'est non seulement pas encadré, mais où il reste également plus élevé qu'en France. Toutefois, il semble qu'une réelle fracture culturelle quant au statut de l'objet-livre puisse aussi expliquer cet état de fait. Par ailleurs grandes productrices de blogs, de dossiers documentaires et de contenus en tout genre, nos bibliothèques seraient-elles frileuses à l'idée de remplir la mission de produire des livres originaux adaptés à des besoins spécifiques de ses usagers ? Elles en ont en tout cas aujourd'hui les moyens techniques et la légitimité.

¹⁸⁰ Par exemple : *Fab Labs et bibliothèques, mêmes fabriques ?*, journée thématique organisée par le Rize et l'ENSSIB, le 12 novembre 2013, Villeurbanne.

Sources

Entretiens & interventions

- **Héloïse Faivre-Jupile**, service des collections numériques, Service inter-établissement de documentation (SID₂) des universités de Grenoble II-III.
 - **Jean-François Vincent**, chef du service histoire de la santé et responsable des collections Medic@, Bibliothèque interuniversitaire de santé (BIU Santé), Paris.
 - **Pauline Rivière**, ingénieur d'études, chef de projet numérisation, Département de l'informatique documentaire et des nouvelles technologies et **Yannick Nexon**, conservateur général, directeur du département de la Réserve, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris.
 - **Alix Lamé-Bergis**, chef de projets de numérisation, Bibliothèque nationale de France.
 - **Yoann Gantch**, responsable développement numérique, BnF-Partenariats, Bibliothèque nationale de France.
 - **Yves Alix**, Inspecteur général des bibliothèques, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche/ Ministère de la culture.
 - **Florence Vidal**, responsable du service de la fourniture de documents/ PEB, université Claude Bernard, Lyon 1.
- Intervention d'**Anne-Laure Sterin**, juriste en droit des affaires et chargée de cours en recherche documentaire à Paris I, dans le cadre de l'option « droit et bibliothèques » de la formation DCB, ENSSIB, 29 octobre 2013.

Textes législatifs

- « **Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (Loi Léotard)** », *Legifrance* [en ligne]
<<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068930&dateTexte=20110921>> (consulté le 21 janvier 2014)
- « **Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale** », *JORF* n°195 du 24 août 2006, page 12468, texte n° 22, [en ligne]
<<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000267752&dateTexte=&categorieLien=id>> (consulté le 6 février 2014)
- « **Loi n° 98-536 du 1er juillet 1998 portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil, du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données** », *JORF* n°151 du 2 juillet 1998, page 10075, [en ligne]
<<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000573438&dateTexte=&categorieLien=id>> (consulté le 11 février 2014)

« **Loi n° 97-283 du 27 mars 1997 portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle des directives du Conseil des Communautés européennes n° s 93/83 du 27 septembre 1993 et 93/98 du 29 octobre 1993** »,

LegiFrance, [en ligne]

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E01B54E6F9B85CE36E22CA522F2B47BA.tpdjo16v_1?cidTexte=JORFTEXT000000381069&dateTexte=20140211> (consulté le 11 février 2014)

« **3°, article L 122-5, Code de la propriété intellectuelle** », [en ligne]

<<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006278917&cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20090212&fastPos=2&fastReqId=1595833926&oldAction=rechCodeArticle> > (consulté le 14 février 2014)

« **Loi n° 2006-961 du 1 août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information** », [en ligne]

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CA9089E01B53A63660CF7F22128C83FC.tpdjo13v_3?cidTexte=JORFTEXT000000266350&dateTexte=20090212> (consulté le 14 février 2014)

« **Loi n° 95-4 du 3 janvier 1995 complétant le code de la propriété intellectuelle et relative à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie** », [en ligne]

<<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005617408>> (consulté le 14 février 2014)

« **Programme eTen: soutien aux réseaux transeuropéens de télécommunications** », *Europa, synthèse de la législation de l'Union européenne*, [en ligne]

<http://europa.eu/legislation_summaries/information_society/strategies/124226e_fr.htm> (consulté le 21 février 2014)

Sites web

eBooks on Demand : <<http://books2ebooks.eu/fr/>> et sa page *facebook* : <<https://www.facebook.com/eod.ebooks?fref=ts>> (consultés en janvier-février 2014)

Numalire : <<http://www.numalire.com/>> (consulté en février 2014)

Paris Région Lab, page Yabé : <<http://www.parisregionlab.com/projet/122>> (consulté le 23 février 2014)

Labo de l'édition : <<http://www.labodeledition.com/>> (consulté le 23 février 2014)

Hachette-BnF: <<http://www.hachettebnf.fr/>> (consulté en janvier-février 2014)

Gallica: <<http://gallica.bnf.fr/>> ((consulté en février 2014)

Bibliothèque numérique du SID₂ de Grenoble : <<http://bibnum-stendhal.upmf-grenoble.fr/>> (consulté en février 2014)

DIY- book scanner: <<http://www.diybookscanner.org/>> (consulté en janvier 2014)

On Demand Books: <<http://www.ondemandbooks.com/>> (Consulté du 10 au 21 janvier 2014)

Xerox : <<http://xerox.com>> (Consulté du 10 au 21 janvier 2014), et notamment la rubrique *Print-on-demand* : <<http://www.xerox.com/digital-printing/printers/print-on-demand/espresso-book-machine/enus.html>> (Consulté du 10 au 21 janvier 2014)

Vidéos de démonstration de l'Espresso Book Machine :

<<http://www.youtube.com/watch?v=Q946sfGLxm4>> (page consultée le 11 janvier 2014)

<<http://www.youtube.com/watch?v=hDxvqDKWF1A>> (page consultée le 11 janvier 2014)

Communiqués de presse

Communiqué de presse de la chaîne de librairies *Book-A-Million* : “BAM goes POD”, *Digital Book world.com*, 17 juillet 2013, [en ligne] <<http://www.digitalbookworld.com/2013/bam-goes-pod>> (consulté le 11 janvier 2014)

Communiqué de presse de la *Brooklyn Public Library* : « Espresso Book Machine Comes to Brooklyn Public Library », *bklynpubliclibrary.org*, 7 mars 2012, [en ligne], <<http://www.bklynpubliclibrary.org/media/press/espresso-book-machine%C2%AE-comes-brooklyn-public-library>> (consulté le 11 janvier 2014)

Communiqué de presse de la *District of Columbia Public Library* : « DC Public Library Installs Espresso Book Machine », *ondemandbooks.com*, 7 août 2013, [en ligne], <<http://ondemandbooks.com/docs/ODB-DCPL%20press%20release%2008.05.13%20%281%29.pdf>> (consulté le 11 janvier 2014)

Communiqué de presse du groupe *Ingram*, « Tennessee Public Library Launches Publishing Program with IngramSpark Platform », [en ligne] <<http://www.ingramcontent.com/pressreleases/Pages/Tennessee-Public-Library-Launches-Publishing-Program-with-IngramSpark-Platform.aspx> > (consulté le 6 février 2014)

Communiqué de presse Hachette livres/ BnF, « Impression à la demande : accord BnF - Hachette Livre », 21 mars 2001, [en ligne], <<http://www.hachette.com/press/impression-%C3%A0-la-demande-accord-bnf-hachette-livre.html>> (consulté le 7 février 2014)

Wiki

ANDRO Matthieu, « solutions logicielles pour bibliothèques numériques », *Bibliopédia*, 22 septembre 2009, modifié le 23 août 2013, [en ligne],

<http://www.bibliopedia.fr/index.php/Solutions_logicielles_pour_biblioth%C3%A8ques_num%C3%A9riques#Les_retours_sur_investissements_.C3.A0_envisager> (consulté le 11 janvier 2014)

Contributeurs à Wikipedia, « Coworking », *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, 1 décembre 2013, 10:34 UTC,

<<http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Coworking&oldid=98815707>> (consulté le 10 janvier 2014)

Contributeurs à Wikipedia, « Impression à la demande », *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, 10 janvier 2014, 20:22 UTC,

<http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Impression_.C3.A0_la_demande&oldid=100121615> (consulté le 21 janvier 2014)

Contributeurs à Wikipedia, « Scanner (informatique) », *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, 27 décembre 2013, 14:50 UTC,

<[http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Scanner_\(informatique\)&oldid=99615472](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Scanner_(informatique)&oldid=99615472)> (consulté le 21 janvier 2014)

Contributeurs à Wikipedia, « Transport à la demande », *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, 15 janvier 2014, 15:00 UTC,

<http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Transport_.C3.A0_la_demande&oldid=100279178> (consulté le 21 janvier 2014)

Contributeurs à Wikipedia, « Juste-à-temps (gestion) », *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, 27 novembre 2013, 09:15 UTC,

<[http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Juste-.C3.A0-temps_\(gestion\)&oldid=98695968](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Juste-.C3.A0-temps_(gestion)&oldid=98695968)> (consulté le 31 janvier 2014)

Contributeurs à Wikipedia, « Fab lab », *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, 10 février 2014, 10:59 UTC,

<http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fab_lab&oldid=101122436> (consulté le 11 février 2014)

Documentation interne & rapports :

7 présentations nationales et globales du réseau eBooks On Demand, *Slideshare*, [en ligne] <<http://fr.slideshare.net/EODebooks/eod-ebooks-uuem>> (consulté du 8 au 21 février)

« Convention de partenariat pour la mise en valeur et la numérisation du patrimoine écrit » signée entre la société YABé et la bibliothèque Sainte-Geneviève, document interne

Mission Indicateurs, Département des collections du SID₂ de Grenoble, *Suivi des demandes de numérisation*, année 2012, document interne

« Revealing the business of eBooks 2009-2012 » 4^{ème} sondage annuel réalisé en avril 2012 par le cabinet Aptara pour le compte de *Publishers Weekly*, [en ligne]

<<http://ww3.aptaracorp.com/lp/landingpages/4theBooksurveyregister.html>>
(consulté le 15 février 2014)

Statistiques internes de la BIU Santé pour le service *EOD*. Année 2012.

CHARENTREAU Anne-Marie (sous la direction de), *Bibliothèques universitaires, Learning centres : Guide pour un projet de construction*, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, juin 2012

CHAMBERLAIN Edmund, "Digitisation and print on demand", support de présentation pour le séminaire Arcadia, décembre 2010, Cambridge University Library, [en ligne] <http://fr.slideshare.net/EdmundChamberlain/digitisation-on-demand-arcadia-seminar-ss?from_search=4#btnPrevious> (consulté le 28 janvier 2014)

GSTREIN Silvia, « *eBooks On Demand* », présentation pour l'*EC project meeting*, 20-21 septembre 2012, Berlin, document interne.

RIVIERE Pauline, « Présentation Numalire », 8 octobre 2013, document interne, bibliothèque Sainte-Geneviève, p. 11

YABÉ, « Numalire : présentation au premier comité de suivi bibliothèque Sainte-Geneviève », 27 novembre 2013, document interne

Bibliographie / webographie thématique

Méthodologie :

BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, sous la direction de François de SINGLY, *L'entretien*, Paris : Armand Colin, collection « l'enquête et ses méthodes », 2ème édition, 2010, 126 p.

Aspects généraux :

ANDERSON Chris, « The long Tail », *Wired Magazine*, octobre 2004, issue 12.10, [en ligne],
<<http://web.archive.org/web/20041127085645/http://www.wired.com/wired/archive/12.10/tail.html>> (consulté le 18 janvier 2014)

BARTHELEMY Antoine, sous la direction de Benoît EPRON, « une vision apocalyptique à relativiser », *Lecture sur écrans et « natifs numériques » : quel positionnement pour les bibliothèques publiques ?*, janvier 2014, mémoire DCB, p.47-49

BRETON Elise, sous la direction de Bertrand CALENGE, « De la participation à la co-construction », *Co-construire les collections avec les usagers*, janvier 2014, mémoire d'étude DCB, p. 27-28

CAVALERI Piero, « les bibliothèques et les services personnalisés en ligne : de nouveaux produits dans un marché concurrentiel », *BBF*, 2003, n°4, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-04-0024-004> > (consulté le 12 février 2014)

CHAUDEY Marie, interview de François BON, « François Bon : Après le livre, pas d'apocalypse », *La Vie*, 30 septembre 2011, [en ligne] <http://www.lavie.fr/culture/livres/francois-bon-apres-le-livre-pas-d-apocalypse-30-09-2011-20428_30.php> (consulté le 15 février 2014)

COUTAGNE Solenne, sous la direction de Pascal SIEGEL, « L'offre documentaire et de service de la bibliothèque redéfinie par rapport à Wikipédia », *Wikipédia et les bibliothèques françaises*, janvier 2014, mémoire d'étude DCB, p. 66.

DOULAIN Vincent, « L'innovation, une réalité difficile à inscrire au quotidien ? », *BBF* n°3, 2005 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-03-0071-001>>, (consulté le 14 février 2014)

DARNTON Robert, traduit de l'anglais par Jean-François Sené, *Apologie du livre. Demain, aujourd'hui, hier*, 2011, Paris: Gallimard, coll. « NRF essais », 240 p.

GERMAIN Marie, sous la direction d'Elisabeth NOËL, « Une transformation des missions et du métier de bibliothécaire », *La bibliothèque productrice: de l'accès au savoir à la production de connaissances, vers un changement de paradigme ?*, 2008, mémoire DCB, [en ligne] < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1759-la-bibliotheque-productrice-de-l-acces-au-savoir-a-la-production-de-connaissances-vers-un-changement-de-paradigme.pdf#page=3&zoom=page-fit,0,0> > (consulté le 24 janvier 2014), p. 71-73

HENDERSON Rebecca, CLARK Kim, « Architectural innovation: the reconfiguration of existing product technologies and the failure of established firms », *Administrative Science Quarterly* 1990, n°35, p. 9-30.

LITTLE Geoffrey, « The book is dead, long live the book! », *The Journal of Academic Librarianship*, 2011, volume 37, n°6, p. 536-538

JACQUINET Marie-Christine (sous la direction de), *Créer des services innovants. Stratégies et répertoire d'actions pour les bibliothèques*, Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, collection « boîte à outils » n° 23, 2011, 172 p.

KURZWEIL Raymond, « The Future of Libraries, Part II: the End of Books », *The Library Journal*, 15 février 1992, p. 140.

MERCIER Silvère, « Des bouquets aux acquisitions faites par les usagers, un nouvel équilibre à trouver 5/7 », *blog Bibliobsession*, 3 mars 2011, [en ligne] <<http://www.bibliobsession.net/2011/03/03/du-bouquet-aux-acquisitions-faites-par-les-usagers-un-equilibre-a-trouver/>> (consulté le 31 janvier 2014)

PAGE Emile, sous la direction de Florence LEULEU, *Mise en place d'un service de fourniture à la demande d'images numériques*, janvier 2009, Mémoire d'étude DCB, 79 p.

PERRIAULT Jacques, « Effet diligence, effet serendip et autres défis pour les sciences de l'information », *limsi.fr*, laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (CNRS), [en ligne] <<http://perso.limsi.fr/turner/DCP/Paris2000/Perriault.pdf>> (consulté le 15 février 2014)

ROWLINSON Carolyn, « Supporting learning through on-demand and electronic services », *Collection Building*, 2000, volume 19, n° 2, MCB University Press, p 56- 60

SIMON Carol, « Just the Facts: an Examination of E-Book Usage by business Students and Faculty », *The Reference Librarian*, 2011, volume 52, issue 3, p.263-273

SUTTON Elisabeth, « Pour Edilivre la part du livre numérique est de 10 pour cent », *IDBOOX*, 11 février 2014, [en ligne] <http://www.idboox.com/economie-du-livre/pour-edilivre-la-part-du-livre-numerique-est-de-10-pour-cent/> (consulté le 23 février 2014)

TAFURI Narda, MAY Antje, «Bullied by Budgets, Pushed by Patrons, Driven by Demand: Libraries and Tantalizing Technologies», actes de la *Charleston Library Conference* 2011, Purdue University library e-pubs, [en ligne], <<http://docs.lib.purdue.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1191&context=charleston>> (Consulté le 20 janvier 2014)

TAFURI Narda, « Libraries changing buying habits: so many books, so little money », *Against the Grain*, 2009, vol.21 n°5, p.22.

Aspects juridiques :

« Questions juridiques liées à l'exploitation des documents numériques », *Fiches juridiques*, Ministère de la culture et de la communication, [en ligne] <<http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/dll/juridi.html>> (consulté le 11 février 2014)

ALIX Yves (sous la direction de), *Droit d'auteur et bibliothèques*, Paris : Editions du cercle de la librairie, collection « bibliothèques », 2012, 241 p.

BLANC S., « Copier en bibliothèque en toute légalité, c'est possible », *La Gazette des communes*, 25 octobre 2013 (mis à jour le 28 octobre 2013), [en ligne] <http://www.lagazettedescommunes.com/204172/copier-en-bibliotheque-en-toute-legalite-cest-possible/?utm_source=quotidien&utm_medium=Email&utm_campaign=26-10-2013-quotidien> (consulté le 11 février 2013)

CLAERR Thierry, WESTEEL Isabelle (sous la direction de), *Manuel de constitution de bibliothèques numériques*, 2013, Paris : Editions du cercle de la librairie, collection « Bibliothèques », 407 p.

MAZZONE, Jason, «Copyfraud». *New York University Law Review*, 2006, Brooklyn Law School, Legal Studies Paper No. 40, Vol. 81, p. 1026, [en ligne] <<http://ssrn.com/abstract=787244>> (consulté le 11 février 2014)

MAUREL Lionel, « Le cadre juridique de la Copy Party en dix questions », *Blog S.I.Lex*, 4 mars 2012, [en ligne], <<http://scinfolex.com/2012/03/04/le-cadre-juridique-de-la-copy-party-en-dix-questions/>> (consulté le 11 février 2014)

MAUREL Lionel, *Bibliothèques numériques : le défi du droit d'auteur*, Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2008, 356 p.

SORBARA Jean-Gabriel, « De quelques conséquences du Code général de la propriété des personnes publiques sur la gestion des collections. » *BBF* n° 1, 2009 [en ligne], <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0038-005>> (consulté le 11 février 2014).

Numérisation à la demande / eBooks On Demand/ Numalire :

AISSAOUI Mohammed, « Voyage dans l'édition du futur », *Le figaro.fr*, 6 juin 2013, [en ligne] <<http://www.numalire.com/index.php?id cms=9&controller=cms>> ((consulté le 23 février 2014)

ANDRO Mathieu, «Le projet de plateforme de diffusion du PRES Sorbonne-Paris-Cité », *présentation aux 10èmes journées de l'ABES*, 17 et 18 mai 2011, [en ligne], <http://www.abes.fr/Media/Fichiers/Article-WEB/Journees-ABES/2011/session2-3-Andro_jabes11> (consulté le 14 février 2014)

ANDRO Mathieu, CHAIGNE Marion, SMITH Franck, « Valoriser une bibliothèque numérique par des choix de référencement et de diffusion », *Les cahiers du numérique*, 2012 /3, vol. 8, p. 75-90 [en ligne] <<http://cairn.info/>> (consulté le 23 février 2014)

CHICOINE Pierre, « Numérisation sur demande à la Bibliothèque de l'Université McGill », Blog *Bibliofusion*, 31 mai 2009, [en ligne], <<http://bibliofusion.wordpress.com/2009/05/31/numerisation-sur-demande-mcgill/>> (consulté le 20 février 2014)

COBOLET Guy, « eBooks on Demand, un réseau européen pour numériser à la demande », *Arabesques*, janvier-février-mars 2013, n°69, [en ligne] <<http://www.abes.fr/Arabesques/Arabesques-n-69>> (consulté le 21 février 2014)

COLFORD Michael R., «Rethinking Resource Sharing: Boston Public Library Provides Scan-on-Demand for Interlibrary Loan», *Association of Specialized and*

Cooperative Library Agencies / ALA, printemps 2008, vol. 30, n°1, [en ligne], <<http://www.ala.org/ascla/archives/contentlistingby/volume30/rrsboston>> (consulté le 20 février 2014)

GSTREIN Silvia, MÜHLBERGER Günter, « eBooks on Demand (EOD). A European Digitisation Service », *IFLA Journal*, 2009, Vol. 35, No. 1, p.35-43 [en ligne] <http://archive.ifla.org/IV/ifla74/papers/074-Gstrein_Muhlberger-trans-en.pdf> (consulté le 21 février 2014)

REVITT Matthew, « Together we are Stronger; a Cooperative Approach to Managing Print Collections », 8 mai 2013, *communication au congrès IFLA 2013*, [en ligne] <<http://library.ifla.org/77/1/106-revitt-en.pdf>> (consulté le 21 février 2014)

WESTEEL Isabelle, « Le patrimoine passe au numérique », *BBF*, 2009, n°1, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0028-003>> (consulté le 20 février 2014).

Impression à la demande/ POD :

«L'autoédition un phénomène en vogue», *blog Labo BnF*, 1er mars 2012, [en ligne], <<http://labobnf.blogspot.fr/2012/03/lautoedition-un-phenomene-en-vogue.html>> (consulté le 31 janvier 2014)

BON François, « papier + epub : une chance pour la diffusion universitaire ? », *publiepapier.fr*, 2 octobre 2012, [en ligne], < <http://publiepapier.fr/comment-ca-marche/article/papier-epub-une-chance-pour-la>> (consulté le 31 janvier 2014)

DELCOURT Thierry, LE MORE Henri, « Un nouveau service pour les lecteurs : la reproduction de livres à la demande à la bibliothèque de Troyes. », *BBF*, 2001, n° 5, p. 94-102, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> (Consulté le 24 janvier 2014)

DOUGHERTY William, « Print-on-demand: what librarians should know », *The Journal of Academic Librarianship*, 2009, vol. 35 n°2, p. 184-186.

GALLAGHER Victoria, «Print your own Wikipedia launched», *The Bookseller.com*, 24 février 2009, [en ligne] <<https://www.thebookseller.com/news/print-your-own-wikipedia-launched.html>> (consulté le 7 février 2014)

GAUCHER Erwann, « L'impression à la demande peut-elle sauver la presse papier ? », *blog erwanngaucher.com*, 6 septembre 2013, [en ligne],

<<http://www.erwanngaucher.com/article/06/09/2013/limpression--la-demande-peut-elle-sauver-la-presse-papier-/1133>> (consulté le 31 janvier 2014)

MERCIER, Silvère, *Remixer et disséminer Wikipédia en ligne, hors ligne ou sur papier*, blog Bibiobsession, 16 janvier 2013 [en ligne]. <<http://www.bibiobsession.net/2013/01/16/pediapress-des-livres-imprimes-a-la-demande-a-partir-de-wikipedia/>>, (consulté le 24 janvier 2014)

MILLIOT Jim, « On-Demand Titles Drive Jump in Book Output », *Publishers Weekly*, 28 mai 2008, dans *blog Cat_Needs_Sleep*, 30 mai 2008 [en ligne] <<http://catneedssleep.blogspot.fr/2008/05/on-demand-titles-drive-jump-in-book.html>> (consulté le 6 février 2014)

PRICE Gary, «Tennessee: Williamson County Public Library Prepares to Launch Book Publishing Arm», *InfoDocket / The Library Journal*, 6 décembre 2013, [en ligne] <<http://www.infodocket.com/2013/12/06/tennessee-williamson-county-public-library-about-to-launch-book-publishing-arm/>> (consulté le 6 février 2014)

TOUVEREY Baptiste, entretien avec Luc SPOOREN, « l'impression à la demande est une vraie révolution », *Le Nouvel Observateur/ Bibliobs*, 9 juin 2009, [en ligne], <<http://bibliobs.nouvelobs.com/actualites/20090609.BIB3562/1-039-impresion-a-la-demande-est-une-vraie-revolution.html>> (consulté le 24 janvier 2014)

TRACHTENBERG Jeffrey A., «Amazon Tightens Grip on Printing», *The Wall Street Journal*, 28 mars 2008, [en ligne] <<http://online.wsj.com/news/articles/SB120667525724970997?mg=reno64-wsj&url=http%3A%2F%2Fonline.wsj.com%2Farticle%2FSB120667525724970997.html>> (consulté le 11 février 2014)

WILSON-HIGGINS Suzanne, « Print on demand », *Serials: the Journal for the Serials Community*, 2003, vol. 16 n°1, UKSG, [en ligne] <<http://uksg.metapress.com/content/0825h2te8dpwrfqv/>> (consulté le 24 janvier 2014)

WILSON-HIGGINS Suzanne, « Could print on-demand actually be the new interlibrary loan? », *Interlending & Document Supply*, 2011 Vol.39 n°1 Emerald Publishing, p5- 8

WRITER BEWARE (collectif), « Self-Publishing », *Science-fiction and fantasy Writers of America*, 5 janvier 2013, [en ligne] < <http://www.sfgwa.org/other-resources/for-authors/writer-beware/pod/>> (consulté le 24 janvier 2014)

Reproduction du document à la demande / numérisation à la BnF :

BESLON Christophe, « Une bibliothèque éditrice : l'exemple de la Bibliothèque nationale de France », *BBF*, 2000, n°2, p. 63-69, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/10-beslon.pdf>> (consulté le 7 février 2014)

BRUCKMANN, Denis, THOUNY Nathalie, « La numérisation à la Bibliothèque nationale de France et les investissements d'avenir », *BBF*, 2012, n° 4, p. 49-53 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-04-0049-010>> (Consulté le 14 octobre 2013)

GARY Nicolas, « Argent public : la BnF numérise au mépris de la saine gestion », *Actualitté*, 23 janvier 2013, [en ligne] <<http://www.actualitte.com/bibliotheques/argent-public-la-bnf-numerise-au-mepri-de-la-saine-gestion-39769.htm>> (consulté le 11 février 2014)

GARY Nicolas, « Hachette Livre et la BnF mettent "le patrimoine à disposition de tous », *Actualitté*, 14 mai 2013, [en ligne] <<http://www.actualitte.com/les-maisons/hachette-livre-et-la-bnf-mettent-le-patrimoine-a-disposition-de-tous-42344.htm>> (consulté le 7 février 2014)

MAUREL Lionel, « numérisation à la BnF : comment la France est en train de se faire rouler. », *Blog S.I.Lex*, 4 février 2013, [en ligne], <<http://scinfolex.com/2013/02/04/numerisation-a-la-bnf-comment-la-france-est-en-train-de-se-faire-rouler/>> (consulté le 7 février 2014)

OURY Antoine, « Hachette Livres imprime à la demande les livres épuisés de la BnF », *Actualitté*, 27 juin 2013, [en ligne], <<http://www.actualitte.com/patrimoine/hachette-livres-imprime-a-la-demande-les-livres-epuises-de-la-bnf-43431.htm>> (consulté le 7 février 2014)

ROUSSEL Frédéric, « Fonds de la BNF : des Livres à la demande sur le Net », *Libération*, 30 juillet 2013, [en ligne] <http://www.liberation.fr/culture/2013/07/30/fonds-de-la-bnf-des-livres-a-la-demande-sur-le-net_921802> (consulté le 7 février 2014)

SOYEUX Marie, « Des ouvrages anciens conservés par la BnF livrés chez soi », *La Croix*, 9 août 2013, [en ligne] <<http://www.la-croix.com/Culture/Livres-Idees/Livres/Des-ouvrages-anciens-conserves-par-la-BnF-livres-chez-soi-2013-08-06-995285>> (consulté le 7 février 2014)

Espresso Book Machine et ses développements :

« Espresso Book Machine », *The Guardian.com*, 27 avril 2009, [en ligne] <www.theguardian.com/books/gallery/2009/apr/27/publishing> (Consulté le 10 janvier 2014)

ANDERSON Rick, « The Good, the Bad and the Sexy: our Espresso Book Machine Experience », Blog *The Scholarly Kitchen*, 2 août 2011, [en ligne], <<http://scholarlykitchen.sspnet.org/2011/08/02/>> (Consulté le 10 janvier 2014)

DRILLON Jacques, « La BnF dit non à l'EBM », *Le Nouvel Observateur / Bibliobs*, 1^{er} janvier 2013, [en ligne], <<http://bibliobs.nouvelobs.com/actualites/20121217.OBS2712/la-bnf-dit-non-a-l-ebm.html>> (Consulté le 18 janvier 2014)

GEITGEY Terri, «The University of Michigan Library Espresso Book Machine Experience », *Library Hi Tech*, 2011, Vol.29 n°1, Emerald Publishing, p51-61

GOUDET Jean-Luc, «Google et On Demand Books impriment les livres à la demande », blog *Futura-sciences*, 23 septembre 2009, [en ligne], <<http://www.futura-sciences.com/magazines/high-tech/infos/actu/d/internet-google-on-demand-books-impriment-livres-demande-20562/#xtor=RSS-8>> (Consulté le 10 janvier 2014)

GROGG Jill E., « Print-on-demand Goes Local », *Information Today*, 6 octobre 2008, [en ligne], <<http://newsbreaks.infotoday.com/NewsBreaks/Print-on-Demand-Goes-Local-50991.asp>> (Consulté le 18 janvier 2014)

MAGRON Agnès, « Quand les bibliothèques deviennent libraires... », *Les Carnets du SID*, Institut des Sciences de l'homme, 23 mars 2011, [en ligne], <<http://sid.hypotheses.org/162>> (Consulté le 15 janvier 2014)

MALONEY Jennifer, « One Book, Light and Sweet », *The Wall Street Journal*, 7 mars 2012, [en ligne], <<http://online.wsj.com/article/SB10001424052970203370604577265763359583758.html>> (Consulté le 12 janvier 2014)

ROSS Andy, « Self-Publishing at Book Santa Cruz Using the Espresso Book Machine », blog *Ask the Agent*, 22 août 2012, [en ligne], <<http://andyrossagency.wordpress.com/2012/08/22/self-publishing-at-book-santa-cruz-using-the-espresso-book-machine/>> (Consulté le 18 janvier 2014)

TAFURI Narda, « Libraries changing buying habits: so many books, so little money », *Against the Grain*, 2009, vol.21 n°5, p.22.

WALTERS Chris, « My Experience with the Espresso Book Machine », Blog *Booksprung*, 11 février 2011, [en ligne], <<http://booksprung.com/my-experience-with-the-espresso-book-machine>> (Consulté le 20 janvier 2014)

Table des annexes

ANNEXE 1 : LES 36 BIBLIOTHEQUES MEMBRES DU RESEAU EBOOKS ON DEMAND AU 21 FEVRIER 2014 : LISTE ET SERVICES PROPOSES.....	110
ANNEXE 2 : TARIFICATION DE LA NUMERISATION A LA DEMANDE DANS LES BIBLIOTHEQUES PARTICIPANTES DU RESEAU EBOOKS ON DEMAND.....	112
ANNEXE 3 : L'EVOLUTION D'EBOOKS ON DEMAND: QUELQUES CHIFFRES	114
ANNEXE 4 : AUDIENCES ET REFERENCEMENT DU SITE NUMALIRE.....	115
ANNEXE 5 : PROCEDURE DE TRAVAIL INTERNE DE LA BIBLIOTHEQUE SAINTE-GENEVIEVE POUR LA REPOSE A UNE DEMANDE DE NUMERISATION VIA NUMALIRE	116
ANNEXE 6 : MEGANEWS, SOLUTION D'IMPRESSION A LA DEMANDE POUR LA PRESSE ECRITE	119
ANNEXE 7 : EXEMPLE D'UN LIVRE IMPRIME A LA DEMANDE VIA L'APPLICATION PEDIAPRESS (WIKIPEDIA).....	120
ANNEXE 8 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET FONCTIONNELLE DES ESPRESSO BOOK MACHINES DANS LE MONDE	121
ANNEXE 9 : PLAN PREVISIONNEL D'AMENAGEMENT DE LA FUTURE MEDIATHEQUE DE LEZOUX (PUY-DE-DOME) PREVOYANT UN ATELIER DE RELIURE SUSCEPTIBLE D'ACCUEILLIR UNE ESPRESSO BOOK MACHINE	125

ANNEXE 1 : LES 36 BIBLIOTHEQUES MEMBRES DU RESEAU EBOOKS ON DEMAND AU 21 FEVRIER 2014 : LISTE ET SERVICES PROPOSES

Légende :



Numérisation à la demande




Impression à la demande



Membre associé au Programme culture de l'EACEA (Education, Audiovisual and Culture Executive Agency) de la Commission européenne

LISTE DES BIBLIOTHEQUES



- Bibliothèque universitaire de Bâle, Suisse 
- Bibliothèque de l'Académie des sciences de la République tchèque 
- Bibliothèque de l'Académie hongroise des sciences, Hongrie  
- Bibliothèque de l'université de médecine de Vienne, Autriche  
- Bibliothèque de l'université Humboldt, Berlin)   
- Bibliothèque de recherche d'Olomouc, République tchèque  
- Bibliothèque du Land de Bavière, Allemagne   
- Bibliothèque historique de la ville de Vienne, Autriche 
- Bibliothèque interuniversitaire de santé, Paris  
- Bibliothèque morave de Brno, République tchèque   
- Bibliothèque nationale de Suède 
- Bibliothèque nationale du Portugal   
- Bibliothèque nationale d'Estonie  
- Bibliothèque nationale et Universitaire de Slovénie   
- Bibliothèque nationale Széchényi de Hongrie  
- Bibliothèque royale du Danemark   
- Bibliothèque technique nationale, République tchèque  


Bibliothèque universitaire de Berne, bibliothèque centrale Suisse 

Bibliothèque universitaire de Bratislava, Slovaquie  

Bibliothèque universitaire de Graz, Autriche  


Bibliothèque universitaire de Greifswald, Allemagne  



Bibliothèque universitaire de Regensburg, Allemagne  

Bibliothèque universitaire de Salzburg, Autriche 


Bibliothèque universitaire de Tartu, Estonie  


Bibliothèque universitaire de Vienne, Autriche  


Bibliothèque universitaire d'Umeå, Suède 


Bibliothèque universitaire et du Land de Saxe, Allemagne  

Bibliothèque universitaire et régionale du Tyrol, Autriche 


 **(tête de réseau)**


Bibliothèque nationale suisse 


Bibliothèque am Guisanplatz, Suisse 


Bibliothèque Martin-Opitz, Allemagne 

Bibliothèque nationale de République Tchèque 

Service Commun de la Documentation de l'université de Strasbourg,
France 

Bibliothèque centrale de l'Académie des sciences slovaque, Slovaquie 

Bibliothèque universitaire de l'Académie des Beaux-arts de Vienne,
Autriche 

Zentralbibliothek, Zürich: bibliothèque municipale cantonale et universitaire,
Suisse 

Source : site Internet d'*eBooks On Demand* < <http://books2ebooks.eu/fr/content/le-r%C3%A9seau-europ%C3%A9en-des-biblioth%C3%A8ques>> (consulté le 21 février 2014)

**ANNEXE 2 : TARIFICATION DE LA NUMERISATION A
LA DEMANDE DANS LES BIBLIOTHEQUES PARTICIPANTES
DU RESEAU *EBOOKS ON DEMAND***


	Prix pour 200 pages numérisées (avec OCR)	Comment ce prix est calculé ?	Prix d'un livre de 200 pages en POD (PDF)	Comment ce prix est calculé ?
Bibliothèque Universitaire de Bratislava Conditions	€24.04	€ 9.90 (incl. 99 p.) + € 0.14 / page	€18.99	€ 9.90 (incl. 99 p.) + € 0.09 / page
Bibliothèque Universitaire de Graz Conditions	€34.00	€ 10 (incl. 50p.) + € 0.12 / page		
University Library of Academy of Fine Arts Vienna Conditions	€34.00	€ 10 + € 0.12 / page		
Bibliothèque Nationale d'Estonie Conditions	€35.00	€ 9.55 + € 0.13 / page		
Bibliothèque universitaire de Tartu Conditions	€35.00	€ 9.55 + € 0.13 / page		
Bibliothèque Nationale Széchényi de Hongrie Conditions	€35.00	€ 0.17 / page	€28.00	€ 0.14 / page
Bibliothèque de l'Académie hongroise des sciences Conditions	€37.00	€ 2 + € 0.17 / page		
The Central Library of Slovak Academy of Sciences Conditions	€37.50	€ 15 (incl. 50 pages) € 0.15 / page	€28.00	€ 10 (incl. 50 pages) + € 0.12 / page
Bibliothèque de l'Académie des sciences de la République tchèque Conditions	€39.00	€ 8 + € 0.16 / page		
Bibliothèque technique nationale Conditions	€39.00	€ 7.8 + € 0.16 / page		
Bibliothèque Morave de Brno Conditions	€39.00	€ 8 + € 0.16 / page		
Service Commun de la Documentation de l'Université de Strasbourg Conditions	€40.00	€ 10 + € 0.15 / page		
Bibliothèque interuniversitaire de santé (Paris) Conditions	€40.00	€ 10 + € 0.15 / page		
Bibliothèque de l'Université Humboldt (Berlin) Conditions	€40.00	€ 0.20 / page; minimum: € 12.50		
Bibliothèque historique de la Ville de Vienne Conditions	€42.00	€ 10 + € 0.16 / page		
Zentralbibliothek Zürich: Kantons-, Stadt- und Universitätsbibliothek Conditions	€42.00	€ 8 + € 0.17 / page		
Bibliothèque Universitaire et Régionale du Tyrol Conditions	€42.00	€ 10 + € 0.16 / page		

	Prix pour 200 pages numérisées (avec OCR)	Comment ce prix est calculé ?	Prix d'un livre de 200 pages en POD (PDF)	Comment ce prix est calculé ?
Bibliothèque Universitaire de Regensburg Conditions	€42.00	€ 10 + € 0.16 / page		
Bibliothèque Universitaire de Vienne Conditions	€42.00	€ 10 + € 0.16 / page	€34.00	€ 10 + € 0.12 / page
Bibliothèque universitaire de Salzburg Conditions	€42.00	€ 10 + € 0.16 / page		
Bibliothèque de l'Université de médecine de Vienne Conditions	€42.00	€ 10 + € 0.16 / page		
Martin-Opitz-Library Conditions	€42.00	€ 10 + € 0.16 / page		
Bibliothèque universitaire d'Umeå Conditions	€43.00	€ 11 + € 0.16 / page		
Bibliothèque Universitaire et du Land de Saxe Conditions	€45.00	€ 25 (incl. 100 p.) + € 0.20 / page		
National Library of the Czech Republic Conditions	€45.80	€ 7.8 + € 0.19 / page		
Bibliothèque de recherche d'Olomouc Conditions	€47.00	€ 7.8 + € 0.19 / page		
Bibliothèque Royale du Danemark Conditions	€53.60	€ 6.7 + € 0.23 / page		
Bibliothèque Nationale et Universitaire de Slovénie Conditions	€56.00	12 € + € 0.22 / page	€52.00	12 € + € 0.20 / page
Bibliothèque Nationale du Portugal Conditions	€60.20	€ 24.20 (incl. 50 p.) + € 0.24 / page		
Bibliothèque Universitaire de Greifswald Conditions	€60.49	€ 41,49 (incl. 100 p) + € 0.19 / page		
Library Am Guisanplatz Conditions	€62.00	€ 12 + € 0.25 / page		
La Bibliothèque nationale suisse Conditions	€62.00	€ 12 + € 0.25 / page		
Bibliothèque Universitaire de Berne, Bibliothèque centrale Conditions	€66.50	€ 6.5 + € 0.3		
Basel University Library Conditions	€66.50	€ 6.5 + € 0.3		
Bibliothèque nationale de Suède Conditions	€75.00	€ 11 + € 0.32 / page		
Bibliothèque du Land de Bavière Conditions	€77.00	€ 5 + € 0.36 / page		



Source : site EOD < <http://books2ebooks.eu/fr/prices>> (consulté le 21 février 2014)

ANNEXE 3 : L'EVOLUTION D'EBOOKS ON DEMAND: QUELQUES CHIFFRES

1. EVOLUTION DU NOMBRE DES PARTICIPANTS, DES NUMERISATIONS FOURNIES ET DES REVENUS GENERES PAR *EOD* POUR LA PERIODE 2008-2012

 2008-2012

	2008 (6 months)	2009	2010	2011	2012 (projection)
> 1 orders	15 libraries	20 libraries	24 libraries	27 libraries	30 libraries
Revenue	€ 25.107,01	€ 51.582,93	€ 63.607,28	€ 78.512,30	?
Number of finished orders	700	1200	1480	1781	2200
Total enquiries			2550	4148	4700
Top 1	[REDACTED]				

La ligne « Top 1 » a volontairement été masquée à la demande de Jean-François Vincent, de la BIU Santé, qui a bien voulu nous fournir ces documents internes au réseau *EOD*. Elle présentait en effet, pour chaque année, le nom de la bibliothèque partenaire ayant réalisé le plus grand nombre de numérisations.

Source : GSTREIN Silvia, « *eBooks On Demand* », presentation pour l'*EC project meeting*, 20-21 septembre 2012, Berlin.

2. PAYS D'ORIGINE DES CLIENTS *EOD* DE LA BIUS EN 2012

Region	Number of customers	Number of orders
Europe	92	299
Own country	155	568
World wide	51	160
Total	298	1,027

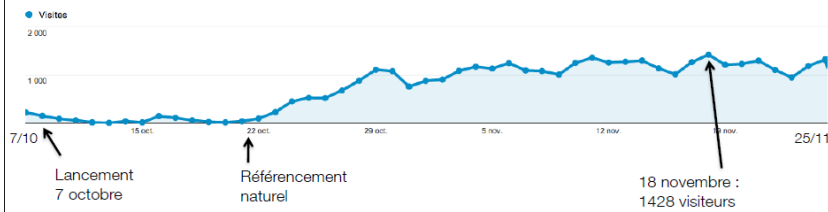
Source: Statistiques internes de la BIUS pour le service *EOD*. Année 2012.

ANNEXE 4 : AUDIENCES ET REFERENCEMENT DU SITE NUMALIRE

1- AUDIENCE DES 6 PREMIERES SEMAINES

Lancement de Numalire les éléments de satisfaction

Un volume d'audience prometteur pour un nouveau site dont le postulat de départ est de s'adresser à des niches.

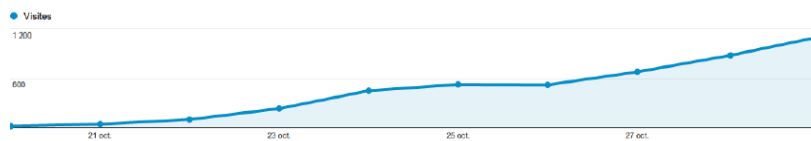


➡ plus de 35.000 visiteurs uniques

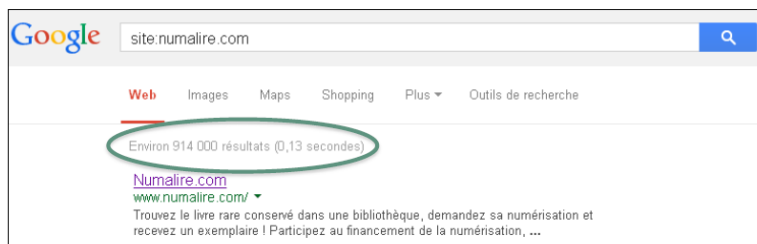
2- QUALITE DU REFERENCEMENT DU SITE NUMALIRE

Lancement de Numalire les éléments de satisfaction

Une forte progression portée par un référencement naturel performant qui recèle des pistes d'optimisation.



➡ Du 20 au 29 octobre, on passe de 10 à 1300 visiteurs par jour



Source : YABé, « Numalire : présentation au premier comité de suivi bibliothèque Sainte-Geneviève », 27 novembre 2013

ANNEXE 5 : PROCEDURE DE TRAVAIL INTERNE DE LA BIBLIOTHEQUE SAINTE-GENEVIEVE POUR LA REPONSE A UNE DEMANDE DE NUMERISATION VIA NUMALIRE

1- FICHE D'EXAMEN DE L'OUVRAGE ORIGINAL

Annexe 2 Fiche d'examen v1.4 BSG

Fiche d'examen	Projet de réédition du livre:				Nom du bibliothécaire		
	Auteur	Titre	Editeur	Année d'édition	ID Yabé	Côte	Bibliothèque
							Adresse
							Adresse suite
							Codex Postal Ville
1	Le livre est-il effectivement présent en stock?		Oui		Non		NSP Recherches complémentaires nécessaires
2	L'état du livre permet-il la numérisation ?		Oui		Non		
3	Le livre est-il complet ? (Pas de pages manquantes)		Oui		Non		
4	L'ouvrage appartient-il au domaine public?		Oui		Non		
5	L'ouvrage a-t-il déjà été numérisé ? Un fichier existe et peut dès à présent être mis à disposition		Oui		Non		
6	Format	Format réel	Ouvrage relié ≤A3 (40 x 30 cm)	ou	Ouvrage relié ≥ A3 (40 x 30 cm) jusqu'à 50 cm		Inclus pages introduction préface et sommaire
7	Nombre de pages						
8	Degré d'ouverture des pages		(ouverture restreinte) 120°		(ouverture à plat) 180°		
9	Le livre contient-il des plans, pages, inserts?	Nb d'inserts	Oui		Non		
10	Valeur du livre (pour l'assurance)	Valeur	< 100€		> 100€		
11	Caractère de préciosité / transport spécial		Oui		Non		300 dpi
12	Noir et blanc ou couleur		Noir & blanc		Couleur		300 dpi
12	Remarque / observations		libre				

- Zone fixe
- Zone variable pré-remplie par l'application ou per YABé
- Choix entre deux réponses
- Si réponse Non : fin du formulaire. La souscription est impossible. Préciser la raison de l'impossibilité : absence du stock, état détérioré, ouvrage incomplet, ouvrage sous droits.
- Zone libre de saisie (alphanumérique)

2- PROCEDURE DE TRAVAIL INTERNE : « MODE D'EMPLOI YABE »

Les étapes de travail peuvent se synthétiser de la manière suivante et sont décrites de manière plus détaillées plus loin dans ce document :

- Rechercher dans le catalogue
- Signaler que vous traitez le document par l'envoi d'un mail à bsg.numerisationdemande@listes.univ-paris3.fr
- Récupérer le document en magasin
- Procéder à l'examen du document : remplir la fiche d'examen et la renvoyer à examen@numalire.com en mettant en copie bsg.numerisationdemande@listes.univ-paris3.fr
- Remplir le workflow sous google drive (identifiant bsg.numerisation@gmail.com et mot de passe :)
- Retour du document en magasin

I) Rechercher dans le catalogue le document

Lorsqu'une demande arrive, la première chose à faire est de vérifier que le document appartient bien à votre champ d'intervention (fonds général, nordique ou réserve) par une recherche dans WINIBW ou dans le catalogue de la BSG.

II) Signaler que vous traitez un document

Une fois la recherche faite envoyez un mail à bsg.numerisationdemande@listes.univ-paris3.fr pour dire soit :

Que vous vous en occupez (dans ce cas, allez à l'étape suivante)

Que le document est du ressort d'un autre département ou du votre mais que vous n'avez pas le temps de vous en occuper.

III) Récupérer le document en magasin et procéder à son examen

Si vous décidez de traiter un document, pour procéder à son examen il faut aller le récupérer en magasin s'il n'est pas déjà consulté par un lecteur.

Si le document est au CTLes : envoyez un mail à Philippe(xxxxx@univ-paris1.fr) avec la référence du document (en mettant en copie bsg.numerisationdemande@listes.univ-paris3.fr) pour l'avertir que vous souhaitez dans le cadre de la numérisation à la demande consulter un ouvrage du CTLes pour procéder à son examen. Il procédera alors à sa commande et stockera l'ouvrage dans son bureau à sa réception jusqu'à ce qu'on lui signale si la souscription à aboutit ou pas.

Parallèlement à cela, envoyez un mail à examen@numalire.com en mettant en copie bsg.numerisationdemande@listes.univ-paris3.fr afin de signaler que la fiche d'examen sera retournée ultérieurement car l'ouvrage se situe au CTLes.

IV) Examen du document

Examen : 1ère étape remplir la fiche YABé :

Tout d'abord pensez à enregistrer la fiche d'examen sous votre poste. Attention, il ne faut pas la renommer et bien laisser le nom de fichier fourni par YABé lors de l'enregistrement.

Le livre est-il présent en stock ? Votre visite en magasin vous permettra de répondre aisément à cette question. 181

L'état du livre permet-il la numérisation ? Demandez systématiquement l'avis du département de la conservation (ou de votre responsable de département pour la réserve) en allant leur présenter physiquement le document. Pour gagner du temps, pensez à leur demander l'angle maximum d'ouverture du document qui vous sera demandé plus loin. (cf note de bas de page 1)

Le livre est-il complet ? Il vous faut passer en revue le document afin de déceler des pages manquantes. (cf note de bas de page 1)

L'ouvrage appartient-il au domaine public ? Pour mémoire, un ouvrage tombe dans le domaine public 70 ans après la mort de l'auteur. Exception quand l'auteur est mort pour la France (prolongation de 30 ans). (cf note de bas de page 1)

L'ouvrage a-t-il déjà été numérisé ? Pour ce faire, vous pouvez vous baser sur les bases proposées sur le workflow YABé (cf plus loin google drive pour vous connecter). Vous devez rechercher si l'ouvrage n'est pas déjà numérisé obligatoirement sur les bases suivantes : Internet Archive (<http://archive.org/index.php>), Google books (<http://books.google.com/?hl=fr>), Gallica (<http://gallica.bnf.fr/>). Si vous en avez le temps, vous pouvez approfondir vos recherches sur d'autres bases¹⁸².

Format ? Il vous faut mesurer le format (hauteur et largeur).

Nombre de pages : Étape fastidieuse ! Il vous faut compter les pages une à une (couverture, pages blanches, dos et tranche compris)

Attention pour les ouvrages en plusieurs volumes indiquez le nombre total de pages dans cette case et précisez dans la section Remarque / Observation le nombre de volumes.

Degré d'ouverture des pages : inscrire la préconisation faite par le département de la conservation (ou de votre responsable de département pour la réserve)

L'ouvrage contient-il des inserts, des pages à dépliées. Si oui, en donner le nombre

¹⁸¹ Répondre juste OUI ou NON, si vous avez des commentaires les indiquer dans la section Remarque / Observation. Si vous répondez NON --> arrêtez l'examen tout de suite et renvoyez un mail à xxxxx@numalire.com et xxxxxx@numalire.com en mettant en copie bsg.numerisationdemande@listes.univ-paris3.fr pour signifier que la demande de devis ne peut pas aboutir

¹⁸² Répondre juste OUI ou NON. Si vous répondez OUI, mettre en zone Remarque / Observation, l'adresse où trouver le document --> arrêtez l'examen tout de suite et renvoyez un mail à xxxxx@numalire.com et xxxxxx@numalire.com en mettant en copie bsg.numerisationdemande@listes.univ-paris3.fr pour signifier que la demande de devis ne peut pas aboutir

Valeur du livre : en cas de doute, toujours demander l'avis de votre responsable de département ou de Carole xxxxx.

Caractère de préciosité : si transport spécial le signaler. La numérisation sur place ne sera pas possible dans un premier temps. Donc bloquer, la demande en signifiant que vous souhaitez une numérisation sur place.

Noir et blanc ou couleur. Toujours couleur.

Remarques : mettez ce qui vous semble important concernant ce document.

Procéder à une photo de la page du titre

Une fois la fiche d'examen terminée, renvoyez-la (en partant du message de départ par un répondre à) accompagnée de la photo de la page de titre à examen@numalire.com en mettant en copie bsg.numerisationdemande@listes.univ-paris3.fr

Examen : 2ème étape remplir le workflow interne à la BSG:

Pour ce faire, rendez-vous sur google drive : <https://accounts.google.com/ServiceLogin?service=wise&passive=1209600&continue=https%3A%2F%2Fdrive.google.com%2F%23&followup=https%3A%2F%2Fdrive.google.com%2F<mpl=drive>

Adresse e-mail : bsg.numerisation@gmail.com

Mot de passe :

Cliquez dans la colonne de droite sur Mon Drive

Allez sur le dossier YABé

Ouvrir le document Workflow YABé

Il vous faut (je sais ça fait doublon) remplir les cases indiqués à l'aide du workflow mais c'est pour garder une trace.

Si jamais vous n'avez pas le temps de remplir le workflow, envoyez un mail à Pauline (xxxxxxx@univ-paris1.fr) avec une copie de la fiche d'examen en lui demandant de remplir le workflow.

V) Retour du document en magasin

Une fois ces deux documents remplis, vous pouvez retourner le document en magasin ou si c'est un ouvrage du CTLes le ramener à Philippe en lui précisant s'il peut retourner le document au CTLes (selon si la fiche d'examen permet la numérisation ou pas)

ANNEXE 6 : MEGANEWS, SOLUTION D'IMPRESSION A LA DEMANDE POUR LA PRESSE ECRITE

LE KIOSQUE MEGANEWS



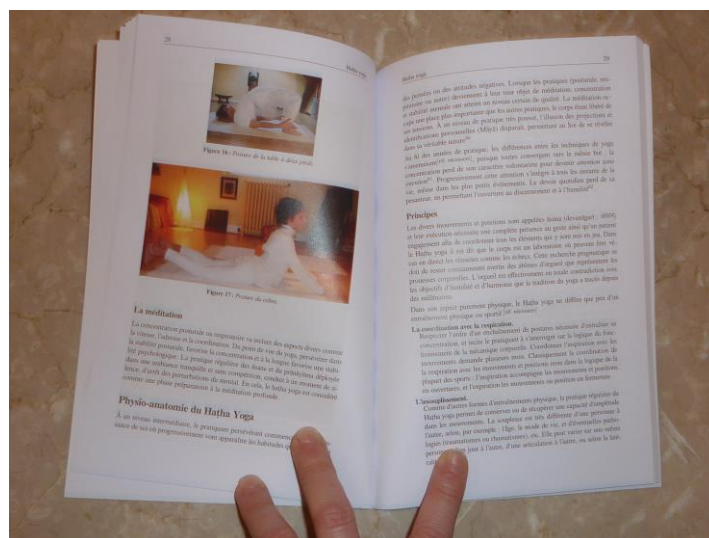
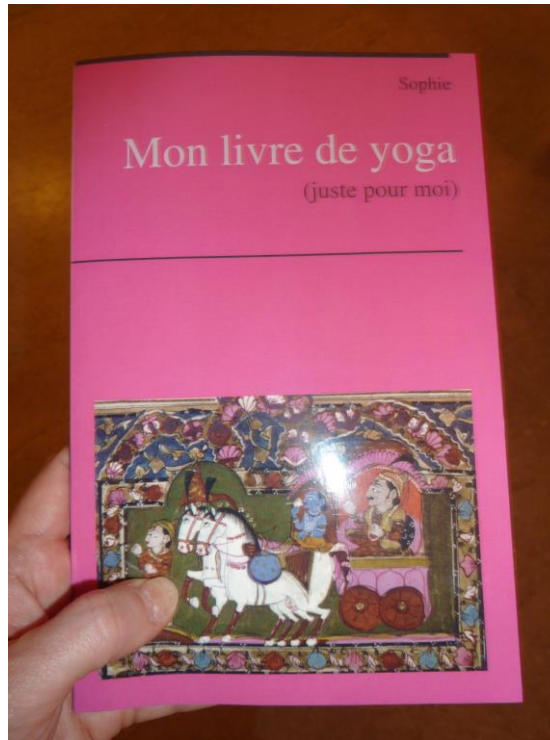
Source : Donders An, « Meganews – un nouveau modèle de publication de magazines ? », blog de Ricoh Europe pour la production d'impression, 17 juillet 2013, [en ligne] <http://ricohfrbusinessdriver.wordpress.com/category/meganews/> (consulté le 6 février 2014)

MODELISATION DE L'IMPLANTATION DU KIOSQUE MEGANEWS A L'AEROPORT DE STOCKHOLM



Source : « Impression à la demande », blog L'ADN, L'actualité Doc News, 5 septembre 2013, [en ligne] <http://www.ladn.eu/actualites/dans-monde.impression-demande,36,18139.html> (consulté le 6 février 2014)

ANNEXE7 : EXEMPLE D'UN LIVRE IMPRIME A LA DEMANDE VIA L'APPLICATION PEDIAPRESS (WIKIPEDIA)



Source : photographies personnelles

ANNEXE 8 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET FONCTIONNELLE DES *ESPRESSO BOOK MACHINES* DANS LE MONDE

1- LISTE DES *EBM* INSTALLEES AU 1^{ER} JUIN 2013

nom	ville	pays	type de lieu	Etablissements possédant plus d'une <i>EBM</i>
Books-A-Million	Birmingham, AL	Etats-Unis	librairie (succursale)	
Books-A-Million	Portland, WE	Etats-Unis	librairie (succursale)	
Bartell drugs	Seattle, WA	Etats-Unis	pharmacie/ campus universitaire	
District of Columbia Public Library	Washington DC	Etats-Unis	bibliothèque publique	
Loudoun County Public library	Leesburg, VA	Etats-Unis	bibliothèque publique	
Saltwater Media LCC	Berlin, MD	Etats-Unis	éditeur indépendant	
University of Alaska	Fairbanks, AK	Etats-Unis	librairie universitaire	
University of Johannesburg	Johannesburg	Afrique du Sud	université	
The Cornell Store	Ithaca, NY	Etats-Unis	librairie universitaire	
Universituyof New Mexico library	Albuquerque, NM	Etats-Unis	librairie universitaire	
Mc Nally Robinson	Winnipeg, MB	Canada	librairie indépendante	
Kennesaw State University bookstore	Kennesaw, GA	Etats-Unis	librairie universitaire	
Powell's books	Portland, OR	Etats-Unis	librairie indépendante	
NYU bookstore	NYU bookstore	Etats-Unis	librairie universitaire	
Lambton College bookstore	Sarnia, ON	Canada	librairie universitaire	
Chronicles of crime	Victorie, BC	Canada	librairie indépendante	
Librerias Gandhi SA de CV	Mexico	Mexique	librairie (succursale)	
Tattered cover bookstore	Denver, CO	Etats-Unis	librairie indépendante	
University of Michigan library	Ann Arbor; MI	Etats-Unis	bibliothèque universitaire	
Brigham Young university bokkstore	Provo, UT	Etats-Unis	librairie universitaire	
Harvard bookstore	Cambridge MA	Etats-Unis	librairie indépendante	

University of Arizona bookstore	Tucson, AZ	Etats-Unis	librairie universitaire	
TheMizzou store	Columbia, MO	Etats-Unis	librairie universitaire	
University of Utah library	UT Salt Lake city,	Etats-Unis	bibliothèque universitaire	
Sacramento Public library	Sacramento, CA	Etats-Unis	bibliothèque publique	
Schuler books	MI Grand Rapids,	Etats-Unis	librairie indépendante	
Third Place books	Seattle, WA	Etats-Unis	librairie indépendante	
Boxcar and caboose bookshop	VT Saint Johnsbury,	Etats-Unis	librairie indépendante	
University of Whashington bookstore	Seattle, WA	Etats-Unis	librairie universitaire	
Politic and prose bookstore	Washington DC	Etats-Unis	librairie indépendante	
Michigan state university library	East Lansing	Etats-Unis	bibliothèque universitaire	
Riverside county library systems	Temecula, CA	Etats-Unis	bibliothèque publique	
North Dakota State University Bookstore	Fargo, ND	Etats-Unis	librairie universitaire	
North Carolina State University Bookstore	Raleigh, NC	Etats-Unis	librairie universitaire	
University of Illinois	Urbana-Champaign, ILL	Etats-Unis	librairie universitaire	
University of Pittsburgh Bookstore	Pittsburgh, PA	Etats-Unis	librairie universitaire	
University of Texas Co-Op Bookstore	Austin, TX	Etats-Unis	librairie universitaire	
McNally Jackson Bookstore	New York, NY	Etats-Unis	librairie indépendante	
Flintridge Bookstore & Coffeeshouse	La Cañada Flintridge, CA	Etats-Unis	librairie indépendante	
Juan Bosch Library	Santo Domingo	République Dominicaine	bibliothèque publique	
University of Alberta bookstore	Edmonton, AB	Canada	librairie universitaire	
McMaster University Bookstore	Hamilton, ON	Canada	librairie universitaire	
University of Waterloo Bookstore	Waterloo, ON	Canada	librairie universitaire	
Oscar's Art Books	Vancouver, BC	Canada	librairie indépendante	
Books Inn	Miramichi, NB	Canada	librairie indépendante	
Simon Fraser University	Burnaby, BC	Canada	librairie universitaire	
University of Toronto Bookstore	Toronto, ON	Canada	librairie universitaire	
University of Prince Edward Island Library	PE Charlottetown,	Canada	librairie indépendante	

University of Victoria Bookstore	Victoria, BC	Canada	librairie universitaire	
Shine of Book (Syaivo Knyhy))	Kiev	Ukraine	librairie indépendante	
American book center	La Haye	Pays-Bas	librairie indépendante	2 EBM
American book center	Amsterdam	Pays-Bas	librairie indépendante	2 EBM
Bibliotheca Alexandrina	Alexandrie	Egypte	bibliothèque nationale	3 EBM
New York University Abu Dhabi Library	Abu Dhabi	Emirats Arabes Unis	bibliothèque universitaire	
Abu Dhabi National Library	Abu Dhabi	Emirats Arabes Unis	bibliothèque nationale	
China Publishing Group	Pekin	Chine	groupe éditorial	
Books Sanseido (bookstore)	Tokyo	Japon	librairie (succursale)	2 EBM
Asian development bank bookstore	Manille	Philippines	librairie indépendante	
University of Windsor bookstore	Windsor, ON	Canada	librairie universitaire	
Windsor Public Library	Windsor, ON	Canada	bibliothèque publique	
The Co-op Bookshop Custom Book Centre	Melbourne	Australie	bibliothèque publique	

Source : Site *On Demand Books*, <http://www.ondemandbooks.com/ebm_locations.php> , (consulté le 10 janvier 2014)

2- ANALYSE DES DONNEES :

Répartition géographique des *EBM*

Amér ique	Reste du monde	Europe	TOUS
50	11	5	66

Répartition fonctionnelle des *EBM*

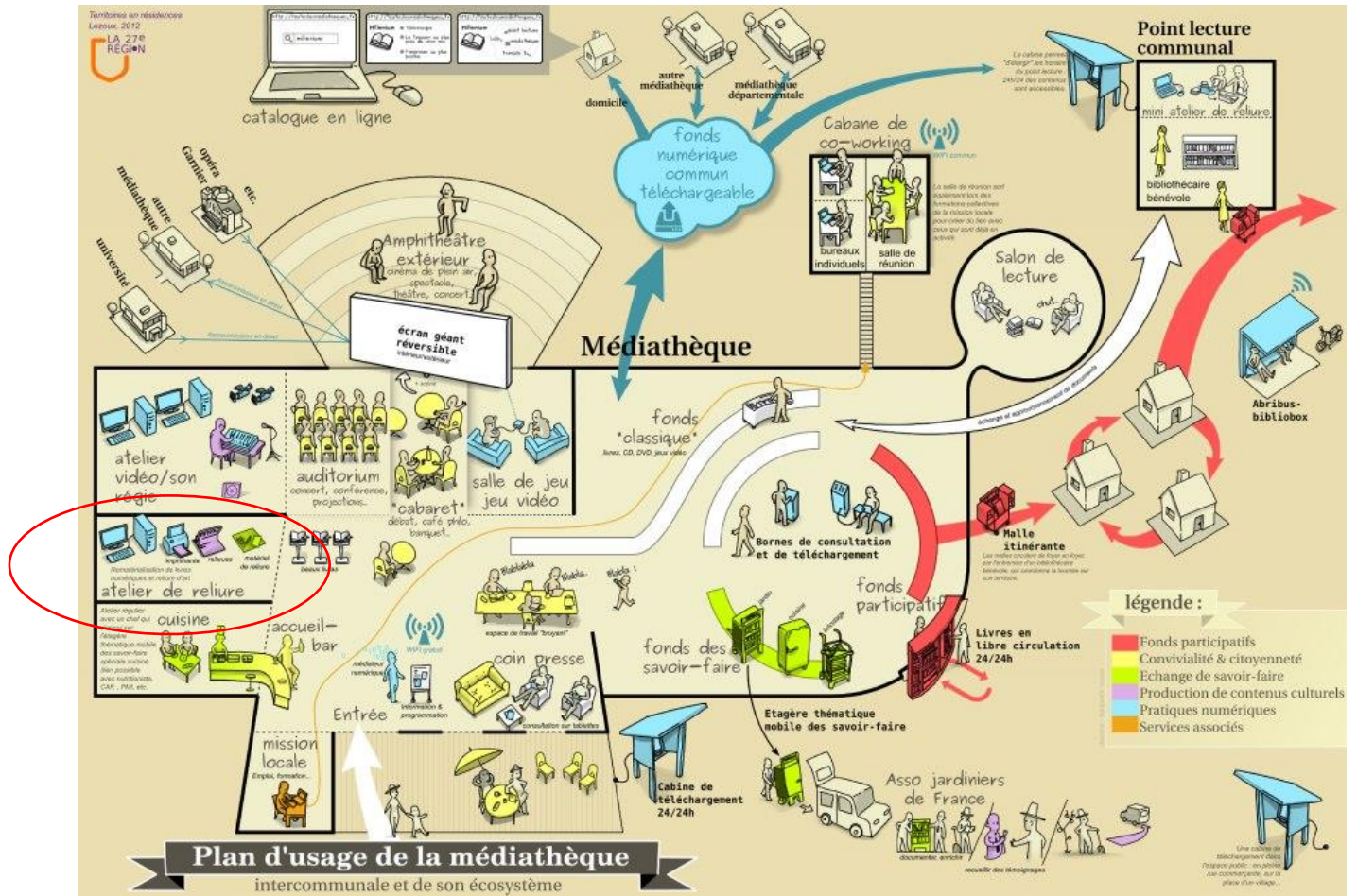
autres types de lieux	Tous acteurs commerciaux				tous acteurs publics			
	librairie universitaire	librairie (succursale)	librairie indépendante		bibliothèque publique	bibliothèque universitaire et université	bibliothèque nationale	
3	22	5	20	50	7	5	4	16

3- CARTE DES IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES DES *EBM*



Source : site *On Demand Books*, < http://www.ondemandbooks.com/ebm_locations.php > , (consulté le 10 janvier 2014)

**ANNEXE 9 : PLAN PREVISIONNEL D'AMENAGEMENT DE
LA FUTURE MEDIATHEQUE DE LEZOUX (PUY-DE-DOME)
PREVOYANT UN ATELIER DE RELIURE SUSCEPTIBLE
D'ACCUEILLIR UNE ESPRESSO BOOK MACHINE**



Source : La 27^{ème} région, « Plan fonctionnel : une médiathèque demain (résidence à Lezoux, Auvergne), *Slideshare*, 8 février 2013, [en ligne] <<http://fr.slideshare.net/27eregion/planfonctionnel-mediathèque08022013>> (consulté le 24 janvier 2013)

Table des illustrations

Figure 1: schéma de fonctionnement classique de la fourniture de documents (livres et images) à la bibliothèque de l'université de Cambridge, UK.	19
Figure 2: schéma de fonctionnement prévisionnel de la fourniture de documents (livres et images) à la bibliothèque de l'université de Cambridge, après mise en place des services à la demande ⁷	20
Figure 3: notice d'un ouvrage éligible à la numérisation à la demande <i>via EOD</i> dans le catalogue en ligne de la BIU Santé (capture d'écran du 21 février 2014)	49
Figure 4: le même ouvrage, dans le catalogue mutualisé d'EOD sur la plateforme books2ebooks (capture d'écran du 21 février 2014)	50
Figure 5: implantation géographique des bibliothèques membres du réseau EOD.....	53
Figure 6: répartition des membres du réseau EOD par type de bibliothèque	54
Figure 7: exemple d'une souscription en cours sur Numalire (capture d'écran du 23 février 2014).....	56
Figure 8: exemple d'une souscription "réussie" sur Numalire, qui a donné lieu à la numérisation de l'ouvrage (capture d'écran du 23 février 2014)	57
Figure 9: Capture d'écran d'une recherche d'un titre éligible à la POD sur www.gallica.fr	75
Figure 10: Couverture d'un ouvrage imprimé en POD par Hachette	76
Figure 11: Couverture d'un ouvrage imprimé en POD par Edilivre.....	76
Figure 12: Espresso Book Machine installée dans une librairie américaine (LYNCH Edw., «Espresso Book Machine: an on demand paperback book printer», 15 mars 2012, [en ligne] < www.laughingsquid.com > (consulté le 24 janvier 2014)	80
Figure 13: schéma des contenus disponibles via l'Espresso Book Machine.	81
Figure 14: répartition géographique des EBM.....	82
Figure 15: répartition fonctionnelle des EBM selon la nature des établissements.	82
Figure 16: répartition des EBM présentes en bibliothèque selon le type d'établissement.	83

Table des matières

SIGLES, ABREVIATIONS ET GLOSSAIRE	7
INTRODUCTION	9
1. (RE)PRODUIRE DES DOCUMENTS EN BIBLIOTHEQUE : UN CONCEPT ANCIEN REVISITE PAR LA TECHNOLOGIE, UN CONTEXTE CONTRAIT, DES USAGES INNOVANTS	15
1.1- Définition et mise en contexte de la numérisation et de l'impression à la demande	15
1.1.1- <i>Des procédés techniques connus et maîtrisés</i>	15
1.1.2- <i>Le contour flou des services « à la demande »</i>	17
1.1.3- <i>Le contexte bibliothéconomique : la bibliothèque user driven ...</i>	18
1.2- La numérisation et l'impression à la demande au cœur des questionnements profonds de la bibliothèque.....	20
1.2.1- <i>Innover en bibliothèque : pourquoi ? Comment ? Quid de la technologie ?.....</i>	21
1.2.2- <i>Du papier au numérique et du numérique au papier... Quid du rôle de la bibliothèque ?.....</i>	24
1.2.3- <i>Quid de la propriété intellectuelle?</i>	28
1.2.3.1- La numérisation à la demande.....	28
- Le régime de protection des bases de données mis en place par la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 transposant la directive européenne du 14 mars 1996 :	28
- Le droit d'auteur :	29
1.2.3.2- L'impression à la demande (POD)	32
1.3- Tentative de typologie des services de reproduction à la demande	34
1.3.1- <i>Tableau typologique.....</i>	34
1.3.2- <i>Convergences et divergences.....</i>	39
2- NUMERISER A LA DEMANDE EN BIBLIOTHEQUE OU COMMENT (RE)PLACER L'USAGER AU CŒUR DU CHANTIER DE NUMERISATION DU PATRIMOINE ?.....	41
2.1. La numérisation à la demande, avenir du PEB	41
2.2- La numérisation à la demande : fonctionnalité associée ou outil de développement de la bibliothèque numérique ?	43
2.2.1- <i>La bibliothèque numérique : une co-construction</i>	43
2.2.2- <i>La numérisation à la demande au SID₂ de Grenoble : un outil de valorisation des collections ... et des équipes</i>	45
2.2.2.1- Petite histoire.....	45
2.2.2.2- Fonctionnement du service	46
2.2.2.3- Quels « clients » ? Quels ouvrages ?	47

2.2.2.4- Pourquoi le choix d'un service en interne ?	48
2.3- Mutualiser la numérisation à la demande pour le bénéfice des chercheurs : le réseau européen eBooks On Demand.....	49
2.3.1- <i>Le principe et les outils</i>	49
2.3.2- <i>Les objectifs et les promesses</i>	51
2.3.3- <i>Un projet éminemment européen</i>	52
2.3.4- <i>EOD aujourd'hui</i>	52
2.4- La numérisation à la demande, terrain d'expérimentation : Numalire ou la bibliophilie 2.0.....	55
2.4.1- <i>Le principe et les outils</i>	55
2.4.2- <i>Les objectifs et les promesses</i>	57
2.4.3- <i>Le patrimoine livresque, version start-up</i>	60
2.4.4- <i>Numalire aujourd'hui... et surtout demain</i>	61
3- L'IMPRESSION A LA DEMANDE : VERS UNE NOUVELLE ACTIVITE POUR LES BIBLIOTHEQUES ?	64
3.2- Les enjeux de l'impression à la demande (POD) en bibliothèque	64
3.1.1- <i>L'édition de livres à l'ère du « juste à temps »</i>	64
3.1.2- <i>POD et collections</i>	67
3.1.3- <i>POD et services</i>	69
3.2- La reproduction à la demande de livres anciens à la BnF : l'encouragement d'un usage « de loisir » du document patrimonial ?.....	72
3.2.1- <i>Le contexte : la BnF, bibliothèque et maison d'édition</i>	72
3.2.2- <i>« Le patrimoine à disposition de tous »</i>	74
3.2.3- <i>Un partenariat public-privé « apaisé »</i>	77
3.3- L'Espresso Book Machine (EBM) : gadget futuriste ou nouveau modèle pour la chaîne du livre ?.....	79
3.3.1- <i>L'EBM et son fonctionnement</i>	79
3.3.2- <i>Panorama de l'implantation des EBM dans le monde</i>	82
3.3.3- <i>Un modèle nouveau : effacement des barrières entre librairie et bibliothèque ?</i>	84
3.3.4- <i>Un catalogue pléthorique mais déficient</i>	84
3.3.5- <i>Vers une offre informationnelle académique exhaustive et peu coûteuse</i>	85
3.3.6- <i>Plateforme d'autoédition et support de nouveaux services co-construits</i>	86
EN GUISE DE CONCLUSION ...	89
SOURCES	93
BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE THEMATIQUE.....	99
TABLE DES ANNEXES	109

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	129
TABLE DES MATIERES	131